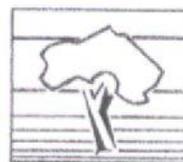




MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Direction Régionale de l'Environnement
CITS - LE PENTACLE
Avenue de Tsukuba
14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX
tél. (02) 31.46.70.00



AFFO

**Inventaire écologique intercommunal
(deuxième partie)
Recueil de données sur les communes
EPERRAIS, PARFONDEVAL, LE PIN-LA-GARENNE
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU
pays de Pervençères (61)**



Étude réalisée par :

**L'Association Faune et Flore de
l'Orne (AFFO)**

**16, rue Etoupée
61000 ALENCON**
Tel: 02.33.26.26.62
e-mail: affo@wanadoo.fr
N° SIRET 41952614000019



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Direction Régionale de l'Environnement
CITIS - LE PENTACLE
Avenue de Tsukuba
14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX
tel. (02) 31.46.70.00



AFFO

**Inventaire écologique intercommunal
(deuxième partie)
Recueil de données sur les communes
EPERRAIS, PARFONDEVAL, LE PIN-LA-GARENNE
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU
pays de Pervençères (61)**

*Source savoir le SIMM
sur la base de données
LNIÉFF*



Étude réalisée par :

L'Association Faune et Flore de
l'Orne (AFFO)

16, rue Etoupée
61000 ALENCON

Tel: 02.33.26.26.62
e-mail: affo@wanadoo.fr
N° SIRET 41952614000019

Introduction

1^{ère} partie : Approche descriptive et analytique

1 - Informations générales

1.1 - Localisation géographique	p 4
1.2 - Réglementation et statut des zones prospectées	p 4
1.3 - Description générale	p 4
1.4 - Historique des connaissances naturalistes	p 6
1.5 - Environnement socio-économique	
1.5.1 - Agriculture	p 6

2 - Environnement et patrimoine

2-1 Données physiques et géologiques

2.1.1 - Climat	p 8
2.1.2 - Géologie	p 9
2.1.3 - Hydrologie	p 10

2.2 - Unités écologiques

2.2.1 - Méthodologie	p 10
2.2.2 - Des habitats dans un contexte bocager	p 10
2.2.3 - Les groupements aquatiques amphibies et hygrophiles	p 13
2.2.4 - Les prairies méso-hygrophiles et mésophiles	p 17
2.2.5 - Les boisements	p 20
2.2.6 - Les espaces artificiels	p 22

2.3 - La Flore

2.3.1 - Protocole	p 23
2.3.2 - Résultats	p 24

2.4 - La Faune

2.4.1 - L'avifaune	p 31
2.4.2 - Les insectes	p 36
2.4.3 - Les amphibiens	p 40
2.4.4 - Les mammifères	p 41
2.4.5 - La faune aquatique	p 41

2^{ème} partie : Évaluation de la valeur patrimoniale et définition des enjeux

- 1 - Évaluation de la valeur patrimoniale p 42
- 2 - Définition des enjeux relatifs au patrimoine naturel
 - 2.1 - Enjeux relatifs aux habitats d'intérêts patrimoniaux p 48
 - 2.2 - Enjeux relatifs aux milieux humides p 48
 - 2.3 - Enjeux relatifs à la biodiversité et aux maintiens de
connections p 49

3^{ème} partie : Propositions d'actions

- 1 – Actions relatives aux habitats d'intérêts patrimoniaux p 50
- 2 – Actions relatives aux milieux humides p 53
- 3 – Enjeux relatif à la biodiversité et au maintien de connections p 54

Bibliographie

Annexes

Introduction

Dans le cadre d'une meilleure connaissance du patrimoine naturel, depuis 1998, le Parc naturel régional du Perche a entrepris des inventaires écologiques intercommunaux.

En 2006 un premier inventaire a été réalisé sur cinq communes du canton de Pervençères : Bellavilliers, Montgaudry, La Perrière, Pervençères et Saint-Quentin-de-Blavou (VERMANDERE. A 2006).

En 2007 le même travail s'est poursuivi sur les communes de Saint-Jouin-de-Blavou, Eperrais, le Pin-la-Garenne et Parfondeval ; travail confié à l'Association Faune et Flore de l'Orne.

Ces observations et inventaires permettront de dresser un état des richesses environnementales des différents milieux et de proposer des orientations de gestion et de conservation du patrimoine naturel.

1^{ère} partie : Approche descriptive et analytique

1- Informations générales

1.1 - Localisation géographique

La zone d'étude se situe dans le Parc naturel régional du Perche, à l'est du département de l'Orne. Elle concerne quatre communes du canton de Pervençères : Parfondeval, Le Pin-la-Garenne, Saint-Jouin-de-Blavou et Eperrais

Support géographique : IGN 1817 OT série bleue 1/25 000

1.2 - Réglementation et statut des zones prospectées

Zone de Protection spéciale : Forêts et étangs du Perche

N° du site : FR2512004

Il s'agit d'un vaste écosystème comprenant des massifs boisés dont la forêt domaniale de Bellême. La vaste superficie, la diversité et la quiétude des milieux boisés sont propices à la nidification d'espèces typiquement forestières comme la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic cendré (*Picus canus*), trois espèces mentionnées à l'annexe 1¹ de la Directive oiseaux.

Z.N.I.E.F.F (cf détail en annexe 1)

Forêts du Perche occidental n° national : 250008497 00960000

Zone de type : 2

Haut bassin de l'Huisne n° national : 250013535 01460000

Zone de type : 2

Les ZNIEFF DE TYPE 2 présentent de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes.

1.3 - Description générale

Deux entités paysagères sont caractéristiques de cette zone :

- **Au sud, une butte témoin** orientée est-ouest occupée par le massif forestier de Bellême. Le versant est couvert par un paysage de lisière bocagère traversé par le ruisseau du Chêne Gallon.
- **D'ouest en est, la plaine de l'Huisne amont** - L'Huisne et ses affluents se détachent discrètement d'un paysage de collines atténué, et caractérisé par un maillage de haies continu associé à de nombreuses prairies. Lorsque l'on s'écarte de ces vallées c'est plutôt un paysage de plateaux où se mêlent haies, prairies, vergers et îlots forestiers (le plus souvent les bois soulignent la rupture de la pente). Sur certains secteurs du plateau le maillage bocager se fait plus discontinu et laisse place à de larges espaces de cultures, sur la commune du Pin-la-Garenne en particulier.

¹ Annexe 1 : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat.



Forêt de Bellême



Lisière bocagère de la forêt de Bellême



Plateau en culture



Ilots forestiers



Vallée de l'Huisne



Ensemble bocager

1.4 - Historique des connaissances naturalistes

Excepté pour le massif forestier de Bellême, cette zone n'a pas fait l'objet d'études naturalistes particulières. Nous ne disposons que d'informations globales comme celles fournies par les atlas.

1.5 - Environnement socio-économique

DOCUMENT 1 : évolution de la population (source : RGA, 2000)

	Superficie totale	Population totale en 1990	Population totale en 1999
	Superficie (ha)		
EPERRAIS	1 412	134	112
PARFONDEVAL	310	121	99
LE PIN-LA-GARENNE	1 588	624	650
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	1 771	304	316

Le secteur d'étude comprend trois communes de surfaces comparables et une quatrième de petite taille. Le nombre d'habitants est faible, avec deux tendances :

- Une population en diminution pour Eperrais et Parfondeval.
- Une population croissante pour Saint-Jouin-de-Blavou et Le Pin-la-Garenne. Cette tendance enregistrée en 2000 s'amplifie avec le développement d'un lotissement locatif au Pin-la-Garenne

Outre l'activité agricole et forestière (Eperrais), l'activité économique de ces quatre communes est le commerce de proximité et l'artisanat.

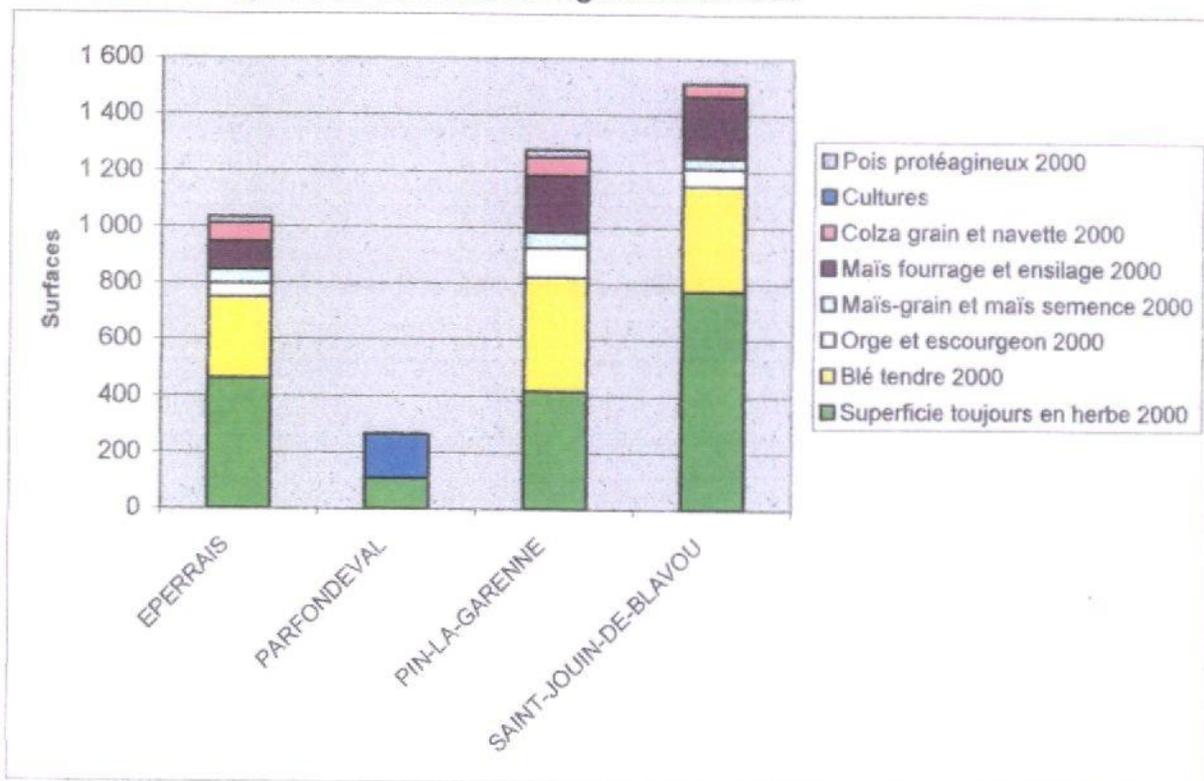
1.5.1 - Agriculture

Hormis la commune d'Eperrais où la surface forestière est importante, l'agriculture occupe plus de 85% de l'espace communal. La tendance générale tend vers une diminution du nombre d'exploitations et un regroupement des terres. Au Pin-la-Garenne, la surface moyenne d'une exploitation est de 110 ha en 2000, alors qu'elle était de 73 ha en 1979, et pendant cette période, le nombre d'exploitations est passé de 23 à 12.

DOCUMENT 2 : Part de la surface agricole (source : RGA, 2000)

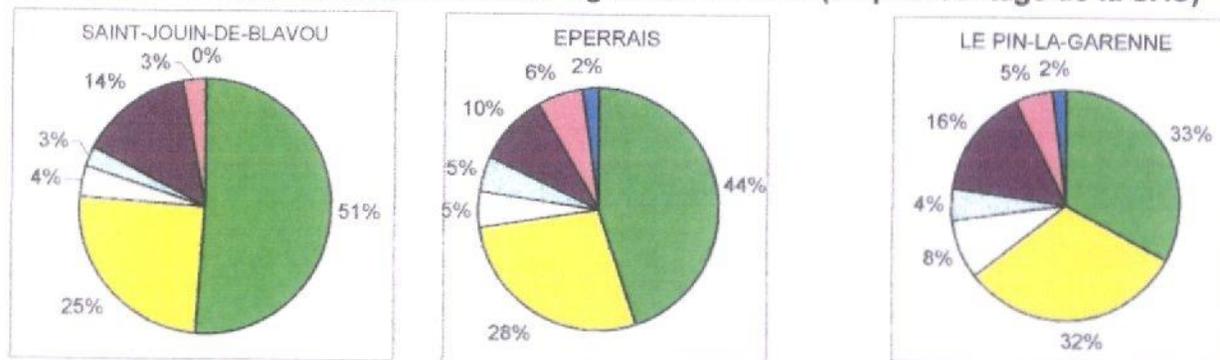
	Superficie totale en (ha)	Superficie agricole en (ha)	Part de la surface agricole
EPERRAIS	1 412	922	65%
PARFONDEVAL	310	267	86%
LE PIN-LA-GARENNE	1 588	1 349	85%
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	1 771	1 593	90%

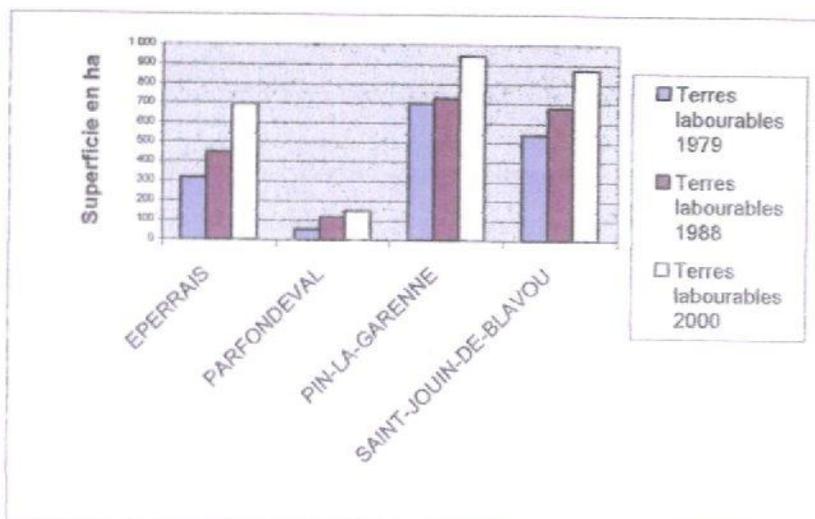
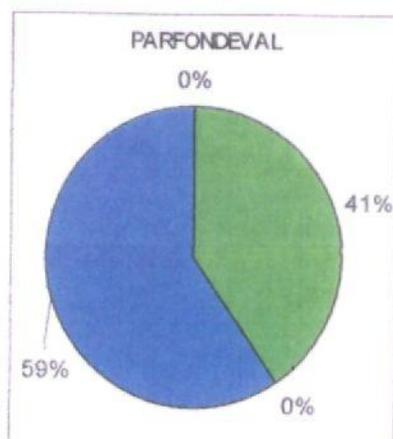
DOCUMENT 3 : répartition des surfaces agricoles en 2000



Pour la commune de Parfondeval, nous ne disposons pas de données détaillées, c'est la raison pour laquelle nous avons créé une rubrique cultures.

DOCUMENT 4 : répartition des surfaces agricoles en 2000 (en pourcentage de la SAU)





DOCUMENT 5 : évolution des surfaces labourées

Pour la commune de Saint-Jouin-de-Blavou la plus grande partie des surfaces agricoles est occupée par des prairies naturelles. Dans les autres communes, ce sont les cultures qui dominent. Les surfaces labourées ont augmenté de façon très significative entre 1979 et 2000. A Eperrais cette surface a doublé au détriment des prairies naturelles qui existaient précédemment. Ces prairies se cantonnent aux vallées, tandis que les plateaux sont cultivés (cf. carte 2).

2 - Environnement et patrimoine

2.1 - Données physiques et géologiques

2.1.1 - Climat

Cette région du Perche est soumise à un climat de type océanique plus ou moins altéré. On observe là les effets d'une continentalisation des masses d'air océanique au fur et à mesure de leur progression vers l'intérieur des terres.

Les précipitations

Avec une moyenne de 720 mm de pluie par an, le canton de Pervençères est relativement peu humide par rapport à d'autres régions ornaïses comme le Bocage (plus de 900 mm de pluie) ou le Pays d'Auge (plus de 800 mm de pluie). En effet, la distance à la mer devient importante et les principales perturbations ont déjà déversé leurs pluies sur les régions de la Manche ou de l'Atlantique, ainsi que sur les reliefs marqués du Bocage et d'Écouves. Ces pluies sont maximales durant l'automne et l'hiver (400 mm) et beaucoup moins marquées en été (moins de 1500 mm) et c'est le mois d'août qui est le plus sec (40.6 mm). Ces pluies tombent durant 125 jours (en moyenne).

Les températures

La température moyenne dans la région de Pervençères s'élève à 10°4. L'amplitude thermique est relativement faible et les minimales sont proches de 6° alors que les maximales sont voisines de 14°8. Là aussi, si l'on observe les effets d'un climat de type océanique, il faut préciser les particularités, par rapport au département de l'Orne, dues aux effets de la latitude. Les températures maximales sont élevées et traduisent l'influence du "Sud" : la moyenne des maximales estivales s'approche de 22°7. Comparativement au reste du département les hivers sont plutôt "cléments" avec une température minimale moyenne

proche de 1°1 (les mois de janvier et février sont les plus froids avec des minimales moyennes de 0°8). Le nombre moyen de jours de gel est de 53 jours.

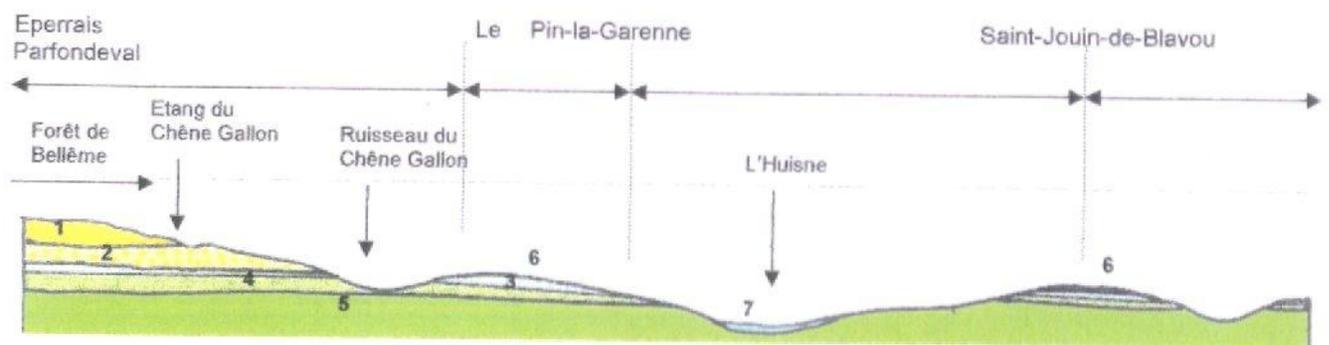
Évolution climatique

Toutefois ces valeurs évoluent de la même façon que sur l'ensemble du département de l'Orne (et sur la France) suite aux changements climatiques dus à des causes anthropiques. En moyenne, la rigueur des hivers est de moins en moins fréquente et les chaleurs estivales de plus en plus marquées. Dans le même ordre d'idées, les précipitations deviennent plus irrégulières avec des sécheresses estivales plus fréquentes et des pluies automnales ou hivernales plus fortes.

A l'observation des changements sur notre environnement, le Perche est une voie de migration importante et prépondérante dans l'arrivée de nouvelles espèces, en provenance du sud, suite au réchauffement général des températures, avant de se généraliser à toute l'Orne (François RADIGUE, communication personnelle).

2.1.2 - Géologie

La zone étudiée repose sur une assise du Crétacé : craies glauconieuses du cénomaniens et craie de Rouen. On retrouve ces formations sur toute la partie ouest. A l'est nous sommes en présence de matériaux issus de la décarbonatation de la craie de Rouen : sables du Perche et argile à silex. Sur les plateaux, les dépôts éoliens ont formé des limons qui constituent la majeure partie du substrat des sols de la commune du Pin-la-Garenne.



- 1 Argile à silex
- 2 Colluvion de silex associé à des sables (sables du Perche)
- 3 Argile de décarbonatation de la craie (commune de Parfondeval et d'Eperrais)
- 4 Craie de Rouen
- 5 Craie glauconieuse (Cénomaniens inférieur) une grande partie du substrat
- 6 Dépôts éoliens (limon des plateaux)
- 7 Alluvions

DOCUMENT 6 : coupe géologique

Les fonds de vallées ont une histoire géologique beaucoup plus récente. On parle de formations superficielles constituées d'un mélange de formations solifluées et colluvionnées. Ces mélanges sont constitués de matériaux apportés par l'érosion des pentes (craies cénomaniennes, aussi appelées marnes) et d'argiles à silex des plateaux. Les parties les plus humides comme le ruisseau du Chêne Gallon reposent sur des dépôts tourbeux de fond de vallée.

2.1.3 - Hydrologie

La zone d'étude est située en tête du bassin de l'Huisne. Cette rivière, longue de 162 km, prend sa source à 179 mètres d'altitude sur la commune proche de La Perrière puis traverse la commune de Saint-Jouin-de-Blavou. Le régime hydraulique est régulier, avec un débit d'étiage très soutenu grâce aux nappes du Crétacé qui jouent également un rôle tampon lors des précipitations hivernales (infiltration importante et présence de prairies d'expansions). Sur cette portion, l'Huisne est alimentée par cinq ruisseaux, formant cinq vallées secondaires. Parmi les affluents de tête de bassin, on trouve le ruisseau du Chêne Gallon qui prend sa source sur la commune de Bellavilliers, traverse la commune d'Eperrais puis la partie est du Pin-la-Garenne.

2.2 - Unités écologiques

2.2.1 - Méthodologie

Pour recenser et cartographier les habitats naturels, trois méthodes ont été utilisées conjointement :

- l'échantillonnage :
 - inventaire floristique des bords de routes et des chemins,
 - relevés des espèces dominantes et compagnes. Pour certains milieux, des relevés floristiques ont été réalisés selon une méthode phytosociologique² en appliquant des coefficients d'abondance dominance.
- l'interprétation de photographies aériennes :

L'étude des photographies aériennes a permis d'étendre la répartition des zones d'échantillonnage (par association de couleurs et de formes). Cette méthode a été particulièrement utile pour le diagnostic du maillage bocager.

- le recoupage avec d'autres informations cartographiques :

Les bases d'informations géographiques (géologie, occupation des sols) permettent de confirmer et d'étendre la localisation de certains habitats naturels identifiés.

2.2.2 - Des habitats dans un contexte bocager

La zone d'étude est identifiée à un espace fortement aménagé par l'Homme où subsiste un maillage bocager dense. A partir des photographies aériennes de 2001 un linéaire de 270 789 m de haies a été recensé (toutes les haies basses n'étant pas toujours visibles sur ce type de document, il existe une marge d'imprécision). La densité moyenne est de 5 287 m de haies au kilomètre carré mais elle varie en fonction du secteur géographique (cf. carte 3)

² Phytosociologique : qui décrit et classe les associations végétales.

On peut distinguer plusieurs types de haies :

❖ **La ripisylve**

Cette haie borde les cours et plans d'eau. Elle est essentiellement constituée de cépées d'aulnes (*Ainus glutinosa*), denses par endroits. Parfois l'Aulne est associé à la Viorne obier (*Viburnum opulus*), à des têtards de Saule blanc (*Salix alba*) et sur les berges nitrophiles au Sureau noir (*Sambucus nigra*), aux ronces et aux orties. Par endroit l'absence de fauche ou de pâturage en pied de haie favorise le développement d'un ourlet d'épineux constitué de Prunelliers (*Prunus spinosa*) et d'Aubépines monogynes (*Crataegus monogyna*).



Ripisylve

❖ **La haie vive**

Parmi les arbres de grande taille nous distinguons un cortège d'espèces indigènes : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Merisier (*Prunus avium*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Charme (*Carpinus betulus*), Erable sycomore (*Acer pseudoplanus*). Entre ces arbres croissent des arbustes hauts dont l'Erable champêtre (*Acer campestre*) ou le Noisetier (*Corylus avellana*). D'autres arbustes ont un rôle de remplissage comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Orme champêtre (*Ulmus procera*), le Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) la Clématite et la Viome manciennne (*Viburnum lantana*).



Haie vive

Deux caractéristiques de ce type de haie :

1 - Souvent elle borde des chemins creux où se développe une végétation des sols frais dominée par la Ficaire (*Ranunculus ficaria*) accompagnée de nombreuses plantes comme l'Herbe musquée (*Adoxa moschatellina*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) ou la Sanicle d'Europe (*Sanicula europaea*). Ces milieux frais sont favorables au développement de l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*), et de quelques orchidées comme l'Orchis mâle (*Orchis*



Chemin creux (Parfondeval)

mascula) et l'Orchis pourpre (*Orchis purpurata*).

Plusieurs stations peuvent être citées

- Sur la commune de Parfondeval : le chemin de Maison à Cosnière.
- Sur la commune du Pin-la-Garenne : le chemin qui va de la Courtinière au Bois Picard en passant par la Grande Brumardière
- Sur les communes d'Eperrais et du Pin-la-Garenne : le chemin creux qui va de l'Hôtel Cruchet aux Grandes Mares.

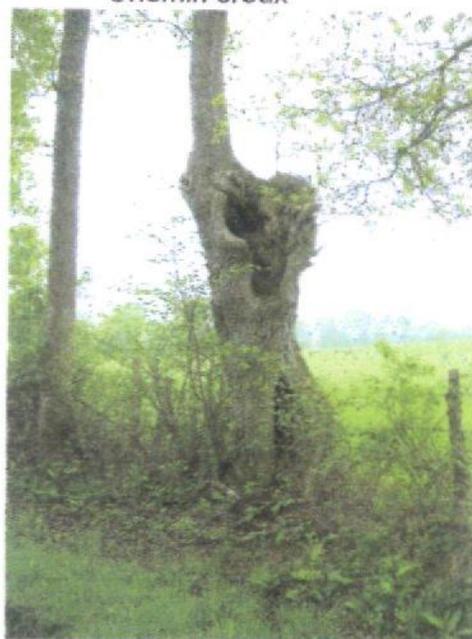


Chemin creux

2- La présence d'arbres têtards

Les arbres de grande taille sont essentiellement des arbres têtards. Ces arbres étranges, de forme un peu humaine, appelés trognes, têtards ou tétaux, sont le résultat d'un travail ancestral. Lorsque l'arbre atteint une taille suffisante, on coupe le houppier. Suite à cette coupe, de nouvelles branches repoussent au sommet. Tous les 10 à 15 ans, les branches sont coupées à nouveau pour fournir du bois de chauffage. Lors de cet émondage, seules une ou deux branches sont conservées pour faire office de tire-sève.

Les essences traitées en têtard sont généralement le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, et le Saule blanc dans la ripisylve.



Arbre têtard

❖ La haie basse

Constituée de buissons épineux comme le Prunellier, l'Aubépine monogyne, elle peut être taillée ou libre. C'est dans la vallée de l'Huisne, le long de la départementale 931, que les haies basses sont les plus nombreuses.



Haies basses

État et évolution de l'habitat : la densité du bocage a évolué au fil du temps. Si l'on se réfère au maillage bocager à une date plus ancienne, 15% du linéaire de haies présent à la fin des années 70 aurait disparu. Dans certains secteurs, le regroupement des terres a eu pour conséquence un démantèlement du réseau de haies, ce dernier ne pouvant plus assurer le rôle de corridor écologique³, par disparition de connexions. La simple taille latérale ne suffit pas à régénérer durablement le maillage vieillissant. En l'absence de recépage, les essences de remplissage vont devenir de moins en moins abondantes (formation de nombreux trous). Une très grande partie des arbres têtards (plus des 2/3) n'ont pas été taillés depuis 15 ans, voir même depuis plus de 30 ans, d'où une grande fragilité. Un étêtage régulier augmente la longévité de ces arbres tout en augmentant la possibilité de formation de cavités favorables à une faune spécifique. L'abandon de cette technique pour une conduite des arbres en haut jet (plus favorable au bois d'œuvre) réduit la possibilité de formation de cavités.

L'intérêt écologique de la haie est conditionné par son environnement immédiat et plus précisément par la strate herbacée. Avec le développement des cultures, cette strate perd de sa fonctionnalité (corridor, alimentation, cache, diversité floristique). De plus, l'usage des herbicides favorise les espèces dominantes (orties, brome stérile...) au détriment de la diversité. Au niveau des bords de routes, le broyage de cette strate à des dates et des hauteurs inappropriées est lourd de conséquences pour la faune et la flore.

Ce réseau de haies souligne, met en relation et complète un certain nombre d'habitats qui vont être détaillés ci-après :

2.2.3 - Les groupements aquatiques amphibies et hygrophiles

Végétation des eaux stagnantes (mares, étangs)

Description : il s'agit de groupements d'une grande diversité qui varient en fonction du type de substrat : calcaire ou siliceux, tourbeux ou non tourbeux et de la durée d'immersion. Ces variations créent une diversité importante de végétation :

- Végétation rivulaire
 - peuplements denses (mono spécifiques) et ras, avec des pelouses de Véronique aquatique (*Veronica anagalis-aquatica*)
 - peuplements denses (mono spécifiques) plus haut, avec l'Elocharis des marais (*Eleocharis palustris*) ou la Glycérie (*Glyceria fluitans*)
 - peuplement pionnier.
- Végétation aquatique
 - peuplements composée de lentilles d'eau de nénuphars et de potamots.



³ Corridor : axe de liaison qui permet le déplacement des espèces entre les milieux

Code Corine	22.13
Nomenclature CORINE Biotope	Eaux eutrophes et végétation associée

Cortège floristique type :
 > Végétation rivulaire.
Eleocharis palustris
Veronica anagalis-aquatica
Alisma lanceolatum
Ranunculus sceleratus
Myosurus minimus

Localisation : On retrouve ces habitats à plusieurs endroits sur le secteur d'étude, notamment à chaque fois qu'il y a une mare ou un plan d'eau.

État et dynamique : la dynamique est variable en fonction du type de végétation : pour les groupements pionniers, en l'absence de modifications d'apport en eau (quantitatif et qualitatif) ces milieux sont relativement stables. Par contre les peuplements denses du type *Eleocharis* provoquent à plus ou moins long terme l'atterrissement des plans d'eau.

Habitat à grandes Laïches (cariçaie)

Description : végétation des sols eutrophes dominée par la Laïche des rives (*Carex riparia*) formant des ensembles denses, voire monospécifiques.

Par endroits où le milieu est plus hygrophile, on peut voir s'y développer des groupements de grandes hélrophytes⁴ (Iris jaune).

Alliance	Caricion gracilis
Association	Caricetum riparia
Code Corine	53.213
Nomenclature CORINE Biotope	Cariçaie à <i>Carex riparia</i>

Cortège floristique type :
Carex riparia
Equisetum palustre
Epilobium hirsutum
Filipendula ulmaria
Galium uliginosum

Localisation : présent à plusieurs endroits, ce milieu est souvent contigu à d'autres habitats comme la mégaphorbiaie ou la prairie hygrophile correspondant ainsi à l'évolution d'une prairie humide. Il est aussi présent en sous-couvert végétal des peupleraies, marquant ainsi la dégradation du milieu planté dans les prairies humides.

État et dynamique : la Laïche des rives est un géophyte⁵ à rhizomes, donnant des peuplements denses en nappes homogènes, et progressant sur les autres habitats humides. En l'absence de perturbation comme le pâturage, la dynamique d'évolution de ce type d'habitat est stable à court terme. Par contre, à moyen terme, on peut envisager une évolution vers l'aulnaie-saulaie.

⁴ Hélrophyte : plante aquatique dotée d'un rhizome enfoui dans la vase

⁵ Géophyte : catégorie de plantes vivaces dont les organes de survie, en mauvaise saison sont souterrains

Habitat à Reine des prés (mégaphorbiaie)

Description : végétation des sols eutrophes dominée par le Jonc noueux où la Reine des prés est prépondérante. Cet habitat est associé à des communautés d'hélophytes vivaces à grandes herbes comme l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) et l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*)



Mégaphorbiaie

Alliance	Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae
Association	Junco acutiflori-filipenduletum ulmaria
Code Corine	37.1
Nomenclature CORINE Biotope	Communautés à Reine des prés et communautés associées
Code Directive Habitats	6430
Intitulé Directive Habitats	Mégaphorbiaies hygrophiles planitiaires

Cortège floristique type :

Filipendula ulmaria
Juncus acutiflorus
Equisetum fluviatile
Equisetum palustre
Epilobium hirsutum
Galium uliginosum
Lythrum salicaria
Mentha aquatica
Stachys palustris
Symphytum officinale

Localisation : tout le long de la vallée de l'Huisne et du ruisseau du Chêne Gallon : dans les dépressions humides et sur les ourlets très nitrophiles⁶ et hygrophiles des rivières. L'ensemble le plus important se trouvant sur la commune d'Éperrais, au lieu dit de la Maçonnerie.

État et dynamique : la mégaphorbiaie est un stade intermédiaire entre la prairie hygrophile et le boisement spontané de type saulaie.

Cet habitat évolue vers une mégaphorbiaie très dégradée par eutrophisation : le liseron, les ronces apparaissent en l'absence d'entretien (pâturage ou fauchage). Cette évolution entraîne l'accumulation de litières et la disparition progressive de nombreuses espèces (faune et flore).

- les principales zones de mégaphorbiaie étudiées peuvent être considérées comme en bon état de conservation sur la zone d'étude dans la mesure où elles font l'objet d'une fauche tardive avec exportation des herbes coupées.
- le long du ruisseau du Chêne Gallon il existe une mégaphorbiaie importante qui peut être considérée comme dégradée en raison d'une plantation de peupliers.

⁶ Nitrophile : espèce végétale recherchant de préférence des sols riches en azote.

Prairie hygrophile et oligotrophe⁷

Description : Ce micro-milieu, sur un substrat tourbeux et légèrement alcalin, alimenté par une nappe aquifère souterraine est continuellement gorgé d'eau. Il est favorable au développement d'une végétation dense de petites cypéracées, dont principalement la Laïche écaillée (*Carex Lepidocarpa*) associée à la Laïche blonde (*Carex hostiana*) et à la Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) ainsi qu'à des mousses.

Nous approchons⁸ d'une alliance du Caricion devallianae, alliance caractéristique de la tourbière basse alcaline.



Prairie méso-hygrophile

Alliance	Caricion devallianea
Association	
Code Corine	54.2
Nomenclature CORINE Biotope	Tourbière basse alcaline
Code Directive	72.30
Habitats	
Intitulé Directive	Tourbière basse alcaline
Habitats	

Cortège floristique type :

Carex Lepidocarpa
Carex hostiana
Carex panicea
Juncus articulatus

Localisation : ce milieu est situé le long du ruisseau du chêne Gallon, au lieu dit la Maçonnerie.

État et dynamique : En l'absence d'intervention la dynamique végétale reprend son cours dans un processus d'atterrissement. Actuellement il ne subsiste qu'une petite surface en bon état de conservation. Plus bas, sur la grande mégaphorbiaie, des micro-stations de plantes oligotrophes et turficoles⁹ laissent penser que ce milieu correspond à l'évolution d'un bas marais alcalin. On peut en effet y observer l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) (*turficole*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*) (*oligotrophe*), la Molinie bleue (*Molinia coerulea*). En l'absence d'exportation, cette zone a évolué en prairie à jonc noueux puis par l'accumulation continue de litière, en mégaphorbiaie.

Dans le prolongement immédiat de ce bas marais, une partie du secteur a subi, il y a une dizaine d'années, un essai de labour et de drainage. La tentative de mise en culture ayant échoué, la prairie à jonc et la cariçaie ont repris le dessus.

⁷ Oligotrophe : qualifie un milieu pauvre en matière nutritive.

⁸ il nous est difficile de donner une définition précise (petite taille et absence certaines espèces caractéristiques de l'alliance)

⁹ turficole : espèce se développant sur les milieux tourbeux.

Prairie hygrophile à jonc

Description : Il s'agit de prairies sur sol humide, en bord de rivière ou en lisière d'étang ou de bas marais (la Maçonnerie). Elles sont dominées par le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*) accompagné du Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), de la Crételle (*Cynosurus cristatus*) (indicatrice de pâturage), du Populage des marais (*Caltha palustris*). En transition avec les parties plus hygrophiles la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) avec des orchidées comme l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) sont très présentes.

Alliance	Cynosurion cristati
Association	Juncus acutiflori-cynosuretum cristati
Code Corine	37.22
Nomenclature CORINE Biotope	Prairie à jonc acutiflore

Cortège floristique type :

Juncus acutiflorus
Ranunculus acris
Holcus lanatus
Lysimachia nummularia
Lychnis flos-cuculi
Trifolium pratense
Bromus mollis
Ajuga reptans
Equisetum arvense
Hypochoeria radicata

Localisation : Le long de la vallée de l'Huisne sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou, le long du ruisseau du Chêne Gallon en aval d'Eperrais et en lisière de la zone de marais de la Maçonnerie. Sur la commune de Parfondeval, on distingue très nettement deux prairies humides à jonc, une à la ferme de la Motte et l'autre à la Pachodière. Sur la commune du Pin-la-Garenne, ce type de végétation ne forme pas de zones significatives (sauf en lisière d'étangs, de mares et de ruisseaux).

Ce type de végétation occupe également de nombreux fossés aux bords des chemins et routes.

État et dynamique : Ces habitats, pâturés extensivement ou fauchés, sont en bon état de conservation. Le bon fonctionnement hydrologique (absence de drainage) permet de conserver le caractère humide de ces zones. L'absence d'exportation lié à la fauche conduirait le milieu vers un boisement.

2.2.4 - Les prairies méso-hygrophiles et mésophiles

Prairies méso-hygrophiles pâturées

Description : prairies méso-hygrophiles situés en bordure de rivières, pouvant être inondées l'hiver. On y retrouve des espèces caractéristiques des prairies mésophiles pâturées du Cynosurion et des espèces de l'Arrenatherion comme l'Orge faux seigle (*Hordeum secalinum*), mettant ainsi en évidence un stade dégradé d'une prairie maigre de fauche.



Prairie sur Saint-Jouin-de-Blavou

Alliance	Bromion racemosi
Association	Hordeum secalini-lolietum perennis

Cortège floristique type :

Lolium perenne
Ordeum secalinum

Code Corine	37.21
Nomenclature CORINE Biotope	Prairies humides atlantiques et subatlantiques

Agrostis capillaris

Localisation : ce type de prairie a été trouvé uniquement le long de la vallée de l'Huisne, sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou.

État et dynamique : la pratique de la fauche permettra un retour vers une prairie maigre.

Prairie mésophile pâturée

Description : Il s'agit d'une prairie relativement hétérogène où alternent zones rases et refus. La forme fauchée de cet habitat comporte des groupements de végétation qui se rapprochent de l'alliance *Arrhenatherion eliatoris* avec des indicatrices des prairies de fauche : Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Fromental commun (*Arrhenatherum elatioris*).



Prairie à Parfondeval

Alliance	Cynosurion cristati
Association	Luzulo campestris – Cynosuretum cristati
Code Corine	38.1
Nomenclature CORINE Biotope	Pâturage mésophile

Cortège floristique type :

Prairie pâturée

Trifolium repens
Cynosurus cristatus
Lotus corniculatus
Cynosurus cristatus
Dactylis glomerata

Prairie fauchée

Arrhenatherum elatius s.l.
Anthoxanthum odoratum
Holcus lanatus
Agrostis canina
Agrostis capillaris
Lolium perenne
Leucanthemum vulgare
Centaurea nigra
Achillea millefolium

Localisation : Ce type d'habitat recouvre des surfaces importantes le long de l'Huisne et de ses affluents.

État et dynamique : La surface de ces prairies a tendance à diminuer au profit de la culture. Exploitées de façon extensive (limitation des fertilisants et du chargement), ces parcelles peuvent favoriser une flore diversifiée. La présence des refus contribue à créer au sein de la prairie une mosaïque très favorable à la faune entomologique, auquel il faut ajouter toute la faune liée aux bouses, faune de prédilection pour les oiseaux insectivores.

Certaines de ces prairies sont plantées de pommiers de hautes tiges. De classes d'âges avancés pour une grande partie, ils sont très attractifs pour les insectes et les oiseaux.

La pelouse mésophile

Description : Végétation herbacée plus ou moins dense dominée par le Brome érigé (*Bromus erectus*) et le Brachypode penné (*Brachypodium pinatum*). Elle occupe un affleurement calcaire.

Alliance	Mésobromion erecti
Association	
Code Corine	34.32
la nomenclature CORINE Biotope	Mésobromion du crétacé du bassin parisien
Code Directive Habitats	6210
Intitulé Directive Habitats	Pelouse mésophile à brome

Cortège floristique type :
Brachypodium pinatum
Bromus erectus
Carex flacca
Lotus corniculatus
Origanum vulgare
Polygala calcarea

Localisation : talus à l'entrée du Pin-la-Garenne (au niveau du cimetière)

État et dynamique: il s'agit d'un micro-habitat qui n'a rien de comparable avec un coteau calcicole, d'autant plus que le broyage répété ne permet pas à toute la flore de se développer. Une gestion adaptée (fauchage tardif, coupe haute) de cette zone permettrait à une flore plus diversifiée et caractéristique (ophrys) de se développer.

Prairie mésophile de fauche

Description : Végétation homogène dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatioris*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et l'Orge faux seigle (*Hordeum secalinum*). Cette dernière espèce caractérise l'association Ordeo secalini-*Arrhenatherum elatioris*.



Prairie à junc

Alliance	Arrhenatherion elatioris
Association	Ordeo secalini - <i>Arrhenatherum elatioris</i>
Code Corine	38.2
Nomenclature CORINE Biotope	Prairie à fourrage des plaines
Code Directive Habitats	6510
Intitulé Directive Habitats	Prairie maigre de fauche

Cortège floristique type :
Arrhenatherum elatioris
Bromus hordeaceus
Anthoxanthum odoratum
Hordeum secalinum
Silaum silaus

Localisation : Sur le secteur de sols alluvionnaires, les prairies uniquement fauchées ne sont pas aussi courantes comme sur la commune de Pervençères. On trouve plutôt la phase dégradée (prairie méso-hygrophile) ou fauchée de la pâture mésophile.

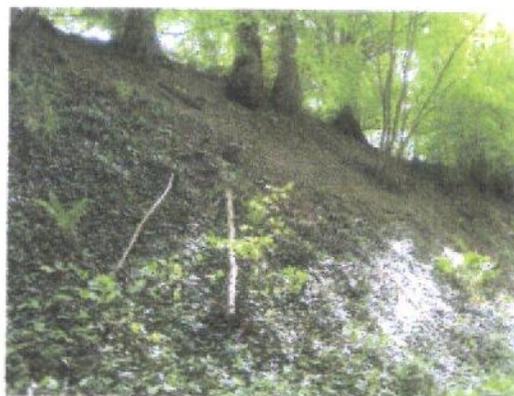
Le long des routes communales, les talus et accotements immédiats peuvent être apparentés à ce type de végétation, avec une tendance plus mésophile, voir xéro¹⁰-acidiphile pour les parties argilo-sableuses. Cette influence correspond à l'association luzulo campestris-Brometum mollis, avec comme cortège caractéristique *Luzula campestris*, *Luzula multiflora*, *Dianthus armeria*, *Cerastium fontanum* et *Polygala vulgaris*.

État et dynamique : Ce type de prairie a lui aussi tendance à disparaître au profit de la culture. Aussi, on remarque à certains endroits une eutrophisation de ces prairies par le développement de la Grande berce (*Heraclum sphondillium*) et du Grand rumex (*Rumex obtusifolius*) traduisant un début de dynamique vers la friche et une diminution de la diversité prairiale.

2.2.5 - Les boisements

Boisement de pente (chemin très creux)

Description : Boisement de pente escarpé dans un chemin au sol frais, constitué d'un mélange de feuillus secondaires : Érable champêtre, Frêne commun, Charme ... de type nomade (par opposition à des boisements mûrs dominés par le Chêne ou le Hêtre). La dominance se partage entre le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et le Charme. en haut de talus. Au niveau des arbustes, on trouve le Noisetier et la Ronce. La strate herbacée est composée de lierre accompagné de fougères caractéristiques de l'habitat : Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*) et l'Aspidie à cils raides (*Polystichum setiferum*).



Chemin creux.

Alliance	Polysticho-setiferi-fraxinion excelsioris
Association	Phyllitido scolopendri-fraxinetum excelsioris
Code Corine	41.4
la nomenclature CORINE Biotope	Erablaie-Frenaie
Code Directive Habitats	91.80
Intitulé Directive Habitats	Forêt de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (habitat prioritaire)

Cortège floristique type :

Polystichum setiferum
Polystichum aculeatum
Phyllitis scolopendrium
Circaea lutiana
Rubus sp.
Hedera helix

Localisation : Chemin très creux à proximité du bourg de Parfondeval

Etat et dynamique : Ce milieu présente des groupements denses de fougères, caractéristiques d'un habitat en bon état de conservation. Bien qu'occupant une très petite surface, il s'agit d'un milieu apparenté à un habitat peu répandu d'une grande richesse et qui participe à une mosaïque d'habitats de grand intérêt.

¹⁰ Xérophile : espèce adaptée au milieu sec

Chênaie acidiphile à houx

Description : la strate arborescente est dominée par le Chêne et le Hêtre en sous étage. La strate arbustive est constituée de Chèvrefeuille et de Houx et la strate herbacée peu fournie est composée de Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*).

Alliance	
Association	
Code Corine	N°41.12
Nomenclature CORINE	Hêtraie-chênaie
Biotope	colinéenne à houx
Code Directive Habitats	9120
Intitulé Directive Habitats	Chênaie hêtraie acidiphile à houx

Cortège floristique type :

Quercus patrea
Fagus sylvatica
Rubus sp.
Polypode vulgare
Lonicera periclymenum
Polygonatum multiflorum
Teucrium scorodonia

Localisation : Une grande partie de la forêt de Bellême est concernée par cet habitat. Sur Saint-Jouin-de-Blavou et sur Le Pin-la-Garenne, on trouve de petits boisements comparables.

État et dynamique : Il s'agit d'un habitat dont l'aire générale est assez vaste et bien représentée, cependant le faciès recouvrant à houx est devenu rare.

Aulnaie saulaie

Description : Il s'agit de formations marécageuses de petites superficies à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et à Saule roux-cendré (*Salix atro-cinerea*). Le Saule roux-cendré (*Salix atro-cinerea*) est dominant sur les boisements qui colonisent les abords des prairies humides. Il indique l'atterrissement des zones marécageuses.

Alliance	
Association	
Code Corine	449
Nomenclature CORINE	Bois marécageux
Biotope	d'aulnes et de saules

Cortège floristique type :

Salix caprea
Alnus glutinosa
Salix atrocinerea
Dryopteris carthusiana
Athyrium filix-femina

Localisation : Ces boisements sont riverains des ruisseaux et plans d'eau.

État et dynamique : dans certain endroits, le développement des ronces et des orties marque un embroussaillage et une rudéralisation du milieu.

Autres boisements	
Plantation de peupliers	Code Corine n°83.321
Forêt mixte	Code Corine n°41

2.2.6 - Les espaces artificiels

Cultures

Description : Une grande superficie de la zone d'étude est consacrée aux cultures. La culture de céréales est favorable au développement de quelques plantes messicoles. En lisière des champs on peut observer une diversité plus importante.

Certaines sont en jachères ou en bandes enherbées (le long des ruisseaux).

Ces zones sont caractérisées par une végétation dense, mais de hauteur irrégulière et d'aspect hirsute, par tâches hétérogènes.



Plantes messicoles à Saint-Jouin-de-Blavou

Code Corine	82
Nomenclature CORINE Biotope	Terrains cultivés



Cortège floristique type :

Plantes messicoles

Papaver rhoeas
Viola arvensis
Arenaria serpyllipholia
Mentha arvensis
Ranunculus repens

Végétation des friches (sol filtrant)

Reseda lutea
Daucus carota
Hypericum perforatum
Echium vulgare

Sols compactes

Coronopus squamatus
Matricaria discoidea
Polygonum aviculare

État de conservation et intérêt de l'habitat : Les cultures traitées aux herbicides ne sont pas favorables au développement d'une végétation messicole que l'on peut qualifier de patrimoniale. La faible présence du Grand coquelicot (*Papaver rhoeas*) en témoigne. La production du colza est un facteur aggravant pour la diversité biologique de ces zones.

Les dépendances vertes

Description : Ce sont des espaces pour l'occupation humaine et ses activités. Ici une flore et une faune se sont adaptées aux infrastructures et aux usages de ces espaces.

On peut retrouver une végétation comparable aux habitats décrits auparavant. Certaines zones comme les vieux murs où les conditions d'ensoleillement permettent à une flore spécifique de se développer.



Bande non fauchée sur un terrain municipal à Saint-Jouin-de-Blavou

État de conservation et intérêt de l'habitat : C'est la façon de gérer ces espaces qui va déterminer l'intérêt écologique de ces milieux. Ils sont souvent soumis aux herbicides et à une tonte régulière et rase.

Des essais de prise en compte de la diversité sont faits, notamment sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou.

2.3 - La Flore

2.3.1 - Protocole

De mai à fin août, des prospections botaniques ont été réalisées sur les communes de Saint-Jouin-de-Blavou, Eperrais, Le-Pin-la-Garenne et Parfondeval. Un certain nombre de stations reprenant les habitats évoqués précédemment ont été visitées. Les routes et les chemins ont également été prospectés afin d'obtenir une bonne représentation de la diversité floristique du secteur d'étude.

La localisation des prospections est détaillée sur la carte 3 et les données ont été regroupées dans l'annexe 3.

A chaque plante a été attribué un indice de rareté, établi à partir de la flore PROVOST¹¹.

Indice de rareté régional

CCC : extrêmement commune

CC : très commune

C : commune

AC : assez commune

AR : assez rare

R : rare

RR : très rare

RRR : rarissime

¹¹ M PROVOST, Flore vasculaire de Basse-Normandie, 1998 Presse universitaire de Caen

Pour la répartition dans le Perche ornais

L'indice de rareté a été évalué à partir de l'Atlas de la flore vasculaire de Basse-Normandie de M. Provost.

Le calcul des coefficients de rareté a été établi à partir des 230 mailles en grades (6,6 km x 5 km soit 33 Km²) qui recouvrent la partie ornais du Perche

RRR	0 à 1%	de 0 à 2 mailles
RR	1 à 2%	de 3 à 4 mailles
R	2 à 4%	de 5 à 9 mailles
AR	4 à 8%	de 10 à 18 mailles
AC	8 à 16%	de 19 à 36 mailles
C	16 à 32%	de 37 à 73 mailles
CC	32 à 64%	de 74 à 147 mailles
CCC	64 à 100%	de 148 à 230 mailles

2.3.2 - Résultats

Plus de 460 espèces ont été recensées sur la zone d'étude (le Perche en compte 1100). Parmi ces espèces, deux font l'objet de mesures de protection régionales et une espèce fait l'objet de mesure de protection départementale. 15 espèces peuvent être qualifiés d'espèces rares, voire très rares à l'échelon régional et 13 autres espèces peuvent être considérées comme assez rares au niveau régional.

La localisation de ces espèces patrimoniales figure sur la carte n°4.

Description des espèces végétales d'intérêt patrimonial :

- ❖ Espèces très rares en Basse-Normandie

La Petite Pyrole (*Pyrola minor*)

Il s'agit d'une espèce protégée en Basse-Normandie et en cours de raréfaction en France.

Conditions écologiques : c'est une espèce méso-xérophile à tendance acidiphile le plus souvent liée aux plantations de résineux

Localisation : cette espèce a été découverte (POU Anne-Marie - 2000) le long d'un ruisseau, derrière la fontaine romaine de l'étang de la Herse (parcelle 60).

État de la station : plus de 50 pieds peuvent y être dénombrés.

Répartition dans le Perche ornais : Espèces rare



La Petite Pyrole

L'Isopyre faux pygamon (*Isopyrum thalictroides*)

Il s'agit d'une espèce protégée en Basse-Normandie.

Conditions écologiques : C'est une espèce d'ombre des sols frais.

Localisation : cette espèce a été découverte (MOINET Evelyne & RADIGUE François-2000) le long d'un ruisseau, au nord est du carrefour Granger et à proximité de l'étang du Chêne Gallon.



L'Isopyre faux pygamon

État de la station : Cette station est toujours existante.

Répartition dans le Perche : Espèce extrêmement rare

L'Euphorbe à larges feuilles (*Euphorbia platyphyllos*)

Conditions écologiques : Pionnière anthrophile¹²nithrophile des bords de chemins.

Localisation : Elle a été trouvée en lisière d'un champ de colza sur la commune d'Eperrais.

État de la station : Comme beaucoup de pionnière messicoles, sa présence peut être fugace.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce très rare

La Laïche blonde (*Carex hostiana*)

Conditions écologiques : Hygrophile turficole neutro-basidline.

État de la station : Cette laïche est bien présente sur la partie la plus turficole et hygrophile et de façon diffuse en d'autres endroits.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce rare

¹² Anthrophile : espèce liée aux activités humaines

❖ Espèces rares en Basse-Normandie

L'Oenanthe intermédiaire (*Oenanthe silaifolia*)

Conditions écologiques : Il s'agit d'une espèce hygrophile à amphibie des prairies alluvionnaires.

Localisation : lieu dit de la Maçonnerie sur la commune d'Eperrais.

État de la station : Cette oenanthe est présente en grand nombre uniquement sur la partie la plus turficole et hygrophile.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce rare

L'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)

Conditions écologiques : Il s'agit d'une hygrophile et turficole.

Localisation : lieu dit de la Maçonnerie sur la commune d'Eperrais.

État de la station : Un seul pied a été observé en 2007.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce assez commune



L'Epipactis des marais

L'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*)

Conditions écologiques : Espèce de faible lumière des sols basiques : (hêtraies chênaies) à faiblement acide. On la trouve particulièrement dans les bois frais.

Localisation : Cette orchidée commune a été observée dans un chemin creux sur la commune de Parfondeval, et dans un bois au Pin-la-Garenne.

État de la station : stations de 3 à 5 pieds

Répartition dans le Perche : Espèce assez commune



L'Epipactis pourpre

La Laïche écailleuse (*Carex lepidocarpa*)

Conditions écologiques : Il s'agit d'une hygrophile liée aux tourbières basses alcalines.

Localisation : lieu dit de la Maçonnerie sur la commune d'Eperrais.

État de la station : de nombreux pieds ont été observés sur 20m² (en formation dense).

Répartition dans le Perche ornais : espèce assez commune

La Queue de souris (*Myosurus minimus*)

Conditions écologiques : c'est une espèce pionnière hygrophile.

Localisation : Cette espèce est présente sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou, au lieu dit de la Tuilerie de Chanceaux.

État de la station : présente sur un glacis d'une mare d'herbage (non pâturé en 2007), on peut en compter une dizaine de pieds.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce rare

La Laiche faux souchet (*Carex pseudocyperus*)

Conditions écologiques : Cette espèce est très hygrophile

Localisation : L'espèce est présente en queue d'étang du Chêne Gallon (commune d'Éperrais).

État de la station : deux touradons, présents sur un cordon de colluvions apportés par un petit ruisseau d'alimentation de l'étang.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce assez commune

L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

Conditions écologiques : Le degré d'humidité dans le sol constitue pour la plante un facteur indispensable pour un développement optimal.

Localisation : Sur la commune d'Éperrais, cette très jolie et impressionnante fougère est présente sur la rive est de l'étang du Chêne Gallon



État de la station : L'espèce est présente en deux endroits : une petite station formée de quelques pieds et une autre plus importante, formant une large et dense touffe d'environ 10 m de large.

Répartition dans le Perche ornais : Cette espèce protégée dans le département de l'Orne est donnée comme assez commune sur le territoire du Parc naturel régional du Perche¹³.

Le Polystic à aiguillon (*Polysticum aculeatum*)

Conditions écologiques : sylvaticole mésophile

¹³ P BOURDIER et all, Les fougères du Perche, 2003, amis du PERCHE

Localisation : Cette espèce est présente sur deux communes :

- A Eperrais, en lisière de la forêt quelques pieds sont visibles sur le talus d'un ancien chemin creux.
- A Parfondeval, une très jolie et dense station est visible dans un chemin creux. Cette espèce des éboulis rocheux et des forêts de ravin, affectionne particulièrement ici les talus des chemins creux.

État de la station : sur la commune de Parfondeval, le Polystic forme des touffes très denses et en grand nombre.

Répartition dans le Perche ornais : Cette espèce donnée comme rare, voire très rare en Basse-Normandie semble être bien représentée dans le Perche.

Inule aunée (*Inula helenium*).

Conditions écologiques : Pionnière hygrophile

Localisation : Elle occupe une prairie le long de l'Huisne. Elle peut être également observée sur des talus le long de la route départementale D 931

État de la station : Quelques pieds dispersés. La fauche tardive le long de la départementale lui sera très profitable.



Inule aunée

Répartition dans le Perche ornais : Espèce assez rare

Monotrope suce-pin (*Monotropa hypopitys* ssp. *Hypopitys*)

Conditions écologiques : Cette espèce est parasite du pin (en terme de groupement de végétation à *Goodyera repens*)

Localisation : peut être observée en forêt de Bellême

Répartition dans le Perche ornais : Espèce rare



Monotrope suce-pin

Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*)

Conditions écologiques : c'est une méso-hygrophile des prairies humides, bas marais alcalins et plus rarement des bois.

Localisation : Cette espèce est visible à plusieurs endroits en forêt de Bellême : parcelles 56, 57, 58 et 59.

Etat de la station : Elle forme des stations denses d'une soixantaine de pieds.

Répartition dans le Perche ornais : Espèce rare.



Ophioglosse langue de serpent

❖ Espèces assez rares en Basse-Normandie

	Écologie	Localisation	Répartition dans le Perche ornaï
L'Epipactis à larges feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>) :	Mésophile	Espèce présente à plusieurs endroits dans de l'herbe haute sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou	commune
La Renoncule scélérate (<i>Ranunculus scéléératus</i>)	Pionnière hygrophile à amphibie	Espèce présente à plusieurs endroits sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou : dans des fossés et mares	commune
L'Androsème officinale (<i>Hypericum androsaemum</i>)	Sylvaticole mésohygrophile des lisières	Dans un sous-bois frais en queue d'étang	assez rare
Dactylorhize incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>)	Hygrophile turficole	Dans les prairies humides le long du ruisseau du Chêne Gallon	assez commune
Cardère velue (<i>Dipsacus pilosus</i>)	Méso-hygrophile	Dans un chemin creux à Parfondeval et sur un talus de la commune de Saint-Jouin-de-Blavou	assez commune
Luzule de Forster (<i>Luzula forsteri</i>)	Sylvaticole mésophile	Dans un chemin sur la commune du Pin-la-Garenne	commune
La Laïche vésiculeuse (<i>Carex vesicaria</i>)	Espèce très hygrophile	Dans une mare sur la commune du Pin-la-Garenne	commune
La Saponaire (<i>Saponaria officinalis</i>)	Pionnière mésophile	Le long de chemins sur la commune d'Eperrais	commune
Le Mouron d'eau (<i>Veronica anagallis aquatica</i>)	Aquatique amphibie	Sur les berges d'une mare sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou	très commune dans le Perche
La Polygale du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>)	Thermo-xérophile	Sur un talus bien exposé sur la commune du Pin-la-Garenne	commune
La Barbotine (<i>Tanacetum vulgare</i>)	Mésophile à tendance rudérale	Sur un accotement de route sur la commune du Pin-la-Garenne	très commune dans le Perche
La Gesse de nissolle (<i>Lathyrus nissolia</i>)	Mésophile, messicole	Sur de nombreux talus de la commune de Saint-Jouin-de-Blavou	assez commune
L'Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	Méso-xérophile	Dans les fossés et des prairies humides de la commune de Saint-Jouin-de-Blavou, et très présente le long du ruisseau du Chêne Gallon	très commune dans le Perche

2.4 - La Faune

L'inventaire écologique est un travail qui permet notamment de réaliser un bilan de l'état de conservation du patrimoine naturel des communes étudiées. Dans la perspective d'un premier diagnostic écologique, une étude de la diversité et de la répartition de l'avifaune semble appropriée. Les oiseaux constituent en effet de par leurs caractéristiques écologiques, de très bons indicateurs de la qualité générale de l'environnement.

- leurs exigences en terme de milieux sont très variées, certaines espèces étant inféodées de manière quasi-exclusive à un biotope défini ;
- la variété de leurs régimes alimentaires (carnivores, frugivores, granivores, insectivores...) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux ;
- leurs modes de reproduction et de nidification variées donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré.

Pour les autres groupes d'espèces, nous avons fait appel aux informations collectées par les naturalistes de l'Association et Faune et Flore de l'Orne. Les espèces animales rencontrées lors des prospections botaniques ont été également notées.

2.4.1- L'avifaune

Méthodologie

Afin d'évaluer la richesse avifaunistique de la zone d'étude, plusieurs données ont été réunies et exploitées :

- les données de terrain issues des naturalistes locaux récoltées sur plusieurs années d'observation ;
- les informations collectées dans le cadre des différentes études réalisées sur cette partie du Parc ;
- des relevés ornithologiques par stations d'écoutes.

La méthode de relevés par station d'écoute est une méthode inspirée du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels simples élaborée par le Museum national d'Histoire Naturelle de Paris. A partir d'un quadrillage par kilomètre carré du territoire (carrés Lambert des cartes du 25000^{ème}), des points, dits "points d'écoute" ont été définis au plus proche du centre de chacun des carrés. Deux séries d'écoute ont été réalisées sur chacun de ces points : du 15 avril au 15 mai, afin de comptabiliser les espèces nidifiant au début de printemps et du 15 mai au 30 juin pour les espèces migratrices qui arrivent tardivement dans le Perche.

Les écoutes sont réalisées le matin pendant les trois premières heures suivant le lever du soleil. C'est en effet le moment où les oiseaux signalent le plus leur présence (comportements territoriaux, chant, recherche de nourriture...) Il n'y a pas de recensement les jours de pluie ou de fort vent en raison des perturbation sonores.

L'observateur se place sur le point durant cinq minutes et note chaque espèce entendue ainsi que le milieu où elle se trouve lors du contact. Tous les types de contacts, sonores ou visuels, ont été retenus.

Résultats

La liste complète des espèces observées figure en annexe 4 et leur localisation sur la carte n°4

En regroupant l'ensemble des données récoltées, 72 espèces différentes ont été observées sur les 4 communes inventoriées. 95% de ces espèces peuvent être considérées comme nicheuses possibles.

Lors des points d'écoutes, 49 espèces différentes ont été comptabilisées : 42 espèces sur la commune du Pin-la-Garenne et de Saint-Jouin-de-Blavou, 34 sur la commune d'Eperrais et 21 sur la commune de Parfondeval. Les espèces contactées pendant ces écoutes correspondent à 70% des espèces connues historiquement sur la zone d'étude.

8 espèces sont migratrices. 5 espèces (nicheuses probables) figurent dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de Normandie (GONm) et 4 dans la liste orange. Enfin, 3 espèces sont classées d'intérêt communautaire (deux sont potentiellement nicheuses et une est erratique).

	Directive Oiseaux	Statut européen	Statut national	En Basse-Normandie	
				Déclin récent	Déclin ancien
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)		Défavorable dont la majorité de la population se trouve hors de l'Europe	Vulnérabilité moyenne		
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)			Non vulnérable		
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)					
Chouette Chevêche (<i>Athene noctua</i>)			Vulnérabilité moyenne		
Chouette effraie (<i>Tyto alba</i>)					
Busard Saint-Martin			En déclin		
Huppe Fasciée			Favorable	Non vulnérable	
Bruant zizi					
Pic vert		Défavorable dont la majorité de la population se trouve en Europe.			

Les oiseaux observés en période de nidification sont essentiellement des passereaux (mésanges et pics) inféodés aux haies. Véritable interface entre la forêt et les zones cultivées, la haie assure plusieurs fonctions biologiques (reproduction, alimentation, refuge...) à des espèces de toutes tailles et régimes trophiques différents. A la lecture des résultats, on peut y associer des espèces à forte fréquence (qu'on retrouve pratiquement sur tous les relevés) : le Merle noir (*Turdus merula*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) et la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*). La présence généralisée d'arbres permet à ces espèces ubiquistes d'occuper systématiquement le territoire. Elles sont associées à un cortège d'espèces plus caractéristique des haies : le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*).

Ensuite apparaissent des tendances illustrant les caractéristiques du bocage des quatre communes. Le nombre important d'oiseaux cavernicoles contactés met en évidence la forte présence d'arbres à cavités (arbres têtards et pommiers). Certaines zones sont plus favorables comme au Pin-la-Garenne (forte concentration de trognes), Eperrais ou Parfondeval (forte densité de trognes et de vieux vergers).

Sur les zones où le bocage est composé de haies basses dans un contexte d'herbages en majorité pâturé, les différents relevés mettent en évidence la spécificité de certains oiseaux à ce type de bocage : La structure dense et épineuse des haies basses permet au Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) d'avoir un poste de chant, de guet et de chasse : la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*) et surtout deux espèces peu communes sont inféodées à ce milieu : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Bruant zizi (*Emberiza cirlus*).

Sur les secteurs de bocage plus ouvert et majoritairement cultivé, les points d'écoutes mettent en évidence une dizaine d'espèces qui composent l'avifaune des champs. C'est sur la commune du Pin-la-Garenne que cet aspect est le plus marqué. On y trouve des espèces essentiellement granivores, l'espèce ayant la fréquence la plus forte étant l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et dans une moindre mesure le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*). C'est dans ce milieu que l'on observe la Perdrix grise (*Perdix perdix*) et le Faisan (*Phasianus colchicus*). Ces deux dernières espèces semblent être très favorisées par les bandes enherbées le long des ruisseaux et par la fauche tardive des bords de route).

La présence d'oiseaux liés aux habitations est relativement importante et égale sur l'ensemble du territoire. Ceci illustre bien l'habitat dispersé du bocage percheron. On ne peut pas dissocier de façon très évidente l'avifaune des zones urbanisées (parcs, jardins, habitations) et l'avifaune de l'habitat rural en raison de l'absence de bourg de grande taille et de la proximité de fermes.

Les exploitations agricoles sont des éléments favorables pour la diversité d'oiseaux. La Grande Brumardière au Pin-la-Garenne est un des points d'écoute où nous avons la plus grande diversité. Plusieurs facteurs entrent en compte :

- la position d'écotone¹⁴ (interface entre la culture, le bocage herbagé, le verger)
- la présence de nombreux bâtiments favorables à la nidification
- la présence d'animaux domestiques favorisant les insectivores comme l'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*).

Cependant, les mutations agricoles opérées sur le canton entraînent des répercussions sur ces populations. La disparition des exploitations a pour conséquence la requalification des bâtiments. Certaines espèces comme la Chouette Effraie (*Tyto alba*) sont de moins en moins présentes.

Avec la plus forte proportion d'espèces forestières observées, la position de lisière forestière est bien marquée sur la commune d'Eperrais. Beaucoup d'espèces forestières sont des espèces de lisières : le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*). On remarque également une faible proportion d'espèces des milieux humides, constat lié à l'absence de zones humides de grandes tailles (plan d'eau, roselière, marais).

Espèces à envisager :

La présence de prairies humides permet d'envisager la présence du Courtis cendré (*Numenius tenuirostris*). Ce limicole peu commun niche sur la commune de Pervençères.

¹⁴ Ecotone : interface entre deux écosystèmes voisins, présentant une identité suffisante pour pouvoir se différencier

Quatre espèces probablement nicheuses ont attiré plus particulièrement notre attention :

➤ *Les oiseaux remarquables :*

- la Huppe fasciée (*Upupa epops*).

Elle a été localisée sur six points d'écoute. Les prospections botaniques ont également permis de confirmer sa présence sur d'autres lieux.

Sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou, sa nidification est très probable à deux endroits :

- **Au lieu dit, l'An dix**, elle a été signalée par un riverain comme présente en 2006 (écoute et observation régulière). En 2007 nous l'avons observée en nourrissage le long de la route située à proximité. Un point d'écoute réalisé au lieu dit la Courtinière confirme la présence certaine de cette espèce dans le secteur de l'An dix.
- **A la Tuilerie de Chanceaux**, l'observation d'un individu en nourrissage dans un balai incessant entre un bâtiment et un chemin permet également de rendre très probable la présence d'un autre couple nicheur sur la commune (TRAN VAN LOC. Aurélie – 2005). L'information a été confirmée par l'écoute d'un individu fin mai 2007 à proximité de ce lieu.

Sur la commune de Parfondeval, le témoignage d'une habitante et le contact régulier de l'espèce entre mai et juin laisse supposer que l'espèce est une nicheuse très probable sur la commune.

Sur la commune du Pin-la-Garenne l'espèce a été entendue en trois endroits, dont deux suffisamment proches pour pouvoir penser que la zone est fréquentée par un couple. Un individu a par ailleurs été entendu sur la commune d'Eperrais sans que l'on ait pu prouver sa nidification.

Exigences écologiques : Cette espèce migratrice choisit de s'établir en lisière de bois ou dans les haies, sur des lieux ouverts ou semi-ouverts, chauds et secs. C'est pour cette raison qu'elle n'est pas étrangère aux zones de cultures, sous réserve qu'il y ait des haies. Les zones de nidification supposées dans un contexte bocager et deux contacts ont eu lieu en lisière : à la Tuilerie de Chanceaux en lisière du bois de Chanceaux et l'autre aux Grandes Haies en lisière de la forêt de Bellême. Cet oiseau cavernicole a besoin d'arbres têtards ou de vieux pommiers pour nicher. La huppe se nourrit au sol dans les chemins, pour se délecter d'insectes logés entre les pierres, ou dans les prairies, à proximité de bouses où les insectes se rassemblent.

État de conservation et statut : En Europe, l'espèce est considérée comme en déclin. En France, elle est en très forte régression. En Basse-Normandie la population de Huppe fasciée est estimée en 1992 entre 50 et 100 couples (LORET. R & CHARTIER. A -1992). Elle est inscrite à la liste orange des nicheurs de Basse-Normandie. Dans le Perche il est précisé que la Huppe est un nicheur rare, représenté par un ou deux couples (COLETTE. J & DEBOUT. G 1999). L'étude réalisée en 2006 sur l'état des populations nicheuses de quatre espèces patrimoniales n'a pas permis, dans une approche quantitative, de prouver la nidification de la Huppe fasciée.

○ La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

L'espèce a été contactée sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou en mai 2005. En 2006, un couple a été observé aux alentours de la Basse Rousselière. Le 9 juin 2007 un individu est contacté sur la commune du Pin-la-Garenne au lieu dit la Grande Brumardière.



Exigences écologiques : Cet oiseau se contente d'un territoire relativement petit (environ 1.5 ha à 2 ha). Son habitat est composé de buissons épineux (aubépines et prunelliers), son terrain de chasse correspond aux prairies où elle se délecte d'orthoptères et de coléoptères (la présence d'un pâturage est donc un élément favorable). Pour se nourrir, elle aime se percher à faible hauteur à l'affût de ses proies. La grande particularité de cette espèce est de constituer des réserves en empalant ses proies sur des épines. Plusieurs éléments favorables à sa présence ont été observés sur les lieux où la Pie-grièche a été contactée :

- en vallée d'Huisne, des haies basses constituées d'épineux, créant ainsi un milieu relativement ouvert ; une haie large avec un ourlet d'épineux pour le site de la Grande Brumardière ;
- des pâturages que l'on peut qualifier d'extensifs (irrégulièrement broutés semble être les plus favorables) pour la vallée de l'Huisne. Les bouses favorisent la faune coprophage¹⁵ et les clôtures constituent des postes d'affût ;
- les zones humides en limite d'herbages dans la vallée de l'Huisne.

État de conservation et statut : La Pie-grièche écorcheur est inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne Oiseau¹⁶. Elle est inscrite sur la liste orange des oiseaux nicheurs de France ainsi que sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Basse-Normandie. En France la population est évaluée entre 160 000 et 360 000 couples dont environ 225 pour la Normandie et 23 pour le département de l'Orne (comme la tendance normande, la population a subi une petite augmentation passant de 12 à 23 couples entre 1990 et 1994). L'étude réalisée en 2006 indique qu'avec 8 couples, le canton de Pervençères est particulièrement favorable à cette espèce patrimoniale. Les modifications agricoles ont entraîné sa raréfaction : suppression des haies, arasement des talus, suppression d'herbages, utilisation d'engrais modifiant la structure de la végétation (plus dense) et de pesticides (destruction des insectes). A l'inverse, l'abandon de pratiques agricoles sur certaines parcelles (friches, ou plantations) serait également néfaste en raison de la fermeture du milieu.

○ La Chouette chevêche (*Athene noctua*).

L'étude de répartition sur la Chouette chevêche réalisée en 1999 et 2000 a révélé la présence de trois mâles chanteurs sur la commune du Pin-la-Garenne. En 2005 le suivi des populations de Chouettes chevêches n'a pas permis de recontacter l'espèce, soit parce que la disparition de l'espèce dans la région est bien réelle, soit parce que le protocole d'étude n'a pas permis de la contacter à nouveau.

¹⁵ Coprophage : qui se nourrit d'excréments.

¹⁶ directive n°79/409/CEE

Exigences écologiques : Cette espèce emblématique du bocage niche dans les cavités des vieux arbres : trognes, vieux pommiers. Oiseau insectivore, il se nourrit d'orthoptères, de coléoptères. Il peut être considéré comme un bon bio-indicateur de la qualité du bocage.

État de conservation et statut : Protégée, la Chouette chevêche est inscrite sur la liste rouge des nicheurs de Basse-Normandie. Autrefois très commune dans le Perche, elle semble se faire de plus en plus rare. Sont en cause la disparition des arbres à cavités (destruction des haies, non entretien des trognes, disparition des vieux vergers de pommes ...), la suppression des herbages, l'extension des cultures et l'utilisation de pesticides, destructeurs de proies.

- **Le Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*).**

La synthèse analytique de l'avifaune des massifs forestiers domaniaux réalisée en 2000 mentionne la présence de deux à trois couples en forêt domaniale de Bellême au nord ouest de l'étang de la Herse (commune d'Eperrais).

Exigences écologiques : Rapace typique des zones steppiques, il est lié aux espaces ouverts comme les landes ; Il peut également s'accommoder des jeunes plantations de résineux.

État de conservation et statut : L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux ainsi que sur la liste orange des nicheurs de Basse-Normandie.

- *Oiseau de passage remarquable:*

- **La Cigogne noire (*Ciconia nigra*).**

Cette espèce est signalée comme erratique le long du ruisseau du Chêne Gallon.

Exigences écologiques : Son activité est essentiellement forestière. Son alimentation la rend dépendante des zones humides notamment en lisière de bois comme l'ensemble de zones humide du Chêne Gallon.

État de conservation et statut : Elle est inscrite à l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux, ainsi que sur la liste rouge des nicheurs de Basse-Normandie.

2.4.2 - Les insectes

Les lépidoptères (papillons)

42 lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) ont été observés sur la zone d'étude. La diversité des milieux et l'abondance de plantes nectarifères favorisent leur présence. 5 lépidoptères hétérocères (papillons de nuit) ont été identifiés. Une recherche plus approfondie avec du matériel adapté (chasse de nuit) et renouvelée plusieurs fois permettrait d'identifier sûrement de nombreuses autres espèces. L'existence de zones de mégaphorbiaies (végétation à Reine des prés) offre des plantes hôtes et nectarifères, rendant ces endroits relativement attractifs pour les papillons.

Parmi les espèces observées, trois espèces ont attiré notre attention.

○ **L'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)**

Ce papillon a été observé dans une mégaphorbiaie sur la commune d'Eperrais.



Exigences écologiques : Cet hétérocère diurne est lié aux mégaphorbiaies. Cet habitat offre de nombreuses plantes nectarifères comme l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*) et des plantes hôtes pour sa chenille comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

État de conservation et statut : Il s'agit d'une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Elle est considérée comme très commune en Basse-Normandie.

○ **Le Gazé (*Aporia crataegi*)**

Exigences écologiques : La chenille de ce papillon est inféodée aux épineux comme l'aubépine. Par conséquent son habitat est constitué de haies et de prairies abandonnées. Sa chenille étant très sensible aux produits phytosanitaires, on rencontre le Gazé dans les zones d'herbage dépourvues de cultures.



État de conservation et statut : Il existe des données anciennes pour la commune de Saint-Jouin-de-Blavou et en 2007 une observation le long du ruisseau du Chêne Gallon a été faite. Cette espèce est globalement bien répandue en France excepté dans le nord-ouest (Calvados, Manche, Haute-Normandie, Eure-et-Loir, Ile-de-France) où elle est quasiment absente (LAFRANCHIS. T, 2000).

○ **Le Grand Mars changeant (*Apatura iris*)**

Exigences écologiques : La chenille de ce papillon est inféodée au saule et plus particulièrement au Saule des chèvres (*Salix caprea*). Il s'agit d'un papillon forestier qui affectionne les lisières des vieilles hêtraie ou les zones humides : étangs, saulaies, prairies humides.

État de conservation et statut : C'est un papillon peu abondant et très localisé en France. Il n'y a que des données anciennes sur la commune d'Eperrais (RADIGUE. F 1982). Cependant la configuration des abords du ruisseau du Chêne Gallon sur la commune d'Eperrais permet tout à fait d'envisager sa présence. Des prospections plus précises permettront de le confirmer.

Les orthoptères (criquets, sauterelles)

Quatorze espèces ont été recensées sur les quatre communes soit 33% des orthoptères observés sur la partie ornaise du Parc (STALLEGER.P & LEGUEDOIS.S 2000). Quelques unes de ces espèces sont communes, parmi lesquelles le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), le Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*), la Grande sauterelle verte

(*Tettigonia viridissima*), le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*), la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*), le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*).

Parmi les espèces observées, deux espèces sont d'intérêt patrimonial.

- **Le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)**

Cette espèce a été observée sur la commune de Parfondeval dans deux prairies humides, et de façon abondante dans l'ensemble des prairies tourbeuses le long du ruisseau du Chêne Gallon ainsi que sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou dans une mégaphorbiaie.



Exigences écologiques : ce criquet vit exclusivement dans les milieux humides comme les habitats à laïche et à Reine des près (*Filipendula ulmaria*). Ses exigences écologiques font de cette espèce un bon indicateur de la qualité d'un milieu humide (BELLEEMAN. H & LUQUET. G 1995).

Statut et état de conservation : en raison de la raréfaction des zones humides, cette espèce a vu ses populations chuter. Elle est considérée comme assez rare en Basse-Normandie. La présence de zones humides en bon état de conservation en vallée de l'Huisne et en vallée du ruisseau du Chêne Gallon lui est favorable.

- **Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula nitidula*)**

Cette espèce a été observée en 2006 sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou au lieu dit de la Gravelle et sur la commune d'Eperrais (CABARET. A 2006).

Exigences écologiques : Cette sauterelle vit aussi bien dans les prairies humides que dans les prairies sèches. Dans le sud de la France où elle est plus commune, elle affectionne les prairies humides, tandis que dans le nord elle serait plus coutumière des coteaux thermophiles.

Statut et état de conservation : Il s'agit d'une espèce très rare ou absente dans le nord de la France. Sa limite de répartition passe par une ligne allant du sud de la Bretagne au sud la Picardie. Dans le Perche, il était jusqu'alors connu que sur les communes de Céton et de Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir (STALLEGER. P & LEGUEDOIS. S 2000).

Espèces à envisager :

La présence de prairies humides et de mégaphorbiaies permet d'envisager la présence du Conocéphale des roseaux. Ce Conocéphale est rare dans le Perche, mais il est peut être sous estimé (passant inaperçu à travers les populations de Conocéphale bigaré (*Conocephalus fuscus*)). Inféodé aux prairies humides de bonne qualité, la présence de joncs ou de laïches de bonne taille lui est indispensable pour pondre.

Les odonates (libellules)

Seulement six espèces de libellules ont été observées. Pour les Anisoptères (ou libellules) : l'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*) et le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*). Pour les Zygoptères (ou demoiselles) : le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo virgo*), le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens splendens*) et l'Agrion Jouvencelle (*Coenagrion puella*).



Cordulegastre annelé

Toutes ces espèces sont communes dans l'Orne (LECOQ 1995). Une population importante de *Calopteryx virgo* a été observée. Cette espèce commune affectionne tout particulièrement les eaux courantes.

Les coléoptères

L'absence d'inventaire exhaustif ne nous permet pas de faire une analyse précise. Mais, parmi les insectes observés sur les quatre communes, la présence de deux cétoines a attiré notre attention.

o Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*)

La présence de cette espèce a été confirmée sur la commune de Pervençères : présence de larves et observation d'adulte en ponte. Sur la commune du Pin-la-Garenne, dans le chemin creux de la Grande Brumardière au Grand Bois Picard des indices de présence (reste de thorax et crottes) ont été trouvés. Sur la commune d'Eperrais dans le chemin creux des Grandes Mares à l'Hôtel Cruchet, des indices laissent penser que le Pique-prune est également présent.

Exigences écologiques :



Larve de Pique prune

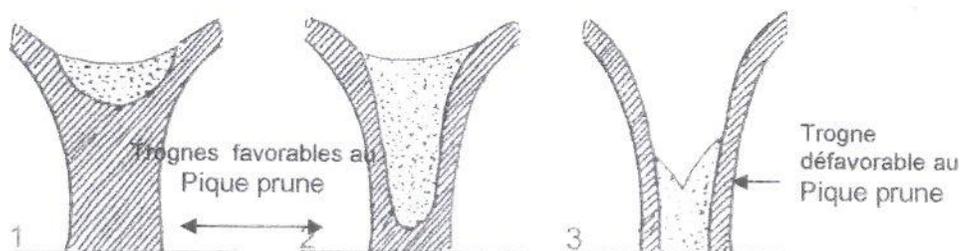


Pique prune adulte

Le Pique-prune fréquente les cavités des vieux arbres morts ou vivants. Sa larve saproxylophage¹⁷ affectionne les trognes où les cavités sont courantes. Ces cavités doivent être de grande taille, avec un volume de terreau important. Lors de la décomposition avancée de la trogne, le contact avec le sol, favorable à la montée des micro-invertébrés du sol (cas 3 du document 2) vient modifier les conditions du terreau et met un terme au développement de ce cétoine.

¹⁷ Elle se nourrit de bois dégradé issu des parois des cavités qui l'abritent et également de terreau à l'intérieur provenant de l'attaque des parois par d'autres organismes saproxylophages (insectes, champignons ...)

Document 7 : Différents niveaux de décomposition d'une trogne.



État de conservation : Ce cétoine est donné comme prioritaire¹⁸ par l'annexe II de la Directive Habitats¹⁹. Il est également inscrit à la liste rouge comme espèce en danger²⁰. A l'heure actuelle, les arbres favorables à l'espèce sur la zone d'étude ne manquent pas.

o Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Des individus morts ont été trouvés sur la commune de Saint-Jouin-de-Blavou. Le Lucane est le plus grand coléoptère d'Europe. Le mâle est reconnaissable à sa tête énorme pourvue de mandibules de très grande taille. Les adultes ont pour autre signe distinctif de voler de façon oblique, voire verticale.

Exigences écologiques : Le Lucane cerf-volant est un insecte saproxylophage. Il joue un rôle important dans la décomposition du bois.

Sa larve consomme du terreau issu de bois fortement déstructuré, surtout au niveau du sol, préférentiellement les vieilles souches et les vieilles branches tombées. L'adulte consomme la sève des arbres blessés ou dépérissant, principalement les chênes. Les arbres têtards sont donc particulièrement favorables à la présence de cet insecte.

État de conservation et statut : L'espèce n'est pas en danger en France, mais on observe une régression des populations voire une disparition dans certaines régions agricoles où le maillage bocager parsemé de vieux arbres à été supprimé. Ici, la présence de nombreuses souches d'arbres têtards dépérissant est favorable à l'espèce, par ailleurs assez commune dans le département. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats.

2.4.3 - Les amphibiens

Sept espèces d'amphibiens ont été recensées dans les mares du secteur d'étude

- Le Crapaud commun (*Bufo, bufo*)
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- La Grenouille verte (*Rana esculenta*)
- La Rainette arboricole (*Hyla arborea*)



¹⁸ Espèces pour lesquelles la Communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

¹⁹ Directive "Habitats-Faune-Flore" n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

annexe II espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

²⁰ Espèce ayant déjà disparue d'une grande partie de leurs aires d'origines et dont les effectifs sont réduits à un seuil minimal critique. Ces espèces sont menacées de disparition si les causes responsables de leur situation actuelle continuent d'agir.

- Le Triton alpestre (*Triturus alpestris*)
- Le Triton palmé (*Triturus helveticus*)
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

La Rainette arboricole (*Hyla arborea*), espèce considérée comme vulnérable sur la liste rouge et inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats est bien présente sur le site. L'habitat terrestre est composé d'une mosaïque de strates arborées, arbustives et herbacées. Les lisières dynamiques semblent lui convenir. Elle se reproduit dans les eaux stagnantes ensoleillées avec une végétation dense²¹. La présence de poissons semble être un facteur de leur disparition. La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) est également inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats.

2.4.4 - Les mammifères

Au cours des prospections, les observations de chevreuils ont été très fréquentes. La présence de nombreuses couchettes le long du ruisseau du Chêne Gallon montre que les chevreuils fréquentent régulièrement les abords de ce ruisseau. En lisière de forêt, le cerf est également très présent.

2.4.5 - La faune aquatique

L'Huisne et le ruisseau du Chêne Gallon ont fait l'objet de diverses études. L'Huisne (sur notre tronçon d'étude) est définie comme "une petite rivière à faible pente et fraîche, avec une situation ombragée de type salmonicole". Le ruisseau du Chêne Gallon et ses affluents forestiers sont marqués par la présence de nombreuses frayères à Truite fario. Sur la partie qui concerne Eperrais, elles sont jugées comme des zones de faible potentiel en raison du calibrage subi.

En limite avec la commune de Bellavilliers, la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austrapotamobius pallipes*) a été mise en évidence par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne en 2005 aux environs du Pont à la Dame. En aval de cette station nous avons pu remarquer la forte présence de l'Écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*). L'introduction de cette espèce a participé au déclin de l'espèce autochtone.

²¹ Information obtenues à partir DUGUET R., MELKY F., Les amphibiens de France Belgique, Luxembourg, 2003, BIOTOPE, collection parthenope.

2^{ème} partie : Évaluation de la valeur patrimoniale et définition des enjeux

1 - Évaluation de la valeur patrimoniale

Cette partie fait office de synthèse de l'évaluation qualitative des milieux et espèces recensés.

Les appréciations sont de quatre ordres :

Très fort intérêt ou intérêt national	<ul style="list-style-type: none">- présence d'habitats d'intérêt communautaire (prioritaire ou de faible répartition) ou d'espèces d'intérêt communautaire (prioritaires),- présence d'espèces très rares ou protégées en Basse-Normandie.
Fort intérêt ou intérêt pour le Perche	<ul style="list-style-type: none">- présence d'habitats d'intérêt communautaire (significatif)- présence d'espèces rares au niveau régional- nidification d'espèces d'intérêt régional- présence de milieux où des actions ciblées sont menées (ex : la préservation des zones humides).
Intérêt non négligeable	<ul style="list-style-type: none">- présence d'habitats d'intérêt communautaire (non significatif)- zones sans intérêt patrimonial, mais assurant un rôle important au niveau de la biodiversité et des corridors
Intérêt faible	<ul style="list-style-type: none">- zones fortement aménagées où les pratiques ne laissent pas beaucoup de place à la biodiversité

Type de milieu selon la nomenclature CORINE Biotope.	Intérêt faune et flore	Fonctionnalité et évolution	Valeur patrimoniale
<p>Complexe humide de La Maçonnerie Commune d'Eperrais</p> <p>Tourbière basse alcaline N°54.2 Communautés à Reine des prés et communautés associées N°37.1</p>	<p>Ces habitats sont concernés par la Directive Habitats :</p> <p>Tourbière basse alcaline (habitat 7230) Mégaphorbiales hygrophiles planitiaires (habitat 6430)</p> <p>Intérêt floristique : la Laïche blonde (<i>Carex hostiana</i>), L'Oenanthe intermédiaire (<i>Oenanthe silaifolia</i>), l'Epipactis des marais (<i>Epipactis palustre</i>), la Laïche écailleuse (<i>Carex lepidocarpa</i>)</p> <p>Intérêt faunistique : la Cigogne noire viendrait s'alimenter (<i>Ciconia nigra</i>) et l'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) est très présent.</p>	<p>Avec uniquement le Ruisseau du Chêne Gallon comme corridor possible ces habitats font figures d'îlots en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'une ligne de chemin de fer (très ancienne) qui coupe la zone en deux - des travaux hydrauliques (drainage) - des essais de mise en culture <p>Malgré leurs petites tailles, ces zones sont en bon état de conservation.</p> <p>Elles jouent un rôle sur la fonctionnalité hydrologique du Chêne Gallon aussi sur un plan quantitatif : zone tampon (stockage, notamment grâce au substrat tourbeux), et sur le plan qualitatif : présence de plantes épuratives.</p>	
<p>L'étang du Chêne Gallon et ses abords Commune d'Eperrais Eaux eutrophes et végétation associées 22.13 Boisement mixte 41 Bois marécageux d'aulnes 44.9</p>	<p>Intérêt floristique :</p> <p>Présence d'une espèce très rare et protégée en Basse-Normandie: L'Isopyre faux pygamon (<i>Isopyrum thalictroides</i>) accompagnée d'espèces rares en Basse-Normandie : la Laïche faux souchet (<i>Carex pseudocyperus</i>) et l'Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>)</p>	<p>Mosaïque d'habitats rivulaires en bon état de conservation.</p>	

<p>Complexe forestier de la Fontaine Romaine Commune d'EPERRAIS Boisement mixte N°41</p>	<p>Intérêt floristique : Présence d'une espèce rare et protégée en Basse-Normandie : la Petite Pyrole (<i>Pyrola minor</i>)</p>	<p>Le maintien du couvert forestier et des conditions stationnelles (humidité) permettront d'assurer la pérennité de ces espèces caractéristique des milieux boisés.</p>	
<p>Chemin creux de la Grande Brumardière au Grand Bois Picard. Commune du Pin-la-Garenne</p> <p>Chemin creux des Grandes Mares à l'Hôtel Cruchet Commune d'Eperrais Bocage à <i>Osmoderma eremita</i> N° E 1084</p>	<p>Intérêt floristique : densité très forte d'arbres à cavités</p> <p>Intérêt faunistique : présence d'une espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats : le Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>) espèce prioritaire</p>	<p>Sur ces deux chemins la densité d'arbres à cavité, idéale pour le Pique-prune, est très importante. Cependant un grand nombre de ces arbres n'ont pas été taillés depuis plus de trente ans ce qui rend incertaine la pérennité de l'espèces dans ce bocage.</p>	
<p>Chemin creux de la Madelaine Commune de Parfondeval</p> <p>Erablaie-Frenaie N°41.4</p>	<p>L'habitat se rapproche d'un habitat concerné par la Directive Habitats : Forêt de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (habitat 9180), habitat prioritaire.</p> <p>Intérêt floristique : l'Epipactis pourpre (<i>Epipactis purpurata</i>) et le Polystic à aiguillon (<i>Polysticum aculeatum</i>)</p>	<p>Il peut être considéré comme en bon état de conservation.</p> <p>C'est un habitat donné comme stable. La non intervention est le meilleur gage pour conserver la richesse observée.</p>	
<p>Bocage à Pie-grièche écorcheur, vallée de l'Huisne Commune de Saint-Jouin-de-Blavou</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques 37.21 Pâtûre mésophile 38.1, Prairie à fourrage des plaines 38.2</p>	<p>Il s'agit d'une mosaïque de prairies humides à mésophiles majoritairement pâturées dans un ensemble bocager lâche constitué de haies basses.</p> <p>Intérêt floristique : une espèce rare en Basse-Normandie, l'Inule aunée (<i>Inula helenium</i>).</p> <p>Intérêt faunistique : présence d'un orthoptère rare, le Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>)</p>	<p>Cette partie de la vallée de l'Huisne peut être considérée en bon état de conservation. Cette zone est fonctionnelle : haies basses, prairies humide, prairies pâturées.</p>	

	<i>nitidula</i>) et de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) inscrit à l'annexe 1 de la directive oiseaux.		
<p>Prairies humides à grandes héliophytes en vallée de l'Huisne et du ruisseau du chêne Gallon Commune de Saint-Jouin-de-Blavou et d'Eperrais</p> <p>Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.1 Cariçaie à <i>Carex riparia</i> 53.213</p>	<p>L'habitat est concerné par la Directive Habitats :</p> <p>Mégaphorbiaies hygrophiles planitiaies (habitat 6430)</p> <p>Intérêt faunistique : l'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) ainsi qu'une grande diversité d'insectes floricoles.</p>	<p>Habitats de petites tailles éparpillés le long de l'Huisne. Il s'agit de zones humides indispensables au fonctionnement du réseau hydrographique.</p> <p>Ce type de milieu était autrefois très important (commune d'Eperrais) la plantation de peupliers a pour conséquence la disparition de ce milieu. Cette disparition est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancienne pour les peupleraies déjà en place, en dessous de la Rigaudière, à la Maçonnerie et en aval du bourg. - Récente pour la jeune plantation se trouvant au lieu dit du Pont. 	
<p>Bocage à arbres creux de la Chassardière et de la Tuilerie de Chanceaux. Commune du Pin-la-Garenne et de Saint-Jouin-de-Blavou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les environs de la Pelonière - Bocage de Parfondeval - Bocage est des Petites mares <p>Commune d'Eperrais et du Pin-la-Garenne</p> <p>Pâturage mésophile 38.1 Terrains cultivés 85.7</p>	<p>Intérêt floristique : densité importante de haies et d'arbres à cavités</p> <p>Intérêt faunistique : la Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>) et la Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)</p>	<p>Les éléments indispensables à la conservation de ces oiseaux sont présents. Cependant le vieillissement du bocage et le non remplacement des futurs arbres à cavités peuvent laisser craindre, à terme, la disparition de ces espèces. Le développement trop important de la culture peut être un facteur défavorable, notamment pour la Chouette chevêche qui semble plus souffrir des mutations agricoles.</p>	

<p>Complexe prairial de La Maçonnerie Commune d'Eperrais</p> <p>Prairie à jonc acutiflore 37.22</p>	<p>Intérêt faunistique : Le Criquet ensanglanté (<i>Stetophyma grossum</i>) est très présent ainsi que le Gazé (<i>Aporia crataegi</i>) L'espace est très fréquenté par de nombreux cervidés.</p>	<p>Cette zone constitue un écotone qui contribue à préserver la zone de marais (tampon avec la zone de culture) et qui, par effet lisière, favorise une grande diversité d'insectes et attire les grands mammifères.</p>	
<p>Mares et étangs dans un contexte herbagé</p> <p>Eaux eutrophes et végétation associées 22.13</p>	<p>De façon diffuse sur le territoire on trouve des mares et des étangs.</p> <p>Intérêt floristique : la Queue de souris (<i>myosurus minimus</i>) uniquement à la Tuilerie de Chanseaux</p> <p>Intérêt faunistique : dans plusieurs mares la Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) a été observée (espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats).</p>	<p>Ecosystème important pour la biodiversité qui tend vers le comblement naturel si un entretien régulier n'y est pas réalisé régulièrement.</p>	
<p>Chênaies</p> <p>Hêtraie-chênaie 4112</p>	<p>Habitat d'intérêt communautaire Chênaie hêtraie acidiphile à houx (habitat 9120) Intérêt floristique : l'Epipactis pourpre (<i>Epipactis purpurata</i>). En forêt de Bellême on a des espèces rares en Basse-Normandie : le Polystique à aiguillon (<i>Polysticum aculeatum</i>), l'Inule aunée, le Monotrope sucepin (<i>Monotropa hypopitys</i> ssp. <i>Hypopitys</i>), l'Ophioglosse langue de serpent (<i>Ophioglossum vulgatum</i>).</p>	<p>Excepté la forêt de Bellême, il s'agit de petits ensembles boisés de petites tailles.</p>	
<p>Bords de routes</p> <p>Prairie à fourrage des plaines 38.2 Prairie à jonc acutiflore 37.22 Communautés à Reine des prés</p>	<p>Au niveau des bords de route, on retrouve en linéaire une partie des habitats de notre zone d'étude.</p> <p>Intérêt floristique : Les milieux qui ne reçoivent aucun amendements sont le plus souvent marqué par une diversité forte et permettent à</p>	<p>Rôle très favorable à la biodiversité : zone de nidification, d'alimentation de cache... En plus de l'effet lisière, les dépendances vertes constituent des corridors très importants.</p>	

et communautés associées N°37.1 Terrains cultivés 82	nombreuses espèces relativement rares de se développer comme par exemple l'Euphorbe à larges feuilles (<i>Euphorbia platyphyllos</i>)	La végétation présente dans les fossés (comparables à la mégaphorbiaie) a un rôle épurateur. L'intérêt écologique est fortement lié à la gestion qui est faite sur ces espaces (périodicité, fréquence, hauteur de coupe).	
Boisements mixtes Code Corine n°42	Intérêt floristique : favorise la biodiversité Intérêt faunistique : favorise la biodiversité	Il s'agit de petits ensembles boisés de petites tailles.	
Espaces communaux gérés de façon différencié et durable	Intérêt floristique : favorise la biodiversité Intérêt faunistique : favorise la biodiversité	Limitation de l'usage d'herbicides	
Peupleraie surannée La Pelonière Commune du Pin-la-Grenne Code Corine n°83.321	Intérêt floristique : les espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie Intérêt faunistique : les peupliers surannés sont favorables aux pics comme le Pic épeiche. Les souches au sol sont des facteurs favorisant les saproxylophages comme le Grand lucane. C'est également dans ce milieu que l'on peut trouver le Sphinx de la vigne.	Avec des travaux de génie écologique il est possible de rendre toutes les fonctionnalités de cette ancienne zone humide. A proximité du bourg, la réhabilitation en zone humide permettra une valorisation pédagogique.	
Peupleraies Code Corine n°83.321	Faible diversité spécifique	Occasionne la disparition de zones humides fonctionnelles.	
Cultures Code Corine n°82	Faible diversité spécifique	Certaines pratiques comme l'usage de pesticides sont défavorable à de nombreuses espèces remarquables.	
Boisements de résineux	Faible diversité spécifique		
Espaces communaux gérés de façon intensive	Faible diversité spécifique	Vecteur de pollutions	

2- Définition des enjeux relatifs au patrimoine naturel

L'objectif global et prioritaire à long terme est la conservation de la valeur patrimoniale rencontrée sur les quatre communes, d'un point de vue écologique mais aussi fonctionnel, avec une attention toute particulière sur la préservation :

- des milieux humides (habitats et espèces)
- des éléments remarquables du maillage bocager.

Afin d'améliorer la biodiversité, des mesures et des conseils devront être prévus afin de favoriser "la nature ordinaire" et de préserver et rétablir des connexions entre les différents milieux.

2.1 - Enjeux relatifs aux habitats d'intérêts patrimoniaux

Milieux naturels :

1. Conserver les habitats d'intérêt communautaire "le bas-marais alcalin", "l'érablaie", "la mégaphorbiaie eutrophe".
2. Restaurer les milieux naturels dégradés et assurer la durabilité de la restauration par un entretien adapté.
3. Conserver les habitats naturels « secondaires » : cariçaies, peuplements d'hélophytes, prairies mésophiles et bois marécageux ayant un rôle tampon sur les habitats remarquables.

Faune :

1. Confirmer et suivre les populations d'invertébrés inféodés aux arbres creux.
2. Assurer la pérennité de la présence (si confirmée) du Pique prune par une préservation et une restauration des arbres à cavité.
3. Maintenir voire développer la population de Pie-grièche écorcheur en vallée d'Huisne.
4. Maintenir les populations d'oiseaux cavernicoles patrimoniaux : la Chouette chevêche et la Huppe fasciée.
5. Maintenir et développer les populations d'amphibiens.

Flore :

1. Maintenir et développer les populations d'espèces végétales rares et/ou protégées.
2. Maintenir voire développer la diversité floristique de chaque habitat présent sur les quatre communes.

2.2 - Enjeux relatifs aux milieux humides

1. Maintenir et assurer le bon état de conservation de la ripisylve.
2. Maintenir et préserver les zones humides le long de l'Huisne et du Chêne Gallon (limiter la plantation de peupliers).
3. Réhabiliter des zones humides après exploitation du peuplier.
4. Préserver et entretenir le semi de mares.

2.3 - Enjeux relatifs à la biodiversité et aux maintiens de connections

1. Mise en place d'une gestion durable et différenciée : des espaces communaux (terrains, chemins, routes communales) (avec l'abandon des pesticides comme cible).
2. Encourager la préservation d'un bocage continu.
3. Prévoir la plantation de nouvelles haies pour corriger les discontinuités dans le maillage bocager.

3^{ème} partie : Propositions d'actions

1 – Actions relatives aux habitats d'intérêts patrimoniaux

Action 1 : préservation de la zone humide de la maçonnerie – Eperrais

Préserver et restaurer le caractère de bas marais du milieu permettra :

- de conserver un patrimoine naturel (habitat et espèces faune et flore) peu commun et d'intérêt communautaire ;
- de préserver un milieu humide fonctionnel.

Ceci nécessitera :

- d'exclure toutes plantations et travaux hydrauliques ;
- de conserver par une gestion adaptée (pâturage) des parties en bon état de conservation ;
- d'étendre à une surface significative le bas marais par des travaux de restauration ;
- de convertir en herbager la parcelle de culture présente à proximité en herbager.

Mise en œuvre proposée :

Mise en œuvre proposée pour un pâturage conservatoire :

Une gestion par pâturage avec l'exploitant peut être envisagée en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche et le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie.

La surface sera séparée en trois enclos : 1 enclos mégaphorbiaie, 1 enclos tourbière basse et 1 enclos prairie méso-hygrophile. Ceci nécessite la pose de clôtures et la mise en place d'abreuvoirs. Cette solution permettra de gérer la quantité de nourriture disponible et d'éviter tout surpâturage de la tourbière basse et de la mégaphorbiaie. Le pâturage sera tournant, cela permet de concilier l'objectif de gestion écologique et le bien être des animaux : le troupeau trouvera refuge sur les secteurs sains en période hivernale et la mégaphorbiaie et le bas marais seront broutés préférentiellement en arrière saison.

Le chargement sera modéré (0,5 UGB /ha) pour le bas marais jusqu'à 1 UGB /ha pour les première année de la restauration de la mégaphorbiaie.

Mise en œuvre proposée pour la restauration : Des actions de génie écologique (étrépage) peuvent être envisagées en complément au pâturage. Cette action peut être menée en collaboration avec un établissement agricole. Cette action prévue à titre expérimental sur la mégaphorbiaie vise à enlever la couche de litière afin que les plantes turficoles puissent se développer.

Action 2 : Préserver les chemins creux à trognes

Chemin creux de la Grande Brumardière au Grand Bois Picard.
Commune du Pin-la-Garenne

Chemin creux des Grandes Mares à l'Hôtel Cruchet
Commune d'Eperrais

Préserver et restaurer ces chemins creux permettra :

- de conserver un milieu paysager remarquable,

- de préserver l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire,
- de préserver une faune liée aux arbres à cavités (oiseaux cavernicoles),
- de maintenir des corridors biologiques.

Ceci nécessitera :

- d'assurer la pérennité de la maîtrise foncière et de conservation par la mise en place d'un statut de protection : Espace Classé Boisé ;
- de confirmer et d'approfondir notre connaissance sur la présence du Pique-prune;
- d'envisager une concertation avec les riverains afin d'établir un plan de gestion de ces chemins (gestion cohérente de la ressource en bois) ;
- d'exclure l'arrachage ou la coupe de ces trognes ;
- d'effectuer un rajeunissement adapté des arbres têtard ;
- d'effectuer un recépage échelonné dans le temps du reste de la haie ;
- de créer la formation de nouvelles trognes à partir de jeunes sujets ;
- de favoriser le maintien des prairies naturelles.

Mise en œuvre proposée :

L'état avancé des trognes nécessite des techniques appropriées et l'usage de matériel adapté (nacelle, broyeur à plaquettes...). Pour réaliser ces travaux qui relèvent pratiquement du génie écologique, un partenariat avec le Parc naturel régional du Perche, la chambre d'agriculture, la fédération départementale des CUMA et l'AFFO peut être envisagé.

Cette action est à réaliser l'hiver, de décembre à fin février et sur plusieurs années.

Voir document 8

Action 3 : Préserver les espèces remarquables en milieu forestier - Eperrais

Préserver l'intégrité des habitats forestiers aux abords du ruisseau du Chêne Gallon permettra :

- de conserver les espèces rares et protégées : Petite pyrole, Isopyre faux pigamon Osmonde royale;
- de préserver des espèces peu communes, comme l'Ophioglosse langue de serpent.

Ceci nécessitera : pour la partie domaniale, le plan d'aménagement forestier 2008-2018 prend ces enjeux)

- de ne pas modifier les conditions stationnelles, ombrage, sol et hydromorphie ;
- de ne pas prévoir des aménagements de type chemin sur ces zones.

Action 4 : Préserver le chemin creux de la Madeleine - Parfondeval

Préserver l'intégrité de ce chemin creux permettra :

- de conserver un milieu peu commun dans la région qui s'apparente à une érablaie-Frenaie.

Ceci nécessitera :

- d'assurer la pérennité de la maîtrise foncière et la conservation du chemin creux par la mise en place d'un statut de protection : Espace Classé boisé ;
- d'exclure toutes coupes d'arbres qui viendrait modifier les conditions stationnelles (dessèchement et minéralisation brutale) ;
- d'exclure la plantation d'essences hors contexte ;
- d'exclure toutes modification du sol.

Au regard de l'intérêt écologique, la priorité doit être donnée à la conservation du milieu.

Action 4 : Préserver le bocage à Pie-grièche écorcheur - Saint-Jouin-de-Blavou

Préserver un bocage ouvert et prairial permettra :

- de conserver une espèce d'intérêt communautaire ;
- de maintenir une biodiversité importante liée à ce type de bocage (avifaune et entomofaune) ;
- favoriser une flore diversifiée et peu commune comme l'Inule aunée ;
- de préserver un cadre paysager typique de la vallée de l'Huisne.

Ceci nécessitera :

- de maintenir le maillage bocager de haies basses en vallée d'Huisne ;
- de maintenir la pratique du pâturage ;
- de maintenir le caractère humide des prairies le long de la vallée de l'Huisne ;
- de ne pas mettre en labour les prairies ;
- de maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la diversité entomologique.

Mise en œuvre proposée pour une mosaïque de milieux :

Éviter l'apport d'azote (notamment chimique). Un enrichissement du sol favorise en effet une homogénéité et une baisse de la diversité prairiale.

La diversité des types de végétation pourra être obtenu à l'échelle :

- de la parcelle, en pratiquant un pâturage extensif (moins de 1.5 UGB/ha). Ce chargement va favoriser une diversité structurale (parties rases et herbes hautes)
- de la vallée, en diversifiant les pratiques de valorisation des prairies (prairies de fauche, prairies fauchées et pâturées, prairies uniquement pâturées)

Action 6: Préserver un bocage favorable aux oiseaux cavernicoles

Préserver et restaurer ce type de bocage permettra :

- de maintenir et d'étendre la présence de la Huppe fasciée ;
- d'envisager le maintien de la Chouette chevêche ;
- de favoriser l'habitat pour des oiseaux auxiliaires de cultures (insectivores).

Ceci nécessitera :

- de ne pas étendre la surface de culture tout en encourageant le retour de la prairie permanente ;
- pour les surfaces de cultures existantes, privilégier un mode de culture respectueux de l'environnement ;
- d'entretenir et de préserver les vergers anciens, même en mauvais état de conservation, un vieux pommier est favorable ;
- d'assurer durablement la présence d'arbres à cavités par un étêtage progressif des arbres têtards ;
- de maintenir les chemins empierrés du secteur (ils sont favorables pour l'alimentation de la Huppe fasciée).

Action 7 : Préserver la mégaphorbiaie.

La mégaphorbiaie est une formation végétale de transition entre la prairie humide pacagée (ou fauchée) et le boisement humide (saulaie, aulnaie). Le maintien de ce type d'habitat n'est pas toujours évident :

- l'abandon de tout entretien entraîne la disparition progressive de la mégaphorbiaie au profit des groupements nitrophiles (envahissement par les carex, ronces, et cirses) puis des boisements spontanés (saulaies, aulnaies) ;
- l'entretien par fauchage annuel entraîne la régression de la mégaphorbiaie et le retour à un cortège végétal de prairie humide méso eutrophe ;
- l'entretien par pâturage peut également entraîner le retour à la prairie humide.

Ceci nécessitera :

- un fauchage tous les deux à trois années ;
- un pâturage extensif équin ou bovin .

Action 8 : Conforter et améliorer le réseau de mares

En ce qui concerne la végétation de la mare, en l'absence d'exportation des végétaux et de la vase, l'atterrissement est rapide.

Préserver et restaurer les mares permettra :

- de maintenir et d'étendre la présence d'amphibiens comme la Rainette arboricole, la Grenouille agile ;
- de favoriser l'accueil du Triton crêté (présent sur la commune de Pervençères) ;
- de maintenir des habitats favorables à de nombreux insectes comme les odonates et les coléoptères aquatiques ;
- de préserver des espèces floristiques peu communes comme la Queue de souris (*Myosurus minimus*).

Ceci nécessitera :

- de restaurer certaines mares (une aide technique et financière du Parc peut être apportée) ;
- d'exporter régulièrement la matière organique produite par un faucardage (chaque année un tiers de la mare peut être faucardé (la litière sera retirée) ;
- de ne pas curer la zone où la Queue de souris est présente.

2 - Actions relatives aux milieux humides

Action 9 : Entretenir la ripisylve

Préserver une ripisylve fonctionnelle permettra:

- d'assurer le rôle d'autoépuration de la rivière ;
- de maintenir un habitat favorable à la faune et la flore ;
- de préserver un corridor.

Ceci nécessitera :

- de maintenir et assurer le bon état de conservation de la ripisylve ;
- d'envisager la plantation par bouturage de saules et d'aulnes pour les berges qui en sont dépourvues ;
- d'installer des abreuvoirs adaptés (limitant l'accès des animaux au lit de la rivière) ;
- de mettre en place des clôtures pour les zones dépourvues.

Action 10 : Maintenir la mosaïque d'habitats humides fonctionnels.

Préserver ces zones humides permettra :

- d'assurer le rôle autoépuration de ces habitats ;
- d'assurer l'existence de zones d'expansion de crues.

Ceci nécessitera :

- de limiter la plantation de peupliers ;
- de ne pas étendre les cultures sur les prairies méso-hygrophiles ;
- de ne pas combler les mares ;
- de ne pas créer de nouveaux ouvrages hydrauliques pour assainir les prairies humides ;
- de ne pas multiplier la création de plans d'eau.

Action 11 : Renforcer la surface de zones humides

Créer de nouvelles zones humides permettra :

- d'améliorer la fonctionnalité du bassin versant de l'Huisne ;
- d'assurer une continuité du réseau de zones humides.

Ceci nécessitera :

- de restaurer des peupleraies (après exploitation) en zone humide.
- de restaurer des zones humides peu fonctionnelles.

3 – Enjeux relatif à la biodiversité et au maintien de connections

Action 12 : Entretenir le bocage de manière durable

Une taille annuelle du bocage ne permet pas un épanouissement de la faune. A l'inverse le non entretien entraîne une prolifération des ourlets de ronciers et un dépérissement de certaines essences.

Ceci nécessitera :

- pour les haies en bon état de conservation, une taille latérale au lamier tous les 3 à 4 ans (afin d'envisager une valorisation en bois de chauffage).
- pour les haies vieillissantes, un recépage de la haie.

Mise en œuvre proposée :

Cette action sera favorisée par une valorisation des produits de coupe en bois déchiqueté. Des filières courtes et maîtrisées sont à créer pour favoriser l'utilisation locale de cette ressource (installation de chaudières à bois sur les exploitations agricoles, installation de chaudière dans les bâtiments publics comme la future école de Pervençères avec utilisation du bois local).

Cependant cette valorisation doit être raisonnée :

Cette pratique ne doit pas se faire aux détriments des autres fonctions de la haie. Un plan de gestion de la ressource (comme il existe des plans d'aménagement forestier) serait à envisager afin de rester dans l'optique d'une utilisation des produits de gestion au profit de la haie.

Action 13 : Renforcer le maillage bocager

La plantation de nouvelles haies permettra :

- de rétablir des discontinuités dans le bocage,
- de limiter l'érosion des sols et de retenir l'eau dans les secteurs de pentes qui sont dépourvus de haies.

Ceci nécessitera :

- de définir les besoins,
- de communiquer sur la démarche,

Action 14 : Gérer les bandes enherbées

La présence de ces bandes enherbées (réglementaires) le long des ruisseaux permet :

- l'existence de corridors très favorables (coulées vertes) ;
- de favoriser la faune (alimentation, nidification).

Il est possible d'améliorer l'intérêt écologique de ces bandes enherbées, ceci nécessitera :

- de pratiquer une fauche ou un broyage tardif (fin d'été).

Action 15 : Gérer de façon différenciée les bords de routes

La gestion différenciée des bords de route permettra :

- de maintenir et de favoriser la biodiversité ;
- d'améliorer les fonctionnalités écologiques.

Ceci nécessitera :

- de communiquer auprès de la population sur la démarche entreprise ;
- d'abandonner certaines pratiques comme le désherbage chimique ;
- de modifier les pratiques de gestion (modification des dates d'intervention, des techniques de coupe).

Mise en œuvre proposée :

Des recommandations techniques sont à inscrire dans le cahier des charges pour le prestataire :

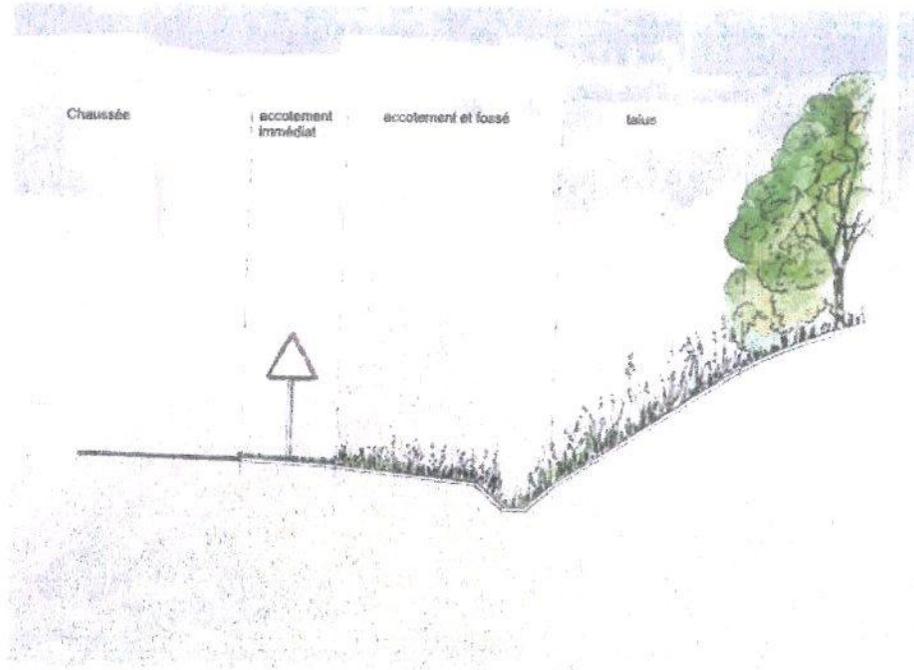
- Respecter une hauteur de coupe comprise entre 10 et 15 cm
- Veiller au bon fonctionnement du dispositif d'amortissement du bras hydraulique, sur lequel est montée la table de coupe (cela permet de suivre plus fidèlement les irrégularités du terrain.
- Veiller au support de fixation de la bavette, lequel doit la maintenir en position oblique afin que l'herbe hachée soit répartie uniformément.

Pour arriver à créer une hétérogénéité de la végétation, il est nécessaire de concevoir un plan de fauchage qui agit sur deux axes :

Différenciation de la gestion au niveau du bord de route (ce type de différenciation est déjà pratiquement mis en place dans son intégralité sur les routes départementales traversant les communes)

Mise en place d'une diversité structurale en créant un gradient de végétation de la chaussée vers l'extérieur de l'emprise (de la végétation rase à la haie). Le plan tient compte des différentes fonctions de la dépendance verte, tout en privilégiant la sécurité routière. Ce principe est à modifier en fonction du type de route.

Document 9: un exemple de gestion différenciée



- 1 - accotement immédiat : deux à trois passages par an à partir de mai.
- 2 - accotement et fossé (1m de la route), fauchage tardif d'arrière saison (ces dates sont à affiner en fonction du type de végétation) De manière générale il faut :
 - éviter de faucher quand la floraison des espèces n'est pas terminée
 - éviter de faucher après le 15 octobre.
 Pour le fossé, le curage est limité au strict nécessaire (pas forcément annuel)
- 3 - Gestion extensive par l'absence de fauche pendant 2 à 3 ans (en fonction du type de végétation). La fauche de cette partie est hivernale (pas après février pour éviter de détruire les rosettes précoces).

Différenciation territoriale

En respectant les exigences de chaque type de végétation et avec la possibilité de créer des friches (absence de fauche), une diversité à une échelle plus grande peut être mise en place.

Action 15 : Gérer de façon différenciée les espaces publics

Concevoir autrement la gestion de l'espace public permettra :

- de maintenir et de favoriser une biodiversité ;
- de limiter les pollutions ;
- de réduire les coûts ;
- d'afficher une démarche exemplaire auprès des habitants.

Ceci nécessitera :

- de communiquer sur la démarche ;
- de limiter l'usage de certaines pratiques (utilisation de produits phytosanitaires) ;

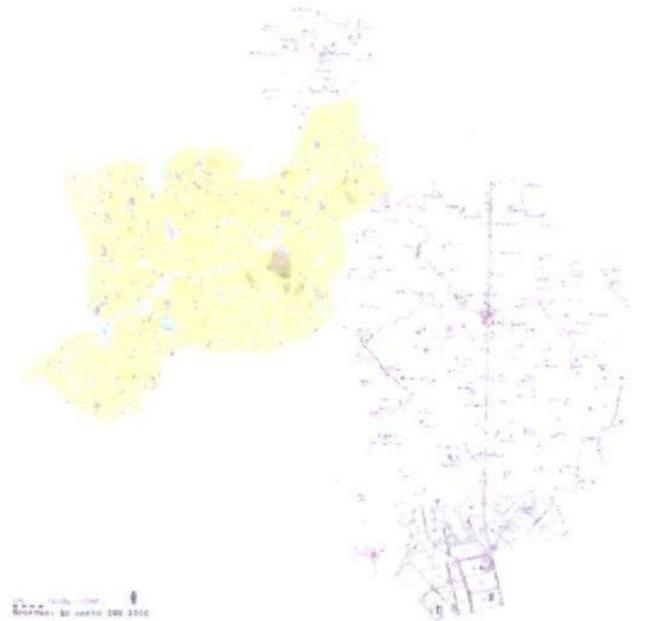
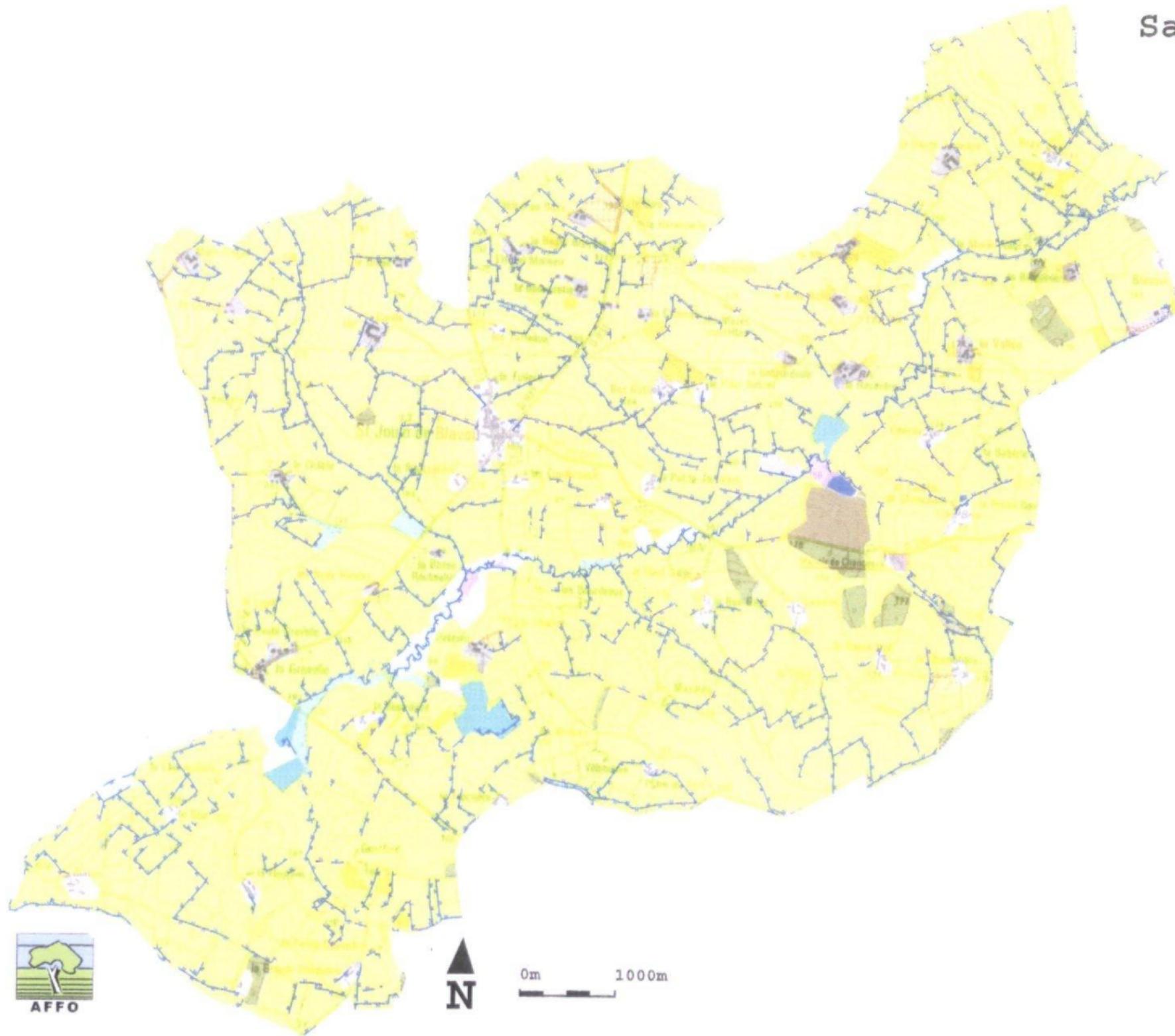
- de composter les déchets verts dans l'optique d'une réutilisation. ;
- de pailler pour réduire l'utilisation d'herbicides et l'arrosage ;
- de récupérer l'eau de pluie au niveau des bâtiments publics ;
- de privilégier des essences locales pour les plantations arborées ;
- de privilégier pour le fleurissement des plantes moins consommatrices, et attractives pour les insectes ;
- de limiter la tonte. Certains espaces publics peuvent être gérés comme des prairies de fauche. Il peut être également prévu des espaces de friche (fauche alternée tous les deux ans).

Cartes 2: les habitats

Légende

-  haie
-  eaux eutrophes (mares, étangs)
-  cariçaie (végétation à laiches)
-  Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaie)
-  tourbière basse-alcaline (bas marais)
-  prairie à jonc acutiflore
-  prairie humide atlantique
-  pâture mésophile
-  verger avec pâture mésophile
-  prairie à fourrage des plaines
-  érableiaie-frainaie
-  hêtraie chénaie acidiphile à houx
-  bois maraîcageux d'aulnes et de saules
-  boisement de peuplier
-  boisement mixte
-  boisement de résineux
-  terrain cultivée
-  zone hurbanisée

Saint-Jouin-de-Blavou

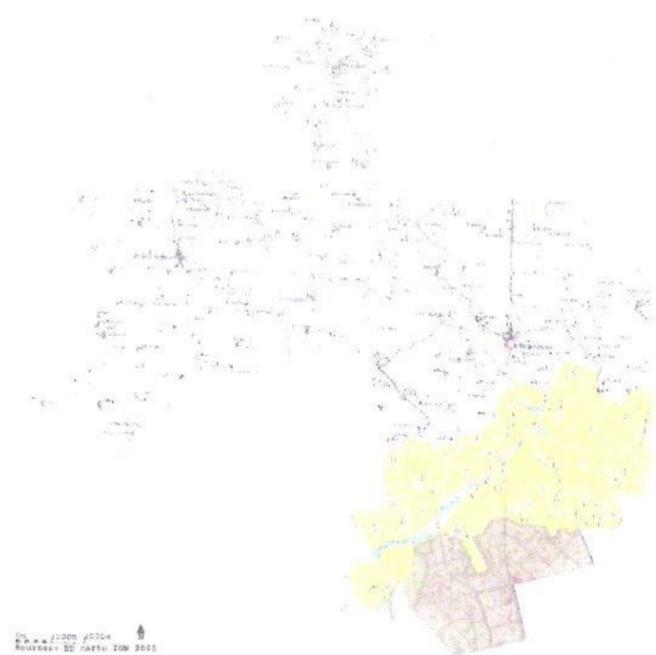
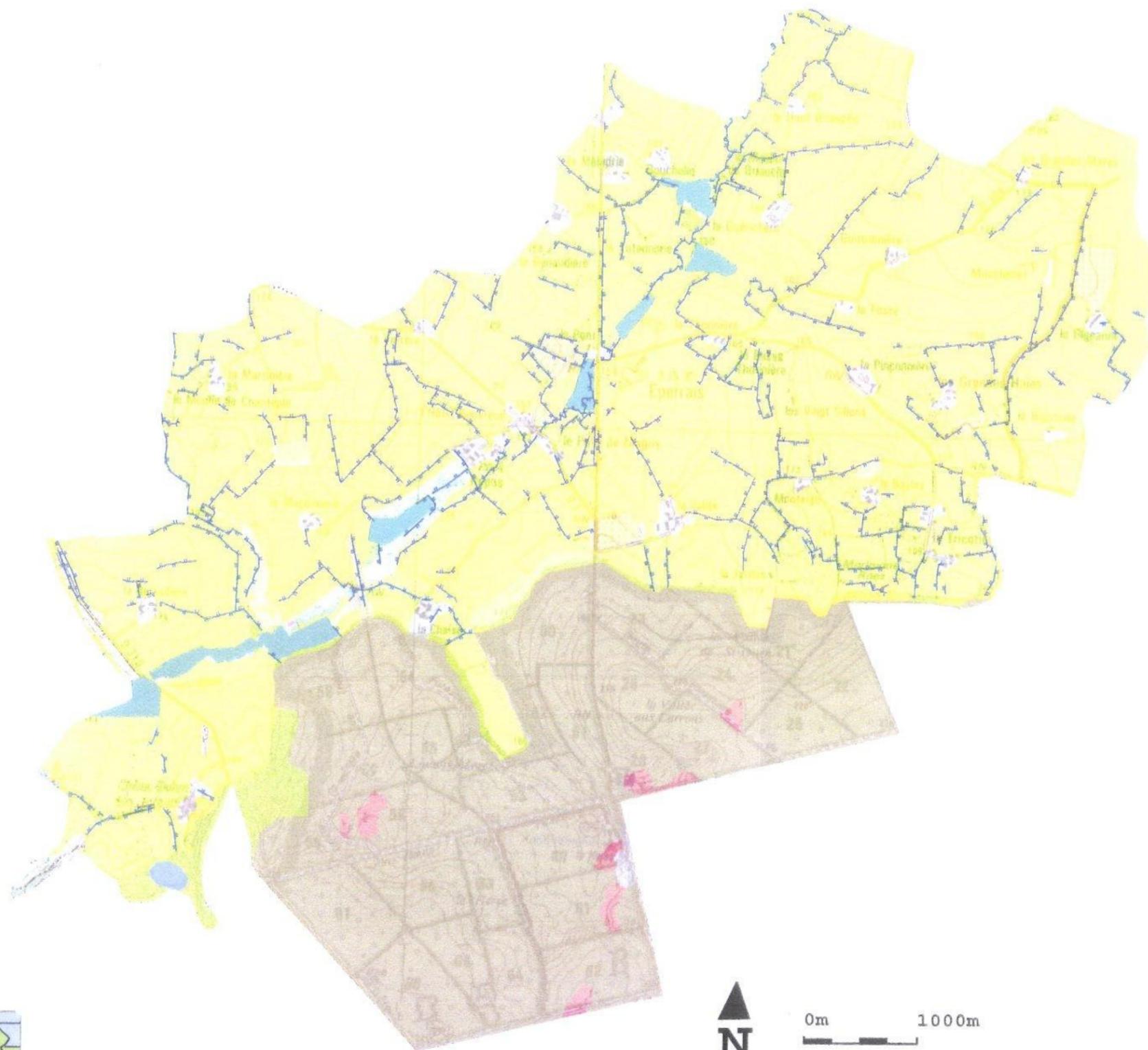


0m 1000m

sources: BD carto IGN 2000

Échelle: 1:10000

Eperrais



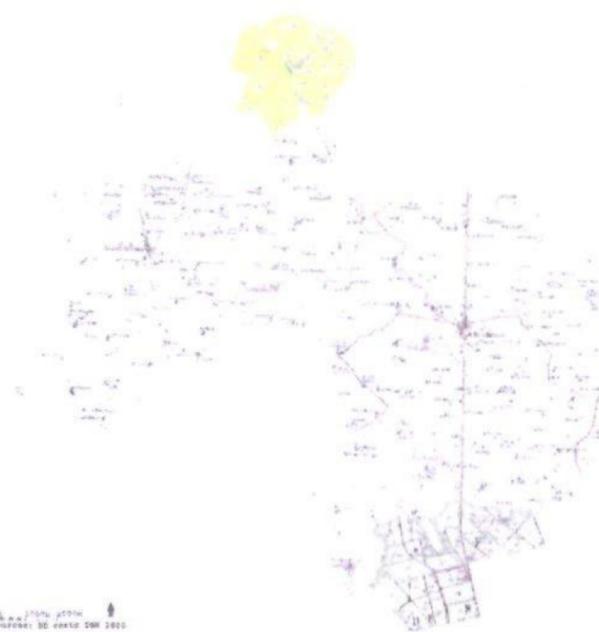
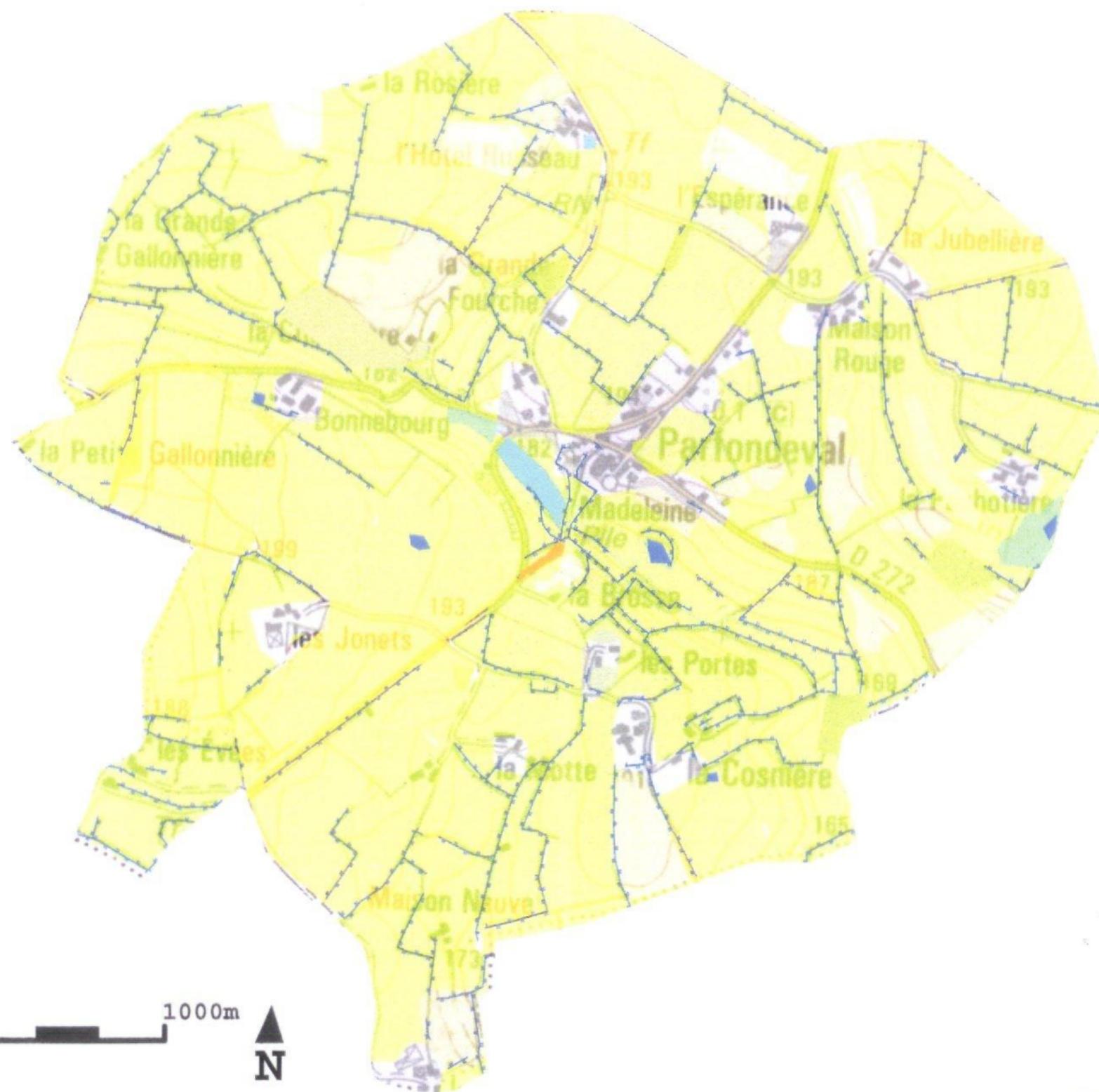
sourcess: BD carto IGN 2000



0m 1000m

BD carto IGN 2000

Parfondeval



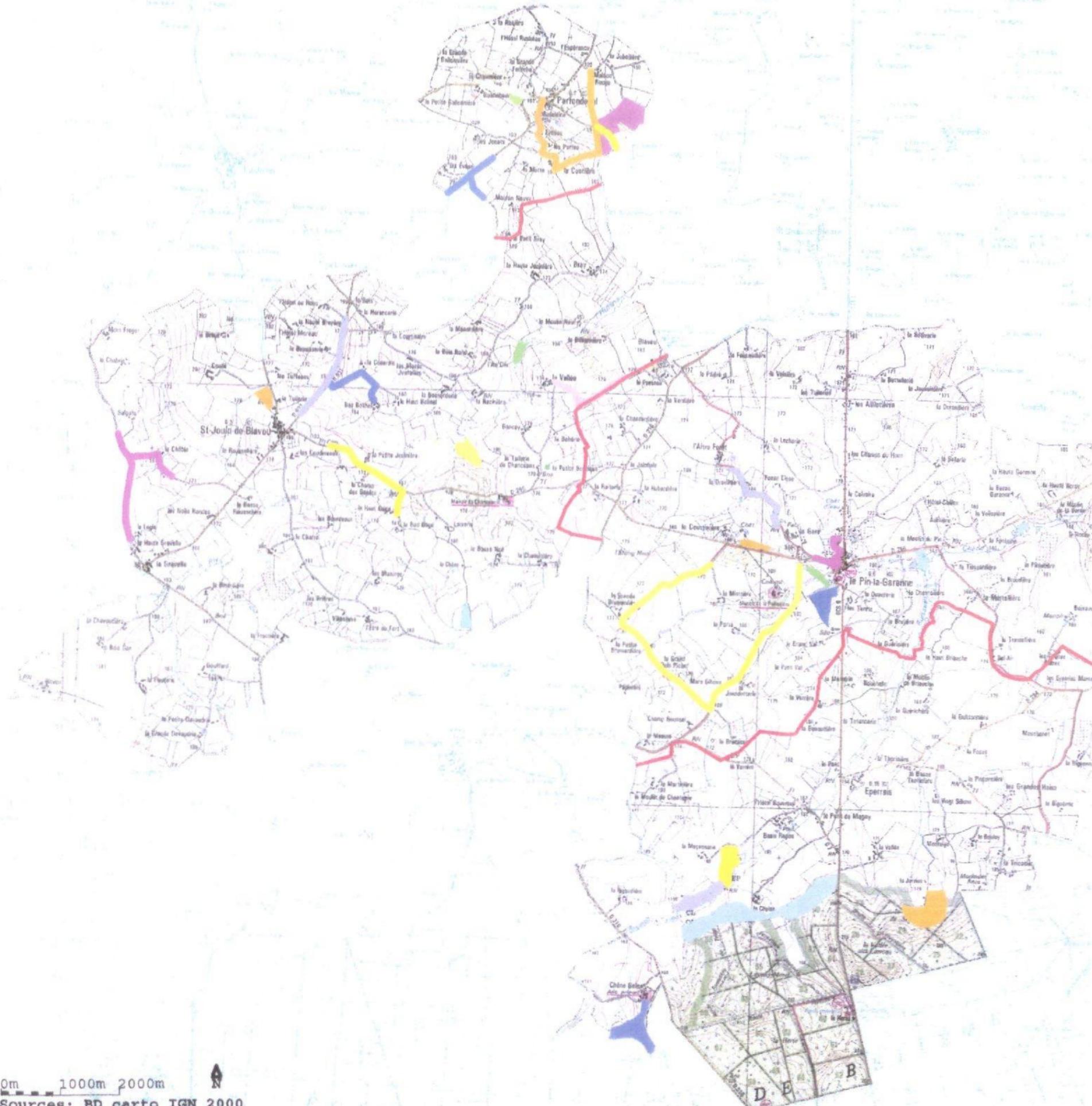
0 m 1000m



sourcess: BD carto IGN 2000

© 2000 IGN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carte 3: localisation des prospections botaniques



Commune de Parfondeval

- R1: Chemins, 12/05 et 22/08
- R2: Bords de routes, 15/05
- R3: Prairies, 20/06
- R4: Bords de routes, 20/06
- R5: Bords de routes, 22/08
- R6: Prairie, 22/08

Commune de Saint-Jouin-de-Blavou

- R1: Bords de routes, 15/05
- R2 et R3: Prairies 15/05
- R4: Zone de loisirs, 5/06
- R5: Friche agricole 05/06
- R6: Bords de routes, 12/06
- R7: Bords de routes,
- R8: Chemins, 26/06
- R9: Chemins et Bords de routes, 28/06
- R10: Prairie, 28/06
- R11: Mare, 28/06
- R12: et R13, Prairies, 30/06 et 19/07
- R14: Prairies 30/06

Commune du Pin-la-Garenne

- R1: Chemin, 19/05
- R2: Mare et bois humide, 13/06
- R3: Bords de routes et prairies, 13/06
- R4: Bois, 19/07
- R6: Bords de routes, 19/07
- R7: Village, 24/08

Commune d'Eperrais

- R1: Prairies et bois, 12/05 et 25/08
- R2: Lisière forestière, 26/06
- R3: Lisière forestière, 26/06
- R4: Etang et bois, 19/07
- R5: Prairies et bois, 26/06 et 25/08



Carte 4: la flore remarquable



Espèces protégées (Région)

- Is.F Isopyre faux pygamon (*Isopyrum thalictroides*)
- Pe.P Petite Pyrole (*Pyrola minor*)

Espèces rares et très rares

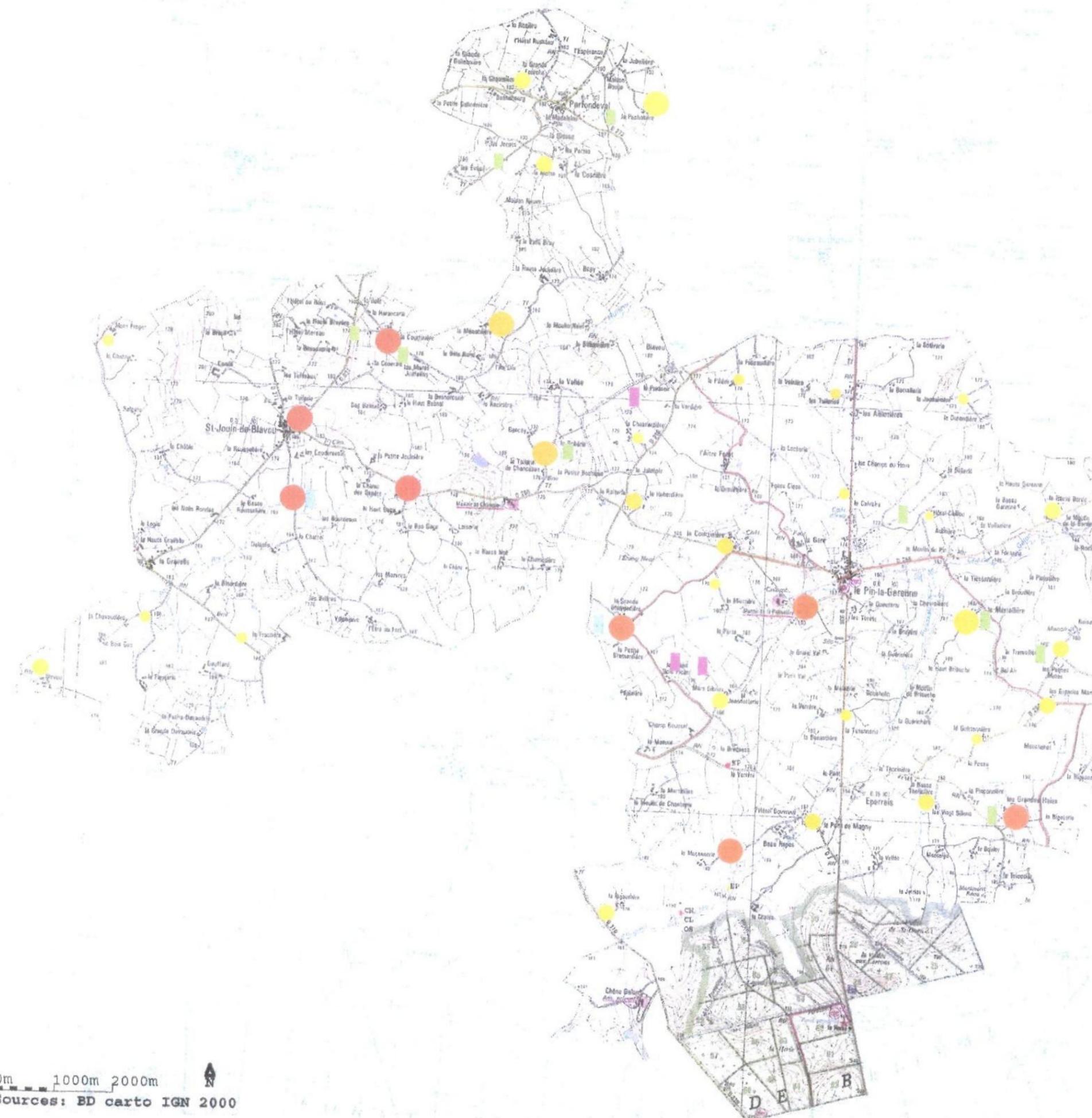
- Ep.M Epipactis des marais (*Epipactis palustre*)
- Ep.P Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*)
- Eu.L Euphorbe à larges feuilles (*Euphorbia platyphyllos*)
- La.B Laîche blonde (*Carex hostiana*)
- La.E Laîche écaillée (*Carex lepidocarpa*)
- La.S Laîche faux souchet (*Carex pseudocyperus*)
- Oe.I Oenanthe intermédiaire (*Oenanthe silaifolia*)
- Os.R Osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- Op.L Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*)
- Po.A Polystique à aiguillon (*Polysticum aculeatum*)
- My.M Queue de souris (*Myosurus minimus*)

Espèces assez rares

- Ac.S Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)
- An.O Androsème officinale (*Hypericum androsaemum*)
- Ba Barbotine (*Tanacetum vulgare*)
- Ca.V Cardère velue (*Dipsacus pilosus*)
- Da.I Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)
- Ge.S Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*)
- Ep.L Epipactis à large feuille (*Epipactis helleborine*)
- La.P Laîche printanière (*Carex caryophyllea*)
- La.V Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*)
- Lu.F Luzule de Forster (*Luzula forsteri*)
- Re.S Renoncule scélérate (*Ranunculus scélératus*)
- Mo.E Mouron d'eau (*Veronica anagallis aquatica*)
- Po.C Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*)



CARTE 5: localisation des espèces patrimoniales pour les oiseaux



Le nombre d'espèces inventoriées aux points d'écoutes

- 8 - 10
- 11-12
- 13-14
- 15-17
- 18-23

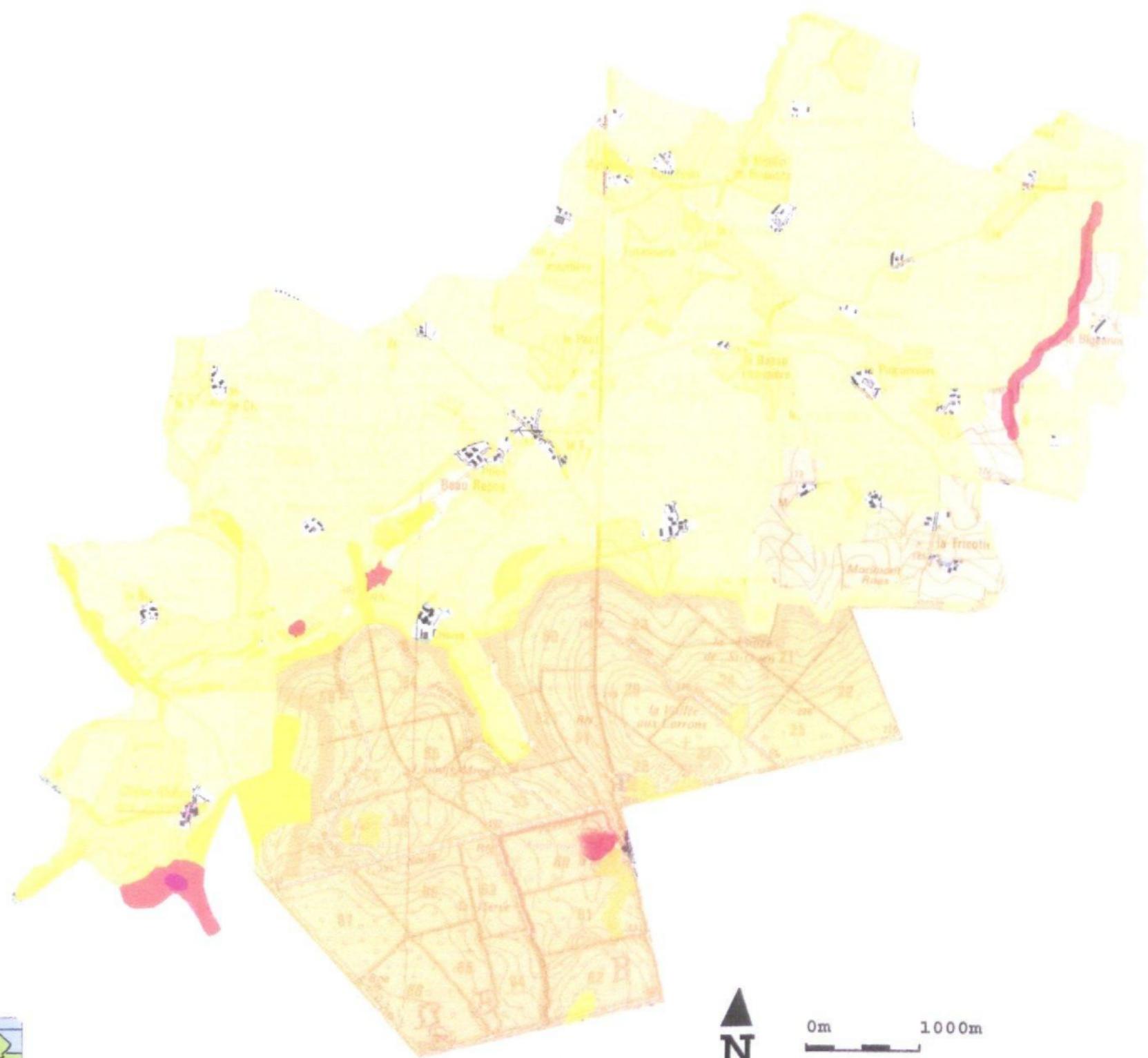
Les espèces observées

- LA PIE GRIECHE ECORCHEUR
- LA HUPPE FASCIEE
- LA CHOUETTE CHEVECHE
- Présence ponctuelle de la Grande aigrette et de la Cigogne noire

Carte 6 : Évaluation patrimoniale

Très fort intérêt ou intérêt national
Fort intérêt ou intérêt pour le Perche
Intérêt non négligeable
Intérêt faible

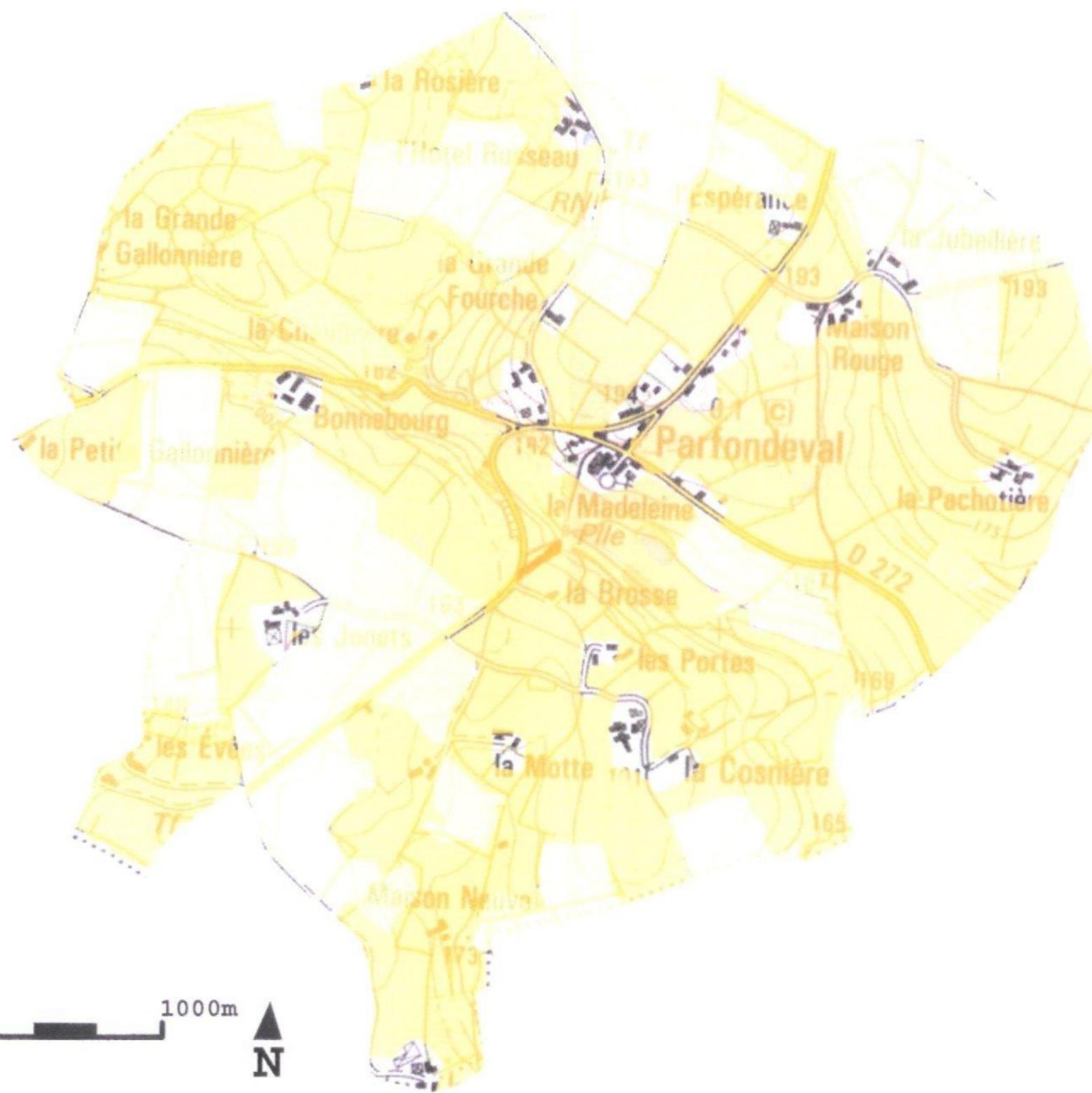
Eperrais



sourcess: ED carto IGN 2000



Parfondeval

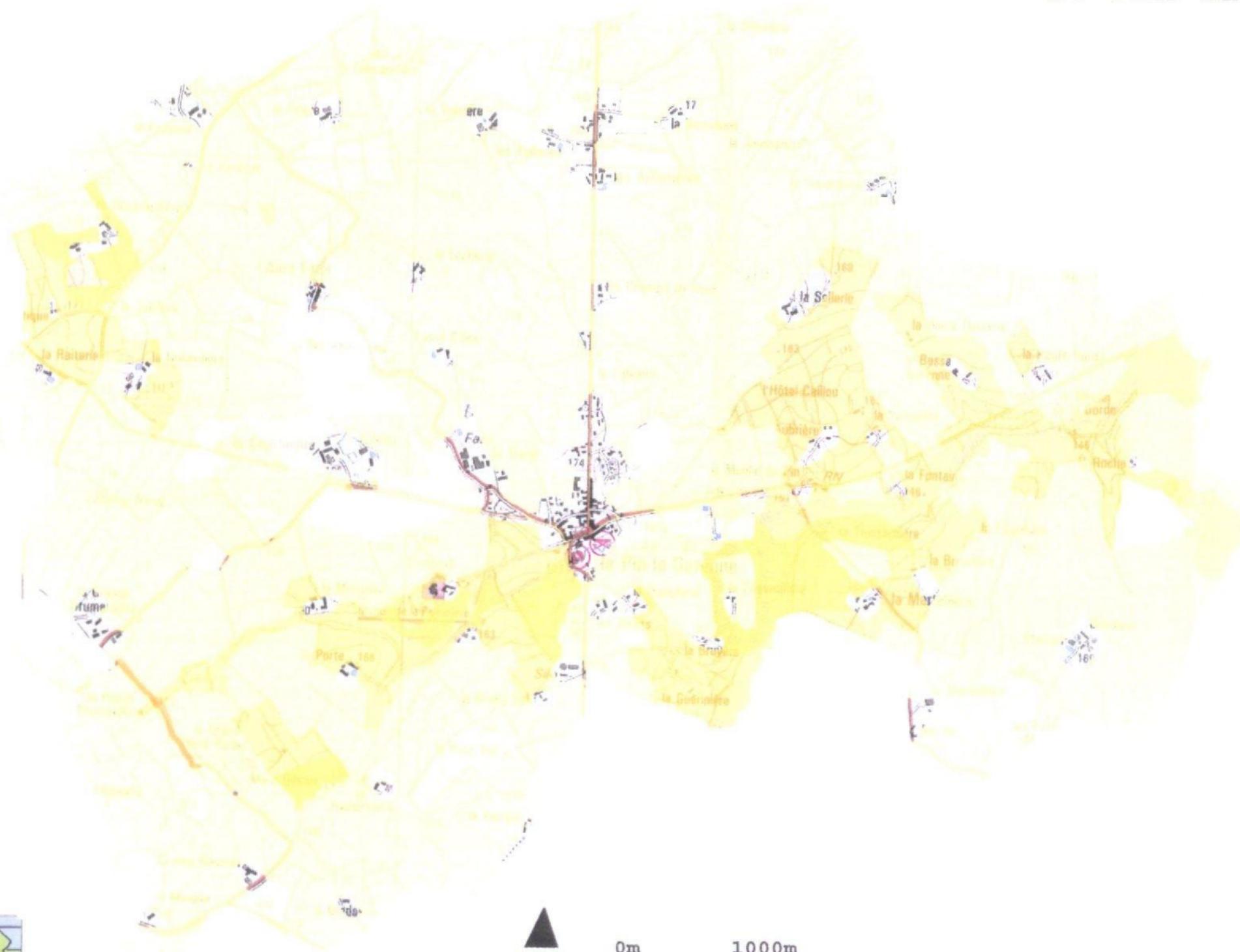


0 m 1000m



sourcess: BD carto IGN 2000

le Pin-la-Garenne



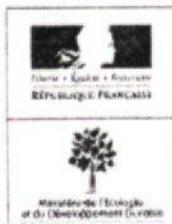
sourced: BD carto IGN 2000



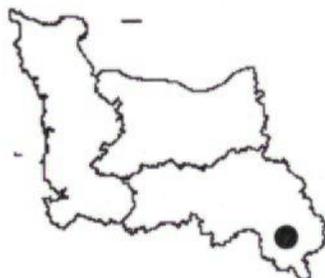
0m 1000m

ANNEXE 1

Fiches ZNIEFF



Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Zone de type : 2
N° régional : 0096-0000
N° national : 250008497
Année de mise à jour : 2006
Superficie 5416,3 ha
Altitude : 145 - 244 m
Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional
Site inscrit selon la loi de 1930
Forêt domaniale
Nombre d'espèces
inventoriées : 253

Commune(s)

INSEE	NOM
61037	BELLAVILLIERS
61097	CHAPELLE-MONTLIGEON (LA)
61112	COLONARD-CORUBERT
61118	CORBON
61128	COURCERAULT
61154	EPERRAIS
61160	FEINGS
61196	GUE-DE-LA-CHAINE (LE)
61245	MAISON-MAUGIS
61255	MAUVES-SUR-HUISNE
61318	ORIGNY-LE-BUTIN
61325	PERRIERE (LA)
61418	SAINT-MARD-DE-RENO
61426	SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME
61437	SAINT-OUEN-DE-LA-COUR
61458	SAINT-VICTOR-DE-RENO
61471	SERIGNY

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0096-0000

FORETS DU PERCHE OCCIDENTAL

Isolée du Haut-Perche par les vallées de la Commeauche et de l'Huisne, cette zone regroupe plusieurs bois et forêts formant un large croissant : forêt de Réno-Valdieu, bois de Sublaine, bois Dambrais et forêt domaniale de Bellême.

L'aspect géologique se caractérise par la présence des sables du Perche ainsi que des argiles à silex sur les plateaux.

FLORE

La variété et la qualité des habitats sont à l'origine de la présence de plantes rares et/ou protégées au niveau national (***) ou régional (*). Citons l'Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides**), l'Epipactis pourprée (*Epipactis purpurata*) avec la forme roseum, le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*), la petite Pyrole (*Pyrola minor**) qui n'a pas été revue récemment, le Genêt anglais (*Genista anglica*), la Laïche à fruits gracieux (*Carex lepidocarpa*), les Potamots nageant (*Potamogeton natans*) et noueux (*P. nodosus**), le Bois-gentil (*Daphne mezereum*), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia***), le Genêt poilu (*Genista pilosa**), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**)...

Les fougères sont remarquablement représentées avec pas moins de 24 espèces dont la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum**), la Pilulaire à globules (*Pillularia globulifera***) non revue récemment, la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum**), la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale**), la Fougère des montagnes (*Oreopteris limbosperma*)...

Parmi les champignons, signalons le recensement de *Cortinarius sodagnitus* et de *Cortinarius violaceus* correspondant à deux espèces inscrites sur la liste rouge européenne.

FAUNE

Les quelques relevés entomologiques réalisés ici ont permis de recenser des espèces remarquables. Citons le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), coléoptère protégé au niveau national, ou le Miroir (*Heteropterus morpheus*), papillon typiquement forestier.

L'avifaune nicheuse forestière est très riche. Six espèces de pic sont présentes, dont le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic cendré (*Picus canus*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*). Citons également l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), le Gros-bec (*Coccothraustes coccothraustes*), les Réguliers noirs (*Parus ater*) et boréale (*Parus montanus*), le Roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapillus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)... Les quelques secteurs de landes, broussailles, fruticées accueillent la Huppe fasciée (*Upupa epops*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*)...

La grande faune est bien représentée avec de belles populations de Chevreuils (*Capreolus capreolus*), de Sangliers (*Sus scrofa*) et de Cerfs élaphe (*Cervus elaphus*). Notons également la présence de la Martre (*Martes martes*).

Sources / Bibliographie

LEMEE G., 1937 - Recherches écologiques sur la végétation du Perche. (Thèse). Librairie Générale de l'Enseignement. Paris.

BOURNERIAS M., 1968 - Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Paris. Association Normande de Géographie, 1974 - Contribution à l'étude des bois et Forêt de Normandie. Bulletins semestriels n° 9 et 10.

A.F.F.O., 1988 - L'Emouchet. Revue de l'Association Faune et Flore de Normandie.

A.F.F.O., 1988 - Le Petit Liseron. Bulletin de l'A.F.F.O. n° 2.

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.

HOUSET P., Septembre 1995 - Programme de conservation des habitats de plantes rares protégées de Basse-Normandie. DESS de Génie Ecologique/Orsay, DIREN Basse-Normandie, 43 pages.

DISSON J.M., 1996 - Contribution à l'étude des Basidiomycotina rares ou peu communs de Basse-Normandie à travers la création d'une mycothèque. Thèse [...] pharmacie. Tomes I et II.

ONF Normandie, 13/06/1996 - Visite du conseil d'administration : forêts domaniales de Réno-Valdieu. Perche-Trappe

BEAUDESSON, août 1996 - Cartographie des habitats et propositions de sites Natura 2000 dans les forêts gérées par l'ONF en Basse-Normandie. ONF

A.F.F.O., 1999 - Le Petit Liseron. N°1. 1999.

STALLEGGER P., 2000 - Les Orthoptères du Perche - Statut et répartition. Rapport d'étude. PNRP

Sources / Informateurs

- BOUSQUET T. - Données de terrain non publiées.
- 1999 G.O.Nm - Données de terrain non publiées.
- 1966 LEROUX R. - Données de terrain non publiées.
- 1988 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.
- 1999 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.
- 1999 RADIGUE F., ROLLAND R. & DEPERIERS-ROBBE S. - Données de terrain non publiées.
- 1980 DUTERTRE, REVERCHON, Curé de Saint-Cénéry - Données de terrain non publiées.
- 1993 COURTECUISSÉ R., DUHEM B., MOREAU P.A. & RIOULT J.P. - Données de terrain non publiées.
- 1998 JARDIN J.L. (ONF) - Données de terrain non publiées.
- 1988 1998 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.



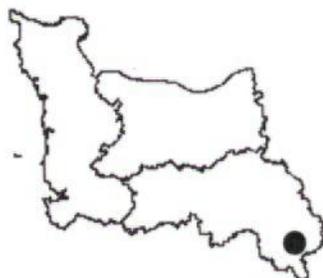
Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0146-0000

HAUT-BASSIN DE L'HUISNE



Zone de type : 2

N° régional : 0146-0000

N° national : 250013535

Année de mise à jour : 2006

Superficie : 6402,8 ha

Altitude : 89 - 200 m

Mesure(s) existante(s) :

Parc Naturel Régional
Site inscrit selon la loi de 1930

Nombre d'espèces

inventoriées : 218

Commune(s)

INSEE	NOM
61016	AUTHEUIL
72020	AVEZE
61042	BELLOU-SUR-HUISNE
61045	BIVILLIERS
61046	BIZOU
61050	BOISSY-MAUGIS
61065	BUBERTRE
61079	CETON
61097	CHAPELLE-MONTLIGEON (LA)
61112	COLONARD-CORUBERT
61113	COMBLOT
61116	CONDE-SUR-HUISNE
61115	CONDEAU
61118	CORBON
61128	COURCEREAULT
61129	COURGEON
61147	DORCEAU
61160	FEINGS
61206	HOME-CHAMONDOT (L')
61229	LOISAIL
61230	LONGNY-AU-PERCHE
61245	MAISON-MAUGIS
61246	MALE
61247	MALETABLE
28236	MARGON
61255	MAUVES-SUR-HUISNE
61280	MONCEAUX
61293	MORTAGNE-AU-PERCHE
61300	MOUTIERS-AU-PERCHE
28280	NOGENT-LE-ROTROU
61329	PIN-LA-GARENNE (LE)
61345	REMALARD
61348	REVEILLON

Le substratum géologique du bassin versant de l'Huisne est composé dans sa grande majorité de terrains crétacés tabulaires à dominante crayeuse, localement sableux : les sables du Perche. Les sables apparaissent au Nord-Est, le long des cours de la Commeauche, de la Jambée et de la Corbionne et, de manière sporadique plus, au Sud à proximité de Nogent-le-Rotrou, le long de la vallée de l'Huisne et de ses affluents. Le paysage du bassin est dominé par la présence de collines bocagères plus ou moins ouvertes, de formes relativement douces et d'altitude modérée, généralement comprise entre 150 et 200 mètres. Seuls les sables du Perche, davantage sensibles à l'érosion, génèrent des reliefs plus marqués qui, bien qu'empâtés par le colluvionnement, peuvent culminer autour de 250 mètres.

A l'extrémité Nord-Est du bassin, un vaste plateau forestier se développe sur les horizons d'argiles à silex. Son relief monotone, dont l'altitude est comprise entre 210 et 260 mètres, n'est affecté que de molles ondulations et de rares thalwegs.

Les pluies qui affectent le bassin sont modestes : la pluviométrie annuelle est comprise entre 700 et 800 mm en moyenne. Elles génèrent un ruissellement pondéré le long des pentes des collines crayeuses, fréquemment noyées sous les colluvions, et plus sensible le long des versants modelés dans les sables du Perche et dans les terrains jurassiques argileux et marneux.

La variété et la qualité des habitats sont ici remarquables et génèrent la présence d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

FAUNE

Les quelques relevés entomologiques réalisés dans cette zone ont permis de recenser quelques espèces rares de papillons comme la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), l'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*), le Cuivré fuligineux (*Heodes tityrus*), le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*), le Thécla de l'Orme (*Satyrion W-album*) dont c'est la seule station connue de l'Orme, la Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*), cette zone constituant l'une des rares stations connues en Basse-Normandie.

Le haut-bassin de l'Huisne est également d'un grand intérêt piscicole. Les espèces les plus remarquables sont ici l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) acclimaté avec succès dans les années 80 et dont la population est aujourd'hui fonctionnelle, la Truite fario (*Salmo trutta fario*) qui compte de belles populations, la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot (*Cottus gobio*) indicateur de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques. L'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est présente sur certains affluents.

La vallée de l'Huisne constitue un axe de migration très emprunté par l'avifaune et la diversité des biotopes offerts est à l'origine d'une richesse en espèces. Les secteurs d'étangs et prairies humides accueillent anatidés et limicoles, les mégaphorbiaies sont riches en fauvelles aquatiques et de nombreux passereaux trouvent dans cette zone un lieu de vie privilégié. Parmi les nicheurs les plus remarquables, signalons le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Mésange boréale (*Parus montanus*), la Chouette chevêche (*Athene noctua*) pour laquelle ce bassin constitue l'une des principales zones de reproduction.

FLORE

L'hydromorphie des sols, le caractère semi-tourbeux de la vallée et l'existence de points d'eau (étangs, fossés...) sont à l'origine de la présence d'associations végétales originales et intéressantes. Plusieurs plantes remarquables, parfois protégées au niveau national (**) ou régional (*) et caractéristiques de ces zones humides du Perche, y ont été observées. Citons plus particulièrement l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride**), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium**), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia***), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), la Laïche à fruits gracieux (*Carex lepidocarpa*), le Plantain à feuilles lancéolées (*Alisma lanceolatum*), le Potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*), la Grenouillette à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), le Cucubale à

INSEE	NOM
61356	ROUGE (LA)
61381	SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
61395	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL
61405	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE
61418	SAINT-MARD-DE-RENO
61430	SAINT-MAURICE-SUR-HUISNE
61458	SAINT-VICTOR-DE-RENO
61484	THEIL (LE)
61491	TOUROUVRE
61507	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

baies (*Cucubalus baccifer*), le Polytric commun (*Polytrichum commune*)... Située dans le département de la Sarthe, la partie la plus aval renferme le Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius***) ou encore le Trèfle de Micheli (*Trifolium michelianum*).

Sources / Bibliographie

- C.S.P., 1990 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1990. C.S.P.
- C.S.P., 1991 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1991. C.S.P., Fédérations de Pêche.
- Institut d'Ecologie Appliquée, 1992 - Le Perche, étude pour la création d'un Parc Naturel régional, Patrimoine Naturel. Rapport intermédiaire.
- C.S.P., 1992 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1992. C.S.P.
- A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.
- C.S.P., 1993 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1993. C.S.P., Fédérations de Pêche, Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- HOUSSET P., Septembre 1995 - Programme de conservation des habitats de plantes rares protégées de Basse-Normandie. DESS de Génie Ecologique/Orsay, DIREN Basse-Normandie, 43 pages.
- C.S.P., juillet 1997 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1996. C.S.P./Fédé. de Pêche 14, 50, 61/Agence de l'eau Seine-Normandie.
- MOINET E., 1998 - Les prés communes de la vallée de l'Huisne. L'Emouchet n°20, numéro annuel 1998 : 3-14.
- WEIL S., mars 1998 - Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne/CSP/Fédé. de l'Orne pour la Pêche [...] aquatique.
- C.S.P., août 1998 - Projet de réseau Natura 2000. Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. DIREN BN.
- ALLIOT B., 1999 - La Chouette chevêche : un oiseau du Perche à sauvegarder. Université Paris 7. PNR du Perche.
- Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Décembre 2003 - Atlas écrevisses de Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie/CSP/CATER Basse-Normandie.

Sources / Informateurs

- BOUSQUET T. - Données de terrain non publiées.
- 1998 CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - Données de terrain non publiées.
- 1994 1998 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.
- 2004 LE BAIL J., (CBN) - Données de terrain

ANNEXE 2

Inventaire flore

Nombre de date		commune				Total
nom scientifique	nom vernaculaire	EPERRAIS	PARFONDEVAL	PIN-LA-GARENNE	SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	
<i>Acer campestre</i>	<i>Erable champêtre</i>		1	1	6	3 11
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Erable sycomore</i>		1	1	3	5
<i>Achillea millefolium</i>	<i>Achillée millefeuille</i>		1	5	7	8 21
<i>Achillea ptarmica</i>	<i>Achillée sternutatoire</i>		3		1	4 8
<i>Adoxa moschatellina</i>	<i>Moscatelline</i>		2	1	1	4
<i>Aethusa cynapium</i>	<i>Petite cigüe</i>				1	1
<i>Agrimonia eupatoria</i>	<i>Aigremoine</i>			4	2	3 9
<i>Agropyrum repens</i>	<i>Chiendent rampant</i>			1		1
<i>Agrostis canina</i>	<i>Agrostide des chiens</i>			4	1	2 7
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Agrostide commune</i>	1		4	4	6 15
<i>Agrostis gigantea</i>	<i>Agrostide géante</i>					1 1
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Agrostide stolonifère</i>	1		2	1	1 5
<i>Ajuga chamaepitys</i>	<i>Bugle petit-pin</i>					1 1
<i>Ajuga reptans</i>	<i>Bugle rampante</i>	1		3	3	3 10
<i>Alisma lanceolatum</i>	<i>Plantain d'eau lancéolé</i>				1	3 4
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Plantain d'eau</i>				3	5 8
<i>Alliaria petiolata</i>	<i>Alliaire officinale</i>	2		1	2	5 10
<i>Allium ursinum</i>	<i>Ail des ours</i>	1			1	2
<i>Allium vineale</i>	<i>Ail sauvage</i>			1		3 4
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Aulne glutineux</i>	1		1	4	2 8
<i>Alopecurus geniculatus</i>	<i>Vulpin genouillé</i>			1	2	3
<i>Alopecurus myosuroides</i>	<i>Vulpin des champs</i>	1			1	2
<i>Alopecurus pratensis</i>	<i>Vulpin des prés</i>	1		2	2	3 8
<i>Anagallis arvensis</i>	<i>Mouron rouge</i>	1		3	1	2 7
<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Angélique sauvage</i>	3		1	2	3 9
<i>Anthemis nobilis</i>	<i>Camomille romaine</i>					1 1
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Flouve odorante</i>	3		4		4 11
<i>Anthriscus sylvestris</i>	<i>Cerfeuil sauvage</i>			1	1	1 3
<i>Apium nodiflorum</i>	<i>Ache nodiflore</i>	1		3	2	1 7
<i>Arctium lappa</i>	<i>Bardane</i>				1	1 2
<i>Arctium pubens</i>	<i>Bardanne pubescente</i>				1	1
<i>Arrhenatherum elatius s.l.</i>	<i>Avoine élevée, Fromental</i>			5	3	7 15
<i>Artemisia vulgaris</i>	<i>Armoise commune</i>			1	1	2
<i>Arum maculatum</i>	<i>Arum tacheté</i>	5		1	2	8
<i>Asperula odorata</i>	<i>Aspérule odorante</i>	3		1		4
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	<i>Doradille noire</i>				1	1
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Rue-de-murailles</i>			1	2	1 4
<i>Asplenium scolopendrium</i>	<i>Scolopendre</i>	1		1	1	3
<i>Asplenium trichomanes s.l.</i>	<i>Doradille faux capillaire</i>			1	1	1 3
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Fougère femelle</i>	3		1	1	2 7
<i>Avena fatua</i>	<i>Folle-avoine</i>				2	2

Barbarea vulgaris	Barbarée vulgaire	1			1
Bellis perennis	Pâquerette vivace	2	1	2	3 8
Betula pendula	Bouleau verruqueux		1		1
Betula pubescens	Bouleau pubescent			1	1
Bidens tripartita	Bident triparti		1		1 2
Blechnum spicant	Blechnum en épi	2			2
Borago officinalis	Bourrache			1	1
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné		1	1	1 3
Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	3	2	1	2 8
Brassica nigra	Moutarde noire				1 1
Bromus erectus	Brome érigé			1	1
Bromus hordeaceus ssp. ferronii	Brome de Ferron				1 1
Bromus mollis	Brome mou	1	3	2	3 9
Bromus sterilis	Brome stérile	2	2	1	4 9
Bryonia dioica	Bryone dyoïque	1		1	2
Buxus sempervirens	Buis	1			1
Calamagrostis epigeios	Calamagrostide commun				1 1
Calluna vulgaris	Callune	1			1
Caltha palustris	Populage des marais	3	1	5	4 13
Calystegia sepium	Liseron des haies	1	2		3 6
Calystegia soldanella	Liseron des dunes				1 1
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	1	1		2
Campanula rotundifolia	Campanule à feuilles rondes	1	1		2
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur	1		2	3 6
Cardamine amara	Cardamine amère	1		1	2
Cardamine hirsuta	Cardamine hérissée		1		1
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	1	1	1	2 5
Carduus crispus	Chardon crépu			1	1
Carex acutiformis	Laïche des marais	1			1 2
Carex caryophyllea	Laïche printanière		1		1
Carex curta	Laïche blanchâtre				1 1
Carex demissa	Laïche vert-jaunâtre				1 1
Carex distans	Laïche à épis distants	1			1 2
Carex disticha	Laïche distique	1		1	2
Carex divisa	Laïche divisée			1	1
Carex elata	Laïche raide				1 1
Carex flacca	Laïche glauque	2	1	1	3 7
Carex hirta	Laïche hérissée	3		4	3 10
Carex hostiana	Laïche blonde	1			1
Carex lasiocarpa	Laïche filiforme	1			1
Carex nigra	Laïche noire				1 1
Carex otrubae	Laïche cuivrée	1		4	3 8
Carex ovalis	Laïche des lièvres	1	2	1	2 6
Carex panicea	Laïche faux panicum	2		1	3
Carex paniculata	Laïche paniculée	2		1	3

Carex pendula	Laïche pendante	3		1		4
Carex pilulifera	Laïche à pilules	1		1	1	3
Carex pseudocyperus	Laïche faux-souchet	1				1
Carex remota	Laïche espacée	2		4		3 9
Carex riparia	Laïche des rives	3		4		6 13
Carex spicata	Laïche en épi	1	1			2
Carex sylvatica	Laïche des bois	2	1		2	2 7
Carex vesicaria	Laïche vésiculeuse				2	2
Carpinus betulus	Charme commun	1	1	6		1 9
Carum verticillatum	Carum verticillé		1			2 3
Castanea sativa	Châtaignier	1	2			3
Centaurea nigra	Centaurée noire	2	5			4 11
Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse					1 1
Centaurea thuilieri	Centaurée des prés			3		3
Centaurium erythraea	Erythrée petite centaurée			1		1
Centaurium pulchellum	Erythrée élégante					1 1
Cerastium fontanum	Céaïste vulgaire	2	2	3		6 13
Cerastium glomeratum	Céaïste aggloméré			1		2 3
Chaerophyllum temulentum	Cerfeuil des fous	1	1			1 3
Chenopodium album	Chénopode blanc		1	3		2 6
Chrysanthemum leucanthemum	Grande marguerite	2	6	1		9 18
Circaea lutetiana	Circée de Paris	2	1			3
Cirsium arvense	Cirse des champs	1	4	4		9 18
Cirsium dissectum	Cirse des anglais	1		1		2
Cirsium eriophorum	Cirse laineux					1 1
Cirsium palustre	Cirse des marais	3		1		1 5
Cirsium vulgare	Cirse commun	1		2		5 8
Clematis vitalba	Clématite vigne blanche		1	4		3 8
Convallaria majalis	Muguet	1				1
Convolvulus arvensis	Liseron des champs		2	6		3 11
Conyza canadensis	Vergerette du Canada			1		1
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	1	3	1		5 10
Coronopus didymus	Sénebière didyme					1 1
Coronopus squamatus	Corne-de-cerf			1		1 2
Corylus avellana	Noisetier ou coudrier	3	2	7		4 16
Crataegus laevigata	Aubépine épineuse	1	1	1		1 4
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	1	1	7		4 13
Crepis biennis	Crépis bisannuel		1			1
Crepis setosa	Barkhausie hérissée		1			1 2
Cruciata laevipes	Gaïlet croïsette	2	1	1		6 10
Cymbalaria muralis	Cymbalaire des murailles		1	1		2
Cynosurus cristatus	Crételle commune	1	2	2		3 8
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	3	5	4		3 15
Dactylorhiza incarnata	Orchis incarnat	3				3
Dactylorhiza maculata	Orchis tacheté		2	1		1 4

Dactylorhiza praetermissa	Orchis négligé	3			3
Daphne laureola	Laurier des bois	1	1	1	3
Daucus carota ssp. carota	Carotte sauvage		3	1	5 9
Deschampsia coespitosa	Canche cespitose		1	1	2
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	1			1
Dianthus armeria	Oeillet velu	1	1	1	1 4
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	2			2
Dipsacus fullonum	Grande cardère			2	2
Dipsacus pilosus	Cardère velue		1		1 2
Dipsacus sylvestris	Cabaret des oiseaux	1			1
Dryopteris affinis	Dryoptéris écailleux	1			1
Dryopteris affinis affinis		1			1
Dryopteris affinis borrieri		1			1
Dryopteris carthusiana	Fougère des Chartreux	2			1 3
Dryopteris dilatata	Fougère dilatée	1			1
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	3	2	2	1 8
Echinochloa crus-galli	Pied-de-coq			1	1
Eleocharis palustris	Scirpe des marais				2 2
Epilobium angustifolium	Epilobe en épi	1	1	1	3
Epilobium hirsutum	Epilobe hirsute	2	3	6	5 16
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes			2	2 4
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs	1	2	1	2 6
Epipactis helleborine	Epipactis à feuilles larges	1		1	3 5
Epipactis palustris	Epipactis des marais	1			1
Epipactis purpurata	Epipactis pourprée	1	1	1	3
Equisetum arvense	Prêle des champs	4	3	2	6 15
Equisetum fluviatile	Prêle des bourniers	2			2
Equisetum palustre	Prêle des marais	2	1		1 4
Equisetum telmateia	Prêle géante	1			1
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	2	2	2	1 7
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	3	3	1	3 10
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	4	1	4	3 12
Euphorbia exigua	Euphorbe exiguë				1 1
Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil-matin		1		1
Euphorbia peplis	Euphorbe péplis	1			1
Euphorbia platyphyllos	Euphorbe à feuilles larges	1			1
Fagus sylvatica	Hêtre, Fayard	4	1	1	1 7
Festuca arundinacea	Fétuque roseau		1	3	1 5
Festuca gigantea	Fétuque géante		1	1	2
Festuca rubra ssp. arenaria	Fétuque des sables				1 1
Festuca rubra ssp. rubra	Fétuque rouge des prairies	1			2 3
Filaginella uliginosa	Gnaphale des mares	1			2 3
Filipendula ulmaria	Reine des prés	3	3	5	6 17
Foeniculum vulgare	Fenouil sauvage		1		1
Fragaria vesca	Fraisier des bois		1	1	1 3

Fraxinus excelsior	Frêne commun	3	2	6	3	14
Galanthus nivalis	Perce-neige	1			1	2
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	2	2		1	5
Galium aparine	Gaillet gratteron	3	2	3	4	12
Galium mollugo s.l.	Gaillet mou	2	3	4	5	14
Galium palustre s.l.	Gaillet des marais			1	3	4
Galium parisiense	Gaillet de Paris				1	1
Galium verum s.l.	Gaillet jaune			1		1
Genista tinctoria	Genêt des teinturiers		1	1	1	3
Geranium columbinum	Géranium colombin			1		1
Geranium dissectum	Géranium disséqué	2	4	3	8	17
Geranium pyrenaicum	Géranium des Pyrénées			2		2
Geranium robertianum	Herbe-à-Robert	3	2	4	3	12
Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes			1		1
Geum urbanum	Benoîte commune	2	3	3	3	11
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	3	4	3	2	12
Glyceria declinata	Glycérie dentée	1				1
Glyceria fluitans	Glycérie flottante	1	1	3	1	6
Hedera helix	Lierre grimpant	2	1	3	1	7
Heracleum sphondylium	Grande Berce	2	4	2	6	14
Hieracium laevigatum	Epervière lisse				1	1
Holcus lanatus	Houlque laineuse	2	6	4	5	17
Holcus mollis	Houlque molle	2	1	1	1	5
Hordeum secalinum	Orge faux seigle					6
Humulus lupulus	Houblon	1			1	2
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	3		1		4
Hypericum androsaemum	Androsème officinal	1				1
Hypericum humifusum	Millepertuis couché				1	1
Hypericum maculatum ssp. maculatum	Millepertuis taché	1				1
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes				1	1
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	2	5	2	8	17
Hypericum tetrapterum	Millepertuis à quatre ailes			1		1
Hypochoeris radicata	Porcelle enracinée		2	2	4	8
Ilex aquifolium	Houx	3	1	5		9
Inula helenium	Aunée				1	1
Iris pseudacorus	Iris faux-acore	4		2	5	11
Isopyrum thalictroides	Isopyre faux-pigamon	1				1
Juncus acutiflorus	Jonc noueux	3	2	2	2	9
Juncus articulatus	Jonc articulé	1		1	2	4
Juncus bufonius ssp. bufonius	Jonc des crapauds	2			3	5
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	1	2	1	4	8
Juncus effusus	Jonc épars	2	2	6	10	20
Juncus inflexus	Jonc glauque	2	2	2	4	10
Juncus subnodulosus	Jonc à tépales obtus				3	3
Lactuca serriola	Laitue scariole	1				1

Lamium album	Lamier blanc			1		1
Lamium galeobdolon	Lamier jaune	1	1			2
Lamium purpureum	Lamier pourpre		1		1	2
Lapsana communis	Lapsane commune	3	2	2	3	10
Lathyrus nissolia	Gesse de Nissole		1	1	1	3
Lathyrus pratensis	Gesse des prés	1	3	1	5	10
Lemna minor	Petite lentille d'eau	3	1			4
Lemna trisulca	Lentille d'eau trilobée				1	1
Ligustrum vulgare	Troène commun	2	1	1		4
Linaria repens	Linaire striée		1			1
Linaria vulgaris	Linaire vulgaire	2	3	2	3	10
Listera ovata	Listère à feuilles ovales	1	2	1		4
Lolium perenne	Ivraie vivace	1	4	3	3	11
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	1	1	1	1	4
Lotus corniculatus ssp. corniculatus	Lotier corniculé	1	4	2	4	11
Lotus uliginosus	Lotier des marais	3	3		3	9
Luzula campestris	Luzule des champs		1	2	2	5
Luzula forsteri	Luzule de Forster				1	1
Luzula multiflora ssp. multiflora	Luzule multiflore				1	1
Luzula pilosa	Luzule printanière		1	2	1	4
Luzula sylvatica	Luzule des bois	1		1		2
Lychnis flos-cuculi	Fleur-de-coucou	2	2	2	3	9
Lycopodium clavatum	Lycopode en massue	1				1
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe			3	3	6
Lysimachia nummularia	Lysimaque nummulaire	2	1	1	4	8
Lysimachia vulgaris	Lysimaque vulgaire	2		1	2	5
Lythrum salicaria	Salicaire commune	1		3	3	7
Malva moschata	Mauve musquée			2	2	4
Matricaria maritima ssp. inodora	Matricaire inodore		1	2	3	6
Matricaria matricarioides	Matricaire discoïde	1	2	3	1	7
Medicago arabica	Luzerne tachée	1	1		1	3
Medicago lupulina	Minette		1	1		2
Melampyrum arvense	Mélampyre des champs				2	2
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés		1		2	3
Melandrium album	Compagnon blanc				1	1
Melandrium dioicum	Compagnon rouge	2	1	5	2	10
Melica uniflora	Mélique uniflore	2		1		3
Mentha aquatica	Menthe aquatique	3	1	3	7	14
Mentha arvensis	Menthe des champs		2		1	3
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	3	1	1	3	8
Milium effusum	Millet étalé	2				2
Moehringia trinervia	Sabline à trois nervures		1			1
Molinia coerulea	Molinie bleue	1				1
Monotropa hypopitys ssp. hypopitys	Monotrope sucepin	1				1
Myosotis arvensis	Myosotis des champs	2	2	5	5	14

Myosotis discolor	Myosotis versicolore	1		1	3	5
Myosotis scorpioides	Myosotis aquatique	2		1	1	6
Myosotis sylvatica	Myosotis des forêts			1		1
Myosoton aquaticum	Céraiste aquatique			1	4	5
Myosurus minimus	Ratoncule naine					1
Nasturtium officinale	Cresson de fontaine	2		2		4
Neottia nidus-avis	Neottie nid-d'oiseau	1				1
Nuphar lutea	Nénuphar jaune			1		1
Oenanthe silaifolia	Oenanthe à feuilles de Silaus	1				1
Ononis repens var. repens	Bugrane rampante				2	2
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse vulgaire	3				3
Orchis mascula	Orchis mâle	1	2	1	3	7
Origanum vulgare	Origan commun					1
Ornithogalum pyrenaicum	Aspergette	1			1	2
Orobanche minor	Orobanche du trèfle				2	2
Osmunda regalis	Osmonde royale	3				3
Oxalis acetosella	Oxalide petite-oseille	1				1
Papaver rhoeas	Coquelicot	1	1	2	4	8
Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles	1				1
Petasites fragrans	Héliotrope d'hiver				1	1
Phalaris arundinacea	Baldingère	2		4	1	7
Phleum pratense ssp. pratense	Fléole des prés		2	3	6	11
Phragmites australis	Grand roseau	1				1
Picris echioides	Picride vipérine					1
Picris hieracioides	Picride épervière	1	1		2	4
Pimpinella major	Grand boucage					1
Pimpinella saxifraga	Petit boucage			1		1
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	1	4	4	3	12
Plantago major ssp. major	Plantain majeur	1	4	3	3	11
Plantago media	Plantain intermédiaire			1		1
Platanthera chlorantha	Platanthère à feuilles verdâtres	1	2	1	2	6
Poa annua	Pâturin annuel	3	2	4	7	16
Poa compressa	Pâturin comprimé			1		1
Poa nemoralis	Pâturin des bois	1	2	1	3	7
Poa pratensis s.l.	Pâturin des prés			1		1
Poa trivialis	Pâturin commun	1	4	1	2	8
Polygala calcarea	Polygale du calcaire			1		1
Polygala vulgaris	Polygale commun				3	3
Polygonatum multiflorum	Sceau-de-Salomon	2	1	2		5
Polygonum amphibium	Renouée amphibie	2		1		5
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	1	2	1	3	7
Polygonum cuspidatum	Renouée du Japon			1		1
Polygonum persicaria	Renouée persicaire	1	2	3	2	8
Polypodium interjectum	Polypode intermédiaire	1	1		1	3
Polypodium vulgare s.l.	Polypode vulgaire	1		3		4

<i>Polypodium vulgare</i> s.s.		1			1
<i>Polystichum aculeatum</i>	<i>Polystic à aiguillons</i>	2	2		1 5
<i>Polystichum setiferum</i>	<i>Polystic sétifère</i>	2	1	1	4
<i>Populus tremula</i>	<i>Tremble</i>		1	2	3
<i>Potentilla anserina</i>	<i>Potentille des oies</i>	2		2	2 6
<i>Potentilla reptans</i>	<i>Potentille rampante</i>	2	1	2	6 11
<i>Potentilla sterilis</i>	<i>Potentille faux-fraisier</i>		1		1
<i>Primula elatior</i>	<i>Primevère élevée</i>	2	1	3	2 8
<i>Primula veris</i>	<i>Primevère coucou</i>	1	3	1	3 8
<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Brunelle commune</i>	2	1	2	2 7
<i>Prunus avium</i>	<i>Merisier</i>	1	2	4	3 10
<i>Prunus spinosa</i>	<i>Prunellier</i>	1	2	3	7 13
<i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Fougère aigle</i>	3	2	1	2 8
<i>Pulicaria dysenterica</i>	<i>Pulicaire dysentérique</i>	3			1 4
<i>Pyrola minor</i>	<i>Petite Pyrole</i>	2			2
<i>Quercus petraea</i>	<i>Chêne sessile</i>	3		1	4
<i>Quercus robur</i>	<i>Chêne pédonculé</i>	4	3	6	3 16
<i>Ranunculus acris</i>	<i>Renoncule âcre</i>	1	3	1	4 9
<i>Ranunculus arvensis</i>	<i>Renoncule des champs</i>			2	1 3
<i>Ranunculus auricomus</i>	<i>Renoncule tête-d'or</i>	1	1		2
<i>Ranunculus bulbosus</i>	<i>Renoncule bulbeuse</i>	1		1	6 8
<i>Ranunculus ficaria</i>	<i>Ficaire fausse renoncule</i>	2	2	1	3 8
<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Renoncule flammette</i>	1	1	2	1 5
<i>Ranunculus repens</i>	<i>Renoncule rampante</i>	2	1	5	3 11
<i>Ranunculus sceleratus</i>	<i>Renoncule scélérate</i>			1	4 5
<i>Rhamnus catharticus</i>	<i>Nerprun purgatif</i>	1			1
<i>Ribes rubrum</i>	<i>Groseillier rouge</i>	1	1	1	3
<i>Robinia pseudacacia</i>	<i>Robinier faux-acacia</i>	1	1	1	3
<i>Rorippa amphibia</i>	<i>Cresson amphibie</i>				1 1
<i>Rosa canina</i>	<i>Eglantier des chiens</i>		2	4	3 9
<i>Rubus caesius</i>	<i>Ronce à fruits bleus</i>	2	1	1	1 5
<i>Rubus fruticosus</i> agg.	<i>Ronce</i>	3	2	7	2 14
<i>Rumex acetosa</i>	<i>Oseille sauvage</i>	1	3	1	8 13
<i>Rumex conglomeratus</i>	<i>Patience agglomérée</i>	1		3	4
<i>Rumex crispus</i>	<i>Patience crépue</i>	2	5	5	9 21
<i>Rumex obtusifolius</i>	<i>Patience à feuilles obtuses</i>	2	5	3	5 15
<i>Rumex sanguineus</i>	<i>Patience des bois</i>		2	1	2 5
<i>Ruscus aculeatus</i>	<i>Fragon piquant</i>			1	1
<i>Sagina subulata</i>	<i>Sagine subulée</i>				1 1
<i>Salix alba</i>	<i>Saule blanc</i>	1		1	2 4
<i>Salix atrocinerea</i>	<i>Saule roux-cendré</i>	1		2	1 4
<i>Salix aurita</i>	<i>Saule à oreillettes</i>			1	1
<i>Salix caprea</i>	<i>Saule marsault</i>	1	1	5	2 9
<i>Salix cinerea</i>	<i>Saule cendré</i>			2	2
<i>Salix viminalis</i>	<i>Saule des vanniers, Osier vert</i>				1 1

Sambucus ebulus	Sureau yèble			1				1
Sambucus nigra	Sureau noir	1	1	3				5
Sanguisorba minor ssp. minor	Sanguisorbe pimprenelle						1	1
Sanicula europaea	Sanicle d'Europe		1					1
Saponaria officinalis	Saponaire officinale	1						1
Sarothamnus scoparius	Genêt à balais	1	1	2			3	7
Scabiosa columbaria	Scabieuse colombarie		2				1	3
Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois	4	1	2			2	9
Scorzonera humilis	Scorzonère des prés	2	2					4
Scrophularia auriculata	Scrofulaire aquatique	2	1	4			1	8
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse		1	3			1	5
Scutellaria galericulata	Scutellaire casquée	1					1	2
Scutellaria minor	Scutellaire naine						1	1
Sedum acre	Orpin âcre						1	1
Senecio jacobaea	Séneçon jacobée	1	3	3			3	10
Senecio vulgaris ssp. vulgaris	Séneçon vulgaire		3				1	4
Sherardia arvensis	Shérardie des champs						1	1
Silaum silaus	Silaus des prés	2					1	3
Silene vulgaris ssp. vulgaris	Silène enflé	1		2			1	4
Sinapis arvensis	Moutarde des champs			2			1	3
Sison amomum	Sison amorne	1	2	1				4
Sisymbrium officinale	Sisymbre officinal		1	2				3
Sium erectum	Berle érigée						1	1
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	3		4			3	10
Solanum nigrum	Morelle noire	1						1
Solidago virgaurea	Solidage verge d'or		1					1
Sonchus arvensis	Laiteron des champs						2	2
Sonchus asper	Laiteron rude	1	2	2			7	12
Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher						1	1
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs	1						1
Sparganium erectum	Rubanier rameux			1				1
Stachys officinalis	Bétoine	1	2				1	4
Stachys palustris	Épiaire des marais	2		1				3
Stachys sylvatica	Épiaire des bois	3	2	3			6	14
Stellaria graminea	Stellaire graminée	1	3	2			7	13
Stellaria holostea	Stellaire holostée	1	3	1			2	7
Stellaria media	Mouren des oiseaux	1	1	1				3
Succisa pratensis	Succise	1						1
Symphoricarpos albus	Symphorine		1					1
Symphytum officinale	Consoude officinale	2	2	6			5	15
Tamus communis	Tamier commun	1	3	4			1	9
Tanacetum vulgare	Tanaisie			1				1
Taxus baccata	If	1						1
Teucrium scordium ssp. scordium	Germandrée des marais						1	1
Teucrium scorodonia	Germandrée des bois	2	2	1			2	7

Thalictrum flavum	Pigamon jaune	1			1
Torilis arvensis	Torilis des moissons	2	2		4
Tragopogon pratensis ssp. pratensis	Salsifis des prés			1	1
Trifolium arvense	Trèfle des champs		1	1	2
Trifolium campestre	Trèfle jaune			1	1
Trifolium dubium	Petit trèfle jaune	1		3	4
Trifolium hybridum s.l.	Trèfle hybride			1	1
Trifolium patens	Trèfle étalé			1	1
Trifolium pratense	Trèfle rose	2	7	1	13
Trifolium repens	Trèfle rampant	2	5	4	18
Tussilago farfara	Tussilage	1			1
Typha angustifolia	Massette à feuilles étroites			1	1
Typha latifolia	Massette à feuilles larges		1		1
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe			1	1
Ulmus carpinifolia	Orme à feuilles de Charme		1	1	3
Ulmus minor	Orme champêtre	1			1
Urtica dioica	Grande ortie	2	3	6	18
Vaccinium myrtillus	Myrtille	1			1
Valeriana repens	Valériane officinale	3	1	3	10
Valerianella locusta	Mâche			1	2
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	1		1	2
Veronica agrestis	Véronique des campagnes				3
Veronica anagallis-aquatica ssp. aquatic				1	2
Veronica arvensis	Véronique des champs				3
Veronica beccabunga	Véronique des ruisseaux	2			2
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne	2	3	1	10
Veronica hederifolia s.l.	Véronique à feuilles de lierre		1		1
Veronica montana	Véronique des montagnes	1			1
Veronica officinalis	Véronique officinale			1	3
Veronica persica	Véronique de Perse		1		1
Veronica serpyllifolia	Véronique à feuilles de serpolle	1			1
Viburnum lantana	Viome lantane		1		2
Viburnum opulus	Viome obier	3	1	3	8
Vicia cracca	Vesce à épis	1	1		3
Vicia hirsuta	Vesce hirsute		3		6
Vicia sativa ssp. sativa	Vesce cultivée	1	1	1	5
Vicia sepium	Vesce des haies	2	2	1	6
Vicia tetrasperma ssp. tetrasperma	Vesce à quatre graines			1	2
Vinca minor	Petite pervenche	1	1		1
Viola arvensis	Violette des champs		1		3
Viola canina	Violette des chiens			1	1
Viola riviniana	Violette de Rivinus		1		1
Viscum album	Gui		1		1
Total		444	429	553	737 2163

ANNEXE 3

Inventaire ornithologique

ANNEXE 4

Inventaire faune (Classement alphabétique)

Nombre de date <i>nom scientifique</i>	ordre	nom vernaculaire	commune				Total
			EPERRAIS	PARFONDEVAL	PIN-LA-GARENNE	SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	
Acherontia atropos	Lepidoptera						1
Adscita staitices	Lepidoptera	Turquoise (La)	1				1
Aeshna cyanea	Odonata	Aeshne bleue		1			1
Aglais urticae	Lepidoptera	Petite Tortue (La)	1	1	1	1	4
Alauda arvensis	Passeriformes	Alouette des champs	4				4
Alcedo atthis	Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe				1	1
Anas platyrhynchos	Anseriformes	Canard colvert		1			1
Anax imperator	Odonata	Anax empereur	1	1			2
Anguis fragilis	Squamates	Orvet		1		1	2
Anthocharis cardamines	Lepidoptera	Aurore (L')	3		1	1	5
Anthus trivialis	Passeriformes	Pipit des arbres	2	1			3
Apatura iris	Lepidoptera	Grand Mars change	1				1
Aphantopus hyperanthus	Lepidoptera	Tristan (Le)	1	1		1	3
Aporia crataegi	Lepidoptera	Gazé (Le)		1		1	2
Araschnia levana	Lepidoptera	Carte géographique	2	1	1	1	5
Ardea cinerea	Ciconiiformes	Héron cendré	1				1
Argynnis paphia	Lepidoptera	Tabac d'Espagne (L)	2				2
Aricia agestis	Lepidoptera	Collier de Corail (Le)	1				1
Athene noctua	Strigiformes	Chouette Chevêche			2		2
Bembecia chrysidiformis	Lepidoptera		1				1
Brenthis ino	Lepidoptera	Nacré de la Sanguis	1				1
Bufo bufo	Anoures	Crapaud commun	1			3	4
Buteo buteo	Falconiformes	Buse variable	2	1			3
Cabera exanthemata	Lepidoptera		1				1
Callimorpha quadripunctaria	Lepidoptera	Ecaille chinée	2		1		3
Calopteryx splendens splendens	Odonata	Caloptéryx éclatant		1	1		2
Calopteryx virgo virgo	Odonata	Caloptéryx vierge	2		1		3
Cantharis lateralis	Coleoptera					1	1
Capreolus capreolus	Artiodactyles	Chevreuil	2				2
Carduelis cannabina	Passeriformes	Linotte mélodieuse	5				5
Carduelis carduelis	Fringillidae	Chardonneret élégant		1			1
Carduelis chloris	Passeriformes	Verdier d'Europe	2				2
Carterocephalus palaemon	Lepidoptera	Hespérie du Brome	1				1
Celastrina argiolus	Lepidoptera	Azuré des Nerpruns	1	2			3
Certhia brachydactyla	Passeriformes	Grimpereau des jardins	2	1			3
Cervus elaphus	Artiodactyles	Cerf élaphe	1				1
Chamaesphexia monspeliensis	Lepidoptera		1				1
Chorthippus albomarginatus	Orthoptera	Criquet marginé	2				2
Chorthippus biguttulus	Orthoptera	Criquet mélodieux			2		2
Chorthippus parallelus	Orthoptera	Criquet des pâtures	2		2		4
Ciconia nigra	Ciconiiformes	Cigogne noire	1				1
Circus cyaneus	Falconiformes	Busard Saint-Martin	1				1
Clossiana euphrosyne	Lepidoptera	Grand Collier argent	2				2

<i>Coccinella septempunctata</i>	Coleoptera			1				1
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Lepidoptera	Fadet commun (Le)	1	1				2
<i>Colias crocea</i>	Lepidoptera	Souci (Le)	1		1		1	3
<i>Columba palumbus</i>	Columbiformes	Pigeon ramier	20	1				21
<i>Conocephalus fuscus</i>	Orthoptera	Conocéphale bigarré	1		2			3
<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>	Odonata	Cordulégastré annelé	1					1
<i>Corvus corone corone</i>	Passeriformes	Corneille noire	17	2				19
<i>Corvus frugilegus</i>	Passeriformes	Corbeau freux	1					1
<i>Cuculus canorus</i>	Cuculiformes	Coucou gris	1	1				2
<i>Cynthia cardui</i>	Lepidoptera	Vanesse des Chard	3		2		1	6
<i>Delichon urbica</i>	Passeriformes	Hirondelle de fenêtre	1					1
<i>Dendrocops major</i>	Piciformes	Pic épeiche	4					4
<i>Diacrisia sannio</i>	Lepidoptera		1					1
<i>Diplectrona magna</i>	Trichoptera		1					1
<i>Egretta alba</i>	Ciconiiformes	Grande Aigrette	1					1
<i>Emberiza citrinella</i>	Passeriformes	Bruant jaune	10	2				12
<i>Epirrhoe rivata</i>	Lepidoptera		1					1
<i>Erinaceus europeus</i>	Insectivores	Hérisson		1	1		1	3
<i>Erithacus rubecula</i>	Passeriformes	Rouge Gorge familier	9	1				10
<i>Erynnis tages</i>	Lepidoptera	Point de Hongrie (Le)	2					2
<i>Everes argiades</i>	Lepidoptera	Azuré du Trèfle (L')	1					1
<i>Falco tinnunculus</i>	Falconiformes	Faucon crécerelle	1				1	2
<i>Fringilla coelebs</i>	Passeriformes	Pinson des arbres	21	1				22
<i>Gallinula chloropus</i>	Gruiformes	Poule d'eau	1					1
<i>Garrulus glandarius</i>	Passeriformes	Geai des chênes	1					1
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Orthoptera	Gomphocère roux	1		2			3
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Lepidoptera	Citron (Le)	1		1		1	3
<i>Gryllus campestris</i>	Orthoptera	Grillon champêtre		1	1			2
<i>Helix pomatia</i>	Stylommatophora	Escargot de Bourgogne		1				1
<i>Heodes tityrus</i>	Lepidoptera	Cuivré fuligineux (Le)		1				1
<i>Hippolais polyglotta</i>	Passeriformes	Hypolais polyglotte	1					1
<i>Hirundo rustica</i>	Passeriformes	Hirondelle de cheminée	3	1			1	5
<i>Hyla arborea</i>	Anoures	Rainette verte		1			1	2
<i>Hypena proboscidalis</i>	Lepidoptera		1					1
<i>Inachis io</i>	Lepidoptera	Paon du jour (Le)	3	2	1		4	10
<i>Ischnura elegans</i>	Odonata	Agrion élégant	1					1
<i>Issoria lathonia</i>	Lepidoptera	Petit Nacré (Le)			1			1
<i>Ladoga camilla</i>	Lepidoptera	Petit Sylvain (Le)	1	1				2
<i>Lasiocampa quercus</i>	Lepidoptera			1				1
<i>Lasiommata megera</i>	Lepidoptera	Satyre (Le)					1	1
<i>Leptidea sinapis</i>	Lepidoptera	Pieride du Lotier (Le)	1					1
<i>Leptura maculata</i>	Coleoptera						1	1
<i>Libellula depressa</i>	Odonata	Libellule déprimée	2	1	1			4
<i>Lycaena phlaeas</i>	Lepidoptera	Cuivré commun (Le)			1			1
<i>Maniola jurtina</i>	Lepidoptera	Myrtil (Le)	4	1	1		3	9

Martes foina	Carnivores	Fouine				1		1
Melanargia galathea	Lepidoptera	Demi deuil (Le)	1	2		1	2	6
Meles meles	Carnivores	Blaireau	2	1				3
Mellicta athalia	Lepidoptera	Mélitée du Mélampy	1					1
Metriopectera roeselii	Orthoptera	Decticelle bariolée	1				1	2
Motacilla alba	Passeriformes	Bergeronnette grise	3					3
Motacilla cinerea	Passeriformes	Bergeronnette des r	1				1	2
Natrix natrix	Squamates	Couleuvre à collier	1	2				3
Nemobius sylvestris	Orthoptera	Grillon des bois	1			2		3
Neozephyrus quercus	Lepidoptera	Thécla du Chêne (L	1					1
Nymphalis polychloros	Lepidoptera	Grande Tortue (La)	1					1
Ochlodes venatus	Lepidoptera	Sylvaine (La)	1			1	1	3
Oecanthus pellucens	Orthoptera	Grillon d'Italie		1				1
Oedemera nobilis	Coleoptera		1				1	2
Oedemera podagrariae	Coleoptera						1	1
Omocestus rufipes	Orthoptera	Criquet noir-ébéne				2		2
Oriolus oriolus	Passeriformes	Loriot d'Europe					1	1
Pachytodes cerambyciformis	Coleoptera						1	1
Papilio machaon	Lepidoptera	Machaon (Le)	1	1		1	1	4
Pararge aegeria	Lepidoptera	Tircis (Ie)	3	3		1		7
Parus caeruleus	Passeriformes	Mésange bleue	2					2
Parus major	Passeriformes	Mésange charbonni	7	1				8
Parus palustris	Passeriformes	Mésange nonnette	1					1
Passer domesticus	Passeriformes	Moineau domestique	4	1				5
Perdix perdix	Galliformes	Perdrix grise	1					1
Philudoria potatoria	Lepidoptera	Buveuse (Ia)	1					1
Phoenicurus ochruros	Passeriformes	Rougequeue noir	2					2
Pholidoptera griseoptera	Orthoptera	Decticelle cendrée	2					2
Phylloscopus collybita	Passeriformes	Pouillot véloce	14	1			1	16
Phylloscopus trochilus	Passeriformes	Pouillot fitis	1					1
Pica pica	Passeriformes	Pie bavarde		1				1
Picus viridis	Piciformes	Pic vert	3				1	4
Pieris brassicae	Lepidoptera	Pieride du Chou (La	1			1		2
Pieris napi	Lepidoptera	Pieride du Navet (La	4	3		1	3	11
Pieris rapae	Lepidoptera	Pieride de la Rave (2			1	2	5
Polygonia C-album	Lepidoptera	Gamma (Le)	1	1		1	2	5
Polyommatus icarus	Lepidoptera	Azuré de la Bugrane	1	1		1		3
Prunella modularis	Passeriformes	Accenteur mouchet	1					1
Psilothrix viridicoeruleus	Coleoptera						1	1
Pungitius pungitius			1					1
Pyronia tithonus	Lepidoptera	Amaryllis (L')	4			1	1	6
Pyrrhosoma nymphula	Odonata	Petite nymphe au co	1					1
Rana dalmatina	Anoures	Grenouille agile	1				1	2
Rana esculenta	Anoures	Grenouille verte	1	3				4
Rhagonycha fulva	Coleoptera						1	1

Ruspolia nitidula nitidula	Orthoptera	Conocéphale gracie	1			1	2
Salamandra salamandra	Urodèles	Salamandre tacheté	1				1
Stenurella melanura	Coleoptera					1	1
Stethophyma grossum	Orthoptera	Criquet ensanglanté	3			1	4
Sus scrofa	Artiodactyles	Sanglier	1				1
Sylvia atricapilla	Passeriformes	Fauvette à tête noire	23	1			24
Sylvia borin	Passeriformes	Fauvette des jardins	2	1			3
Sylvia communis	Passeriformes	Fauvette grisette	2	1			3
Talpa europaea	Insectivores	Taupe	2				2
Tetrix undulata	Orthoptera	Tétrix forestier			2		2
Tettigonia viridissima	Orthoptera	Grande sauterelle v	3	1		1	5
Thaumetopoea pityocampa	Lepidoptera					2	2
Thymelicus lineolus	Lepidoptera	Hespérie du Dactyle	1		1	1	3
Thymelicus sylvestris	Lepidoptera	Hespérie de la Houc	1			1	2
Timarcha tenebricosa	Coleoptera		1				1
Triturus alpestris	Urodèles	Triton alpestre	2				2
Triturus helveticus	Urodèles	Triton palmé	2				2
Troglodytes troglodytes	Passeriformes	Troglodyte mignon	17	1			18
Turdus merula	Passeriformes	Merle noir	17	1			18
Turdus philomelos	Passeriformes	Grive musicienne	9				9
Tyto alba	Strigiformes	Chouette effraie				1	1
Upupa epops	Coraciiformes	Huppe fasciée		2			2
Vanessa atalanta	Lepidoptera	Vulcain (Le)	3	1	1	1	6
Vulpes vulpes	Carnivores	Renard		2			2
Zootoca vivipara	Squamates	Lézard vivipare	2				2
Total			342	70	46	60	518



Maison du Parc – Courboyer
61340 NOCE

Tél. : 02 33 25 70 10

Fax : 02.33.85.36.37

secretariat@parc-naturel-perche.fr

www.parc-naturel-perche.fr

Le syndicat mixte de gestion du Parc est composé des Conseils Régionaux de Basse-Normandie et du Centre, des Conseils Généraux de l'Orne et de l'Eure-et-Loir et des 118 communes du territoire du Parc. Il est soutenu par l'Etat et la Communauté européenne.



Direction Régionale de l'Environnement
CENTRE



Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

